

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

AUDIENCE CONCERNANT LA DEMANDE
RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS
D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2018-2019

DOSSIER : R-4011-2017

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme DIANE JEAN
M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 8 DÉCEMBRE 2017

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
procureurs de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me ÉRIC FRASER et
Me SIMON TURMEL
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me NICOLAS DUBÉ
procureur de l'Administration régionale Kativik
(ARK);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
procureur de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-
CIFQ);

Me ANDRÉ TURMEL et
Me YOUSSEF FICHTALI
procureurs de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID
procureur d'Option consommateurs (OC);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD
procureure du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉE);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur des Stratégies énergétiques (SÉ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de l'Union des consommateurs (UC);

Me CATHERINE ROUSSEAU
procureure de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE
procureure de l'Union des producteurs agricoles
(UPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE D'HQD - Panel 3 - Prévision des ventes, approvisionnement, coûts évités, efficacité énergétique, répartition du coût de service et tarifs	
FREDERIK AUCOIN	
LOUISE TRÉPANIER	
HANI ZAYAT	
STÉPHANIE GIAUME	
CHARLES-DAVID FRANCHE	
FRANÇOIS G. HÉBERT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	79
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	102
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID	135
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	167
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	216

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-17 (HQD) : Fournir la réduction de puissance totale obtenue par le Distributeur lors de chacun de ces événements de GDP lors de l'hiver 2016-2017 (Demandé par ARQ-AHQ)	22
E-18 (HQD) : Fournir le nombre précis de participants pour la période de l'hiver 2017 et 2018 au programme GDP Affaires (demandé par l'AHQ-ARQ)	46

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-OC-0010 : État d'avancement 2017 du dossier d'approvisionnement R-3986-2016	155
C-ROEE-0018 : Transition énergétique - Centrale des Îles-de-la-Madeleine, en date du 20 novembre 2017	168
C-ROEE-0019 : Article du site web de Radio-Canada portant le titre « La plus puissante pile au monde activée par Tesla en Australie » publié le 1er décembre 2017	168
C-ROEE-0020 : Présentation dans le dossier R-3986-2016 « Coûts évités en réseaux autonomes » à la séance de travail du 28 février 2017	169
C-ROEE-0021 : Extrait (HQD-1, Document 1, page 6 de 24) tiré de la preuve dans le dossier R-3551-2004	169
C-ROEE-0022 : Extrait d'une page web ministère de l'Énergie en Ontario portant le titre « Programme de TRG et de TRG pour microprojets de l'Ontario » 7 décembre 2017	170
C-ROEE-0023 : Extrait du site Web d'Hydro-Québec sur l'autoproduction, « Foire aux questions »	170

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce huitième (8e)
2 jour du mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du huit (8)
8 décembre deux mille dix-sept (2017), dossier
9 R-4011-2017. Audience concernant la demande
10 relative à l'établissement des tarifs d'électricité
11 de l'année tarifaire 2018-2019. Poursuite de
12 l'audience.

13

14 PREUVE D'HQD - Panel 3 - Prévision des ventes,
15 approvisionnements, coûts évités, efficacité
16 énergétique, répartition du coût de service et
17 tarifs

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, bonjour. Je vois sur mon bureau, Maître
21 Fraser, qu'il y a des engagements.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Oui, on a... Bien, il y a un engagement qui a été
24 déposé ce matin SDÉ, donc c'est l'engagement numéro
25 2, on a distribué des copies aussi. Et hier soir,

1 il y a eu l'engagement numéro 4, j'en avais déjà
2 fait mention, mais il a été déposé en copie papier
3 pour les intervenants ce matin. C'est tout. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je vous remercie beaucoup. Maître Cadrin, je pense
6 que c'est pour l'AHQ-ARQ ce matin.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Oui. J'ai été dépassé dans le virage hier par
9 maître Sicard. Alors, bon matin. Bon matin à la
10 Régie. Bonjour.

11

12 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce huitième (8e)
13 jour du mois de décembre, ONT COMPARU :

14

15 FREDERIK AUCOIN

16 LOUISE TRÉPANIÉ

17 HANI ZAYAT

18 STÉPHANIE GIAUME

19 CHARLES-DAVID FRANCHE

20 FRANÇOIS G. HÉBERT

21

22 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
23 disent :

24

25 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

1 Q. **[1]** Bon matin à nos panelistes. Bonjour. Alors,
2 Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Alors, première
3 question en matière d'approvisionnements
4 postpatrimoniaux. En termes d'énergie rappelée au
5 moment du dépôt du dossier, vous ne prévoyiez pas
6 d'énergie rappelée en vertu des conventions
7 d'énergie différée pour deux mille dix-sept (2017)
8 ni pour deux mille dix-huit (2018). Est-ce encore
9 le cas aujourd'hui ou est-ce que ça a été mis à
10 jour?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. C'est encore le cas.

13 Q. **[2]** Si je vous amène à votre présentation que vous
14 avez mise à l'écran, je vous en remercie, pour la
15 page, laissez-moi voir, page 3, s'il vous plaît. Je
16 vous ai pris de court. Pas de problème. On regarde
17 les chiffres qui apparaissent tout d'abord au
18 dossier tarifaire puis en novembre deux mille dix-
19 sept (2017), on regardera les besoins à la pointe
20 incluant la réserve. La différentielle entre le
21 dossier tarifaire était de... où on parlait de
22 quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-
23 neuf (41 599), on passe à quarante et un mille
24 quatre cent soixante-quatre (41 464), soit un écart
25 mathématique de cent trente-cinq (135) en moins. On

1 est d'accord là-dessus? Vous vous fiez sur ma
2 mathématique, c'est ce que j'en comprends.

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[3]** Vous allez à côté, les modifications, vous
5 faites mention de certains éléments qui entraînent
6 des modifications. Est-ce que c'est possible de les
7 ventiler? Tout d'abord, de nous dire, le retrait du
8 programme de conversion à l'électricité, ça
9 représente combien de ce cent trente-cinq mégawatts
10 (135 MW) qui est en moins, entre ce que vous aviez
11 au dossier tarifaire et ce que vous avez maintenant
12 en novembre deux mille dix-sept (2017)?

13 R. C'est à peu près moitié-moitié, donc il y a près de
14 soixante-dix mégawatts (70 MW) pour le programme
15 mazout. Je pense qu'on a, dans le passé, fait
16 référence à soixante-six mégawatts (66 MW), mais
17 c'est essentiellement moitié-moitié, donc moitié
18 pour le retrait du programme mazout...

19 Q. **[4]** Oui.

20 R. ... et l'autre moitié pour la mise à jour du taux
21 de réserve.

22 Q. **[5]** Il n'y a pas de modification au niveau de la
23 demande à ce moment-là? Il n'y a rien qui touche
24 ça?

25 R. Non, c'est vraiment... la deuxième colonne,

1 l'essentiel de la deuxième colonne, c'était pour
2 tenir compte, dans le fond, du retrait du programme
3 mazout et pour tenir compte des adhésions réelles
4 qu'on a obtenues en termes de programme de gestion
5 de la demande.

6 Q. **[6]** O.K.

7 R. Donc, aussi bien l'interruptible que la GDP, là, ce
8 que j'ai mentionné... ce que j'ai mentionné hier,
9 et de montrer, dans le fond, qu'on a complété les
10 transactions requises pour être prêt pour le
11 prochain hiver.

12 Q. **[7]** Absolument. Je vous amène maintenant un peu
13 plus bas dans le même tableau qui commence le
14 troisième « dont » D-O-N-T, « Transactions de court
15 terme réalisées ». Alors, vous aviez au dossier
16 tarifaire d'annoncées cinquante (50), on passe à
17 deux cent vingt-cinq (225) que vous appelez
18 l'« Achat en puissance afin d'équilibrer le
19 bilan. » Est-ce que c'est possible de ventiler par
20 mois, s'il vous plaît, décembre, janvier, février,
21 mars, pour nous permettre de voir où sont les
22 différents achats en question?

23 R. Oui. Donc, le premier, le cinquante mégawatts
24 (50 MW) était un cinquante mégawatts (50 MW) qui
25 avait été réalisé il y a... en deux mille quatorze

1 (2014). Donc, c'est un appel d'offres où on avait
2 fait... on avait demandé des quantités pour quatre
3 années, si mon souvenir est bon. Et donc le
4 cinquante mégawatts (50 MW) couvrait les quatre
5 mois d'hiver pour décembre, janvier, février et
6 mars, donc pour l'ensemble de l'hiver. Le cent
7 soixante-quinze mégawatts (175 MW) additionnel, ça,
8 c'est un appel d'offres qui a eu lieu au cours des
9 dernières semaines et c'était vraiment pour
10 répondre de façon plus fine à la prochaine pointe.
11 Donc, c'est des achats qui ont été faits pour les
12 mois de janvier et février particulièrement.

13 (9 h 06)

14 Q. **[8]** Merci.

15 R. Ce sont des achats de puissance évidemment. Donc
16 c'est...

17 Q. **[9]** Oui, oui, c'est la ligne dont on parlait
18 effectivement. D'accord. Maintenant, sur un autre
19 sujet, aléas de prévision sur le programme GDP. Ce
20 serait mon sujet sur cette question-là. On vous a
21 envoyé... Je peux vous envoyer à une demande de
22 renseignements qui est B-0084 (HQD-15, Document 4),
23 page 12. Et c'est la réponse 8.1. C'est quelques
24 questions peut-être un peu de mathématiques dans
25 les chiffres. Vous me direz si vous êtes à l'aise

1 de les faire ou de prendre des engagements, selon
2 le cas. Mais on va essayer de balancer les chiffres
3 essentiellement. Ce qui était posé comme question,
4 juste pour qu'on se remette dans le contexte :

5 Veuillez expliquer en détail et
6 justifier l'écart de 9,9 M\$ pour les
7 achats de puissance apparaissant au
8 tableau 1 de la référence.

9
10 L'écart de 9,9 M\$ s'explique en
11 majeure partie par une participation
12 au programme GDP Affaires [...].

13 Paragraphe suivant :

14 Ainsi, la contribution attendue de la
15 GDP est passée de 90 MW (dossier
16 R-3980-2016) à 189 MW selon
17 l'estimation au 1er mai 2017 comme
18 présenté au présent dossier
19 (contribution réelle finale de
20 183 MW).

21 Dans le bilan de puissance déposé le sept (7)
22 décembre deux mille seize (2016), qui est la pièce
23 B-0157, vous n'avez pas besoin d'y aller, vous avez
24 expliqué le passage entre la valeur de quatre-
25 vingt-dix mégawatts (90 MW) du programme GDP

1 Affaires et une valeur de cent quarante-cinq
2 mégawatts (145 MW) au début de l'hiver. Pouvez-vous
3 expliquer l'écart entre la valeur de cent quarante-
4 cinq mégawatts (145 MW) prévue en décembre deux
5 mille seize (2016) et la valeur de cent quatre-
6 vingt-neuf (189 MW) au premier (1er) mai deux mille
7 dix-sept (2017) maintenant?

8 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

9 R. Je vais revenir peut-être avec le quatre-vingt-dix
10 (90 MW). Le quatre-vingt-dix (90 MW), c'était le
11 montant qu'on avait déposé, dans le fond, dans le
12 dossier.

13 Q. **[10]** Parfait. On vous entend bien.

14 R. Donc, le quatre-vingt-dix (90 MW), c'était le
15 montant qu'on avait déposé dans le dossier
16 tarifaire. C'était la prévision qu'on avait à ce
17 moment-là pour le déploiement du programme GDP
18 Affaires. Le cent quarante-cinq mégawatts (145 MW),
19 lui, c'était l'estimation qu'on avait, dans le
20 fond, l'hiver dernier avant la pointe de la
21 contribution réelle des clients. Le cent quarante-
22 cinq mégawatts (145 MW), c'était la meilleure
23 estimation qu'on avait à ce moment-là de la
24 contribution des clients.

25 Toutefois, ce qu'on s'aperçoit, c'est que,

1 bon, à la fin de l'hiver, la contribution réelle
2 des clients était plus élevée. Puis dans la
3 modalité de ce programme-là, on rémunère les
4 clients, dans le fond, à l'effacement moyen qu'ils
5 ont effectué durant l'hiver. Donc, c'est ici la
6 valeur. La différence entre le cent quatre-vingt-
7 neuf (189 MW) et le cent quatre-vingt-trois
8 mégawatts (183 MW), c'est que le cent quatre-vingt-
9 neuf mégawatts (189 MW) au premier (1er) mai,
10 c'était l'estimation qu'on avait à ce moment-là.

11 Dans le fond, l'estimation qu'on avait en
12 regardant tous les clients, mais on n'avait pas, je
13 pense, passé l'entièreté des clients pour voir la
14 contribution de ces gens-là. Puis quand on a révisé
15 finalement ce qu'on a payé aux clients puis ce
16 qu'est la contribution finale, c'est le cent
17 quatre-vingt-trois mégawatts (183 MW) qu'on a
18 déposé ici, qui est aussi dans les pièces de la
19 contribution en efficacité de la GDP Affaires.

20 Q. **[11]** O.K. Donc, le cent quatre-vingt-neuf (189 MW)
21 était votre meilleur « guess » ou votre meilleur,
22 excusez-moi, j'ai le mot en anglais, votre meilleur
23 estimé en fonction du réel, ce que vous voyiez à
24 vos cadrans à l'époque, au premier (1er) mai, c'est
25 ça?

1 R. Au premier (1er) mai, c'est ça, c'était
2 l'estimation, dans le fond, des clients ou de la
3 contribution moyenne des clients. Mais on n'avait
4 pas passé, dans le fond, au peigne fin l'entièreté
5 des clients à ce moment-là.

6 Q. **[12]** Combien y a-t-il eu d'événements de GDP lors
7 de l'hiver deux mille seize-deux mille dix-sept
8 (2016-2017)?

9 R. De mémoire, il y a eu quatre événements, quatre
10 appels aux clients de GDP Affaires.

11 Q. **[13]** Mais pouvez-vous fournir la réduction de
12 puissance totale obtenue par le Distributeur lors
13 de chacun de ces événements de GDP lors de l'hiver
14 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017)
15 maintenant? Si vous avez l'information avec vous,
16 sinon peut-être en prendre l'engagement, s'il vous
17 plaît.

18 R. Bien, ce qu'on a, nous, c'est la contribution
19 moyenne des clients, donc le cent quatre-vingt-
20 trois mégawatts (183 MW). C'est ce qu'on a eu comme
21 contribution moyenne lors de ces appels-là.

22 Q. **[14]** Je vous reviens avec la même question. Je
23 présume que vous avez l'information, si vous avez
24 la moyenne, mais pouvez-vous nous fournir donc la
25 réduction de puissance totale obtenue réelle lors

1 de chacun de ces événements GDP pour pouvoir
2 valider ça, pour l'hiver deux mille seize-deux
3 mille dix-sept (2016-2017)?

4 (9 h 11)

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Je pense qu'on fournit l'information qui est
7 pertinente au dossier, c'est la contribution à la
8 pointe, donc une information sur les mégawatts
9 moyens. Je pense que c'est ça le... monsieur
10 Franche a répondu à la question pour ce qui est de
11 l'impact sur le bilan.

12 Q. [15] Je ne sais pas si c'était une objection ou
13 vous nous dites que vous n'avez pas l'information,
14 je ne sais pas qu'est-ce que vous voulez en dire,
15 là, mais je vous repose la question, là. La
16 réduction de puissance totale obtenue pour l'hiver
17 deux mille seize - deux mille dix-sept (2016-2017),
18 question de valider les chiffres ensemble.

19 Me ÉRIC FRASER :

20 Mais, quand on donne la... Excusez-moi, je ne suis
21 pas certain d'avoir compris la question. Mais,
22 quand on a donné la réponse que c'est cent quatre-
23 vingt-trois (183) en moyenne pour chaque événement,
24 ce n'est pas...

25 Me STEVE CADRIN :

1 On l'avait déjà, cette réponse-là.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Pas pour chaque événement.

4 Me STEVE CADRIN :

5 C'est la moyenne des quatre événements.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ce que je comprends de la question c'est que vous
8 voulez avoir les chiffres de chacun des
9 événements...

10 Me STEVE CADRIN :

11 Exact.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Pour chacun des événements, donc un cinquante (50),
14 un deux cents (200), ce qui donne, en moyenne, le
15 cent quatre-vingt-trois (183).

16 Me STEVE CADRIN :

17 Exact.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce qu'il est possible d'avoir chacun de ces
20 quatre chiffres là, c'est ce que...

21 Me STEVE CADRIN :

22 Absolument.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Puis on parle de la pointe...

25 Me STEVE CADRIN :

1 Merci de m'aider.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Non, je voulais juste bien comprendre.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Oui, c'est ça, moi aussi, je voulais bien
6 comprendre. Puis on parle de la pointe de l'an
7 dernier?

8 Me STEVE CADRIN :

9 Lors de l'hiver deux mille seize - deux mille dix-
10 sept (2016-2017), effectivement.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Oui, je vais renchérir sur les propos de monsieur
13 Zayat, on se situe à l'extérieur de l'année
14 tarifaire ou de la prochaine pointe pour les fins
15 de l'établissement du coût de service. Donc, je
16 formulerais l'objection.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Bien, on a une discussion entourant le GDP,
19 notamment quant à la flexibilité du moyen,
20 l'utilisation de ce moyen-là et son utilisation, je
21 dirais, dans le futur, là. Le but de l'exercice, à
22 ce stade-ci, je comprends que ce n'est peut-être
23 pas un dollar aujourd'hui qui va impacter le
24 tarifaire de demain matin, là, c'est plutôt de
25 vérifier ce moyen-là, qui est assez nouveau,

1 disons-le, puis qu'on veut justement valider.

2 Alors, on ne peut pas le faire avec autre
3 chose que des données historiques réelles en
4 fonction de chacun de ces appels qui ont été faits
5 puis du résultat de ces appels-là pourra valider
6 comment ce moyen-là peut être utilisé, comme il est
7 utilisable et comment il est flexible ou moins
8 flexible, selon ce qu'il en a été dit. Et on se
9 souviendra qu'il y a un certain montant d'argent
10 qui est associé à l'utilisation de ce moyen-là dans
11 le futur, basé sur le fait qu'il est flexible,
12 selon ce qu'on nous en dit, du Distributeur.

13 Alors, nous, on veut juste valider les
14 chiffres réels puis avoir la vraie information pour
15 connaître cette souplesse, cette flexibilité puis
16 ce qu'il en était de chacun de ces appels-là, du
17 résultat de chacun de ces appels-là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[16]** Je pense que je vais vous demander de répondre
20 à la question, à ce moment-là.

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Je vais répondre mais peut-être... dans le fond, je
23 pense, ce qui est pertinent, ce n'est pas tellement
24 le cent quatre-vingt-trois mégawatts (183 MW),
25 c'est vraiment les mégawatts moyens. On peut donner

1 c'est quoi les quatre chiffres qui ont fait une
2 moyenne mais, je pense, l'intérêt, ce n'est pas
3 tellement de vérifier qu'on a fait la moyenne
4 correctement mais que c'est quoi la façon
5 d'utiliser la GDP.

6 Je rappelle qu'à cette pointe-là, deux
7 mille seize - deux mille dix-sept (2016-2017), donc
8 le dernier hiver, ça a été un hiver
9 particulièrement doux, donc on n'a pratiquement pas
10 eu de... dans notre jargon on dit, on n'a pas eu
11 d'hiver. On n'a pratiquement pas eu de pointes ou,
12 du moins, la pointe de l'année est arrivée en
13 décembre puis c'était une pointe relativement
14 faible.

15 Aussi, élément de contexte, le programme de
16 GDP était à sa première année de déploiement... de
17 déploiement large. De vrai déploiement, je vais le
18 dire comme ça. Et donc, il s'agissait de... on a
19 appelé le programme, on a appelé ces clients-là
20 même si... en fait, on a appelé les clients pour
21 être sûr que le programme fonctionne, même si les
22 conditions hivernales n'étaient pas nécessairement
23 suffisantes pour qu'on les appelle. Donc, on
24 peut...

25 Q. [17] Je vous remercie d'avoir qualifié la réponse,

1 mais est-ce que c'est possible pour vous de prendre
2 l'engagement de fournir les chiffres?

3 R. C'est possible.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ça va être l'engagement numéro 17.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Si vous le dites, oui, je vous suis là-dessus. Est-
8 ce que vous voulez que je reformule l'engagement?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 S'il vous plaît.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Q. **[18]** Pouvez-vous fournir la réduction de puissance
13 totale obtenue par le Distributeur lors de chacun
14 de ces événements de GDP lors de l'hiver deux mille
15 seize - deux mille dix-sept (2016-2017), s'il vous
16 plaît.

17

18 E-17 (HQD) : Fournir la réduction de puissance
19 totale obtenue par le Distributeur
20 lors de chacun de ces événements de
21 GDP lors de l'hiver 2016-2017 (Demandé
22 par ARQ-AHQ)

23

24 Q. **[19]** Sur les approvisionnements postpatrimoniaux,
25 je reviens sur un autre sujet maintenant, et je

1 vous amène à regarder avec moi, s'il vous plaît, la
2 pièce B-0084, HQD-15, Document 4, à la page 14, la
3 réponse 9.1. Vous allez voir, à l'intérieur de
4 cette réponse-là, une référence à une de vos
5 pièces, qui est un tableau, le tableau 4,
6 « Approvisionnements postpatrimoniaux en énergie ».
7 Ça va? Pour juste se recadrer dans la question :

8 Veuillez expliquer en détail la valeur
9 de 0,5 TWh de l'Intégration éolienne
10 pour l'année de base 2017 et fournir
11 les hypothèses sur lesquelles cette
12 valeur est basée.

13 Vous répondez :

14 La production éolienne réelle pour les
15 quatre premiers mois de l'année a été
16 plus faible que celle anticipée. Par
17 conséquent, des livraisons de 0,5 TWh
18 associées au service d'intégration
19 éolienne ont compensé cet écart.

20 (9 h 16)

21 Alors votre réponse mentionne un écart de livraison
22 de zéro virgule cinq térawattheure (0,5 TWh) pour
23 les quatre premiers mois de l'année deux mille dix-
24 sept (2017). Avec les suivis sur le site de la
25 Régie l'entente d'intégration éolienne suite à la

1 décision D-2016-95 sur la période commençant le
2 premier (1er) septembre deux mille seize (2016),
3 nous n'avons pas été en mesure d'expliquer la
4 valeur de zéro virgule cinq térawattheure (0,5
5 TWh). Pouvez-vous nous fournir le détail permettant
6 de reconstituer le calcul du zéro virgule cinq
7 térawattheure (0,5 TWh) dont on parle dans votre
8 preuve?

9 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

10 R. Oui, dans le fond il faut... il faut juste faire
11 attention parce que le document qui est déposé en
12 suivi de l'entente d'intégration compare les
13 livraisons réelles au profil de l'entente, donc le
14 quarante pour cent (40 %) qu'on perd à la livraison
15 réelle des parcs. Ça fait qu'il y a un écart là qui
16 est calculé, qui est calculé dans cette... dans le
17 cadre de cette entente-là. Sauf que, nous, ici
18 quand on fait nos analyses on a un profil éolien
19 qui est plus fin que ça, qui est basé dans le fond
20 sur une production mensuelle à partir des données
21 des fournisseurs éoliens. Donc l'écart que, nous,
22 on observe dans notre bilan c'est l'écart entre la
23 production qui est estimée et attendue de ces
24 parcs-là et la production réelle. Donc, l'hypothèse
25 ici du point cinq (0,5 TWh) dérive de cet écart-là.

1 Q. **[20]** D'accord. Toujours dans ce même tableau 4 qui
2 apparaît en préambule, on montre aussi une valeur
3 d'intégration éolienne de un térawattheure (1 TWh)
4 pour l'année historique deux mille seize (2016).
5 Pouvez-vous nous donner des explications pour cette
6 valeur-là?

7 R. Oui, donc le un térawattheure (1 TWh) c'est la
8 production... c'est l'écart annuel qu'il y a eu
9 entre la production des parcs éoliens réels et les
10 valeurs estimées dans l'entente d'intégration sur
11 une année civile. Donc, il faut faire attention
12 parce que la nouvelle entente débute au premier
13 (1er) septembre, donc ici c'est vraiment basé, là,
14 sur la production des parcs pour une année civile
15 deux mille seize (2016), donc la production a été
16 plus faible que le trente-cinq pour cent (35 %)
17 dans l'entente d'intégration éolienne.

18 Q. **[21]** Et dans le suivi de l'ancienne entente dont
19 vous venez de parler effectivement, là, dans la
20 décision D-2006-27, le dernier suivi qu'on retrouve
21 au dossier de la Régie est celui déposé le vingt-
22 sept (27) septembre deux mille seize (2016) et
23 couvre la période du premier (1er) janvier deux
24 mille seize (2016) au trente (30) juin deux mille
25 seize (2016). Et on a... on regardait les chiffres,

1 on a zéro virgule zéro cinquante-trois
2 térawattheure (0,053 TWh). Je vous vois aller à la
3 pièce, je vais vous laisser regarder ça.

4 R. Vous parlez du suivi de l'entente.

5 Q. **[22]** Du suivi. C'est pas une pièce au dossier, là,
6 mais c'est pour ça que je vous regarde aller dans
7 les documents, je ne sais pas où vous vous en
8 allez, mais...

9 R. Désolé, je n'ai pas la pièce, j'ai juste la plus
10 récente entente déposée. Le dernier suivi.

11 Q. **[23]** Il n'y a pas de problème. Je vous laissais
12 aller. Alors dans le suivi de la nouvelle entente,
13 on a parlé de l'entente, de l'ancienne entente, il
14 y a un certain suivi qui est donné, c'est
15 essentiellement ce que je vous disais, je vous
16 donnais le chiffre que ça donnait, mais peut-être
17 que vous ne l'avez pas à la mémoire, c'est pas
18 le... c'est pas là le souci. Dans le suivi de la
19 nouvelle entente d'intégration éolienne suite à la
20 décision D-2016-95, le premier suivi qu'on retrouve
21 sur le site de la Régie est celui déposé le vingt-
22 sept (27) avril deux mille dix-sept (2017) et
23 couvrant la période du premier (1er) septembre au
24 trente et un (31) décembre deux mille seize (2016).
25 Alors si vous suivez les dates avec moi, il y a un

1 trou dans ces dates-là, qui passe du premier (1er)
2 juillet au trente et un (31) août deux mille seize
3 (2016), où on n'a aucun suivi qui a été déposé ou
4 fourni, du moins sur le site de la Régie. Est-ce
5 que vous l'avez? Ou est-ce qu'on a manqué quelque
6 chose?

7 R. Je vais voir. Je sais qu'on a déposé le nouveau
8 suivi avec l'entente sur la période de la nouvelle
9 entente, là.

10 Q. **[24]** C'est le premier (1er) septembre?

11 R. Au premier (1er) septembre, donc c'était pour
12 couvrir ces mois-là. Il faudrait voir s'il y a
13 un...

14 Q. **[25]** Mais comme je vous disais, l'ancien suivi
15 finissait le trente (30) juin deux mille seize
16 (2016), juste pour que je vous recadre les deux.
17 Alors la question peut-être c'est de valider les
18 deux mois qui manquent, dans le fond, au niveau de
19 ce suivi-là et peut-être fournir le suivi en
20 question pour qu'on puisse compléter cette année
21 complète là.

22 R. On peut regarder... on peut regarder les mois qui
23 manquent, là, le suivi.

24 Q. **[26]** À moins que ce soit... Alors je comprends...
25 il y a des discussions parallèles juste derrière

1 moi, ça fait que je les entends, mais... mais je
2 comprends que ça aurait été fait, mais on a vérifié
3 sur le site de la Régie et ce ne serait pas là.
4 Alors je ne sais pas si... juste un souci de dépôt,
5 là, par rapport au SDÉ ou quelque chose comme ça,
6 là. C'est peut-être ça l'enjeu.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 On va faire la vérification, là, c'est une question
9 de suivi. On va vérifier si... s'il n'y a pas un
10 pépin administratif qui a... qui a eu lieu, la
11 raison pour laquelle il ne se retrouve pas sur le
12 site de la Régie.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Vous allez le prendre en engagement?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 En fait, je pense qu'ils vont faire la
17 vérification.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Oui, peut-être.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Si jamais... parce que ça... puis ils vont donner
22 des chiffres, mais les chiffres devraient être là,
23 théoriquement, c'est ce que je comprends.

24 Me ÉRIC FRASER :

25 Oui, oui.

1 Me STEVE CADRIN :

2 À moins qu'il y ait un papier qui aurait été
3 déposé, de ce que j'en comprends de la discussion.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Peut-être pas, là, mais il y a un papier qui a été
6 produit. Est-ce qu'il a été déposé ou pas? Est-ce
7 qu'il y a eu... On va simplement faire la
8 vérification.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors je pense qu'ils vont faire la vérification
11 puis ils vont revenir.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Donc c'est un demi-engagement fantôme pour
14 l'instant. Alors on verra à clarifier cet aspect-
15 là. On pourra s'en reparler peut-être à la pause,
16 là, ou autrement avec maître Fraser, selon le cas.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 De toute façon...

19 Me STEVE CADRIN :

20 En fait, le but c'est d'avoir l'information tout
21 simplement, là, c'est pas... il n'y a pas de
22 questions par la suite.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Le panel 3 devrait être là jusqu'à lundi matin ou
25 lundi midi, alors ils ont le temps de vérifier

1 d'ici la fin de ce panel.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Je leur souhaite de se sauver pendant la fin de
4 semaine quand même un peu. Vous ne voulez pas les
5 garder jusqu'à lundi pour de vrai?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Pas ce week-end.

8 Me STEVE CADRIN :

9 C'est ça.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Ils vont se sentir très seuls.

12 Me STEVE CADRIN :

13 J'essayais juste de les déstresser un peu pendant
14 ce temps-là. Est-ce que vous avez d'autres infos?

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Bien là c'est parce qu'on est sur le site de la
17 Régie puis on constate que tous les suivis y sont,
18 donc ils...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Écoutez, juste pour les fins de continuer le
21 contre-interrogatoire, on va regarder puis s'ils
22 sont là tant mieux. S'ils ne sont pas là on
23 s'arrangera pour fournir la copie papier de ce qui
24 est sur le site, là, et puis... mais je pense que
25 ça ne devrait pas poser de problème, vous devriez

1 avoir l'information que vous recherchez.

2 (9 h 23)

3 Me STEVE CADRIN :

4 Puis on s'excuse à l'avance si on a manqué quelque
5 chose puis on ne veut pas prendre plus de temps
6 qu'il le faut pour en venir à bout.

7 Q. **[27]** Continuons sur la question du GDP. Alors, le
8 taux de réserve maintenant spécifiquement de ce
9 programme-là, alors HQD-15, B-0084, HQD-15,
10 Document 4, page 15 cette fois-ci, réponse 10.1. Et
11 la question était :

12 Veuillez indiquer le taux de réserve
13 que le Distributeur a appliqué sur les
14 Nouvelles interventions en GDP et
15 justifier ce choix.

16 Le Distributeur applique un taux de
17 réserve de 17 %. Ce taux est établi
18 sur la base de simulations réalisées
19 en considérant les modalités
20 d'utilisation de ce moyen.

21 Alors, première question, quel modèle avez-vous
22 utilisé pour calculer le taux de réserve de dix-
23 sept pour cent (17 %)? Est-ce que c'est le même
24 modèle que pour calculer le taux de réserve de
25 l'électricité interruptible, soit le F-E-P-M-C, ou

1 le FEPMC?

2 Mme STÉPHANIE GIAUME :

3 R. On utilise le logiciel MARS qui est le logiciel
4 qu'on utilise pour l'ensemble de nos moyens.

5 Q. **[28]** Comment avez-vous tenu compte des délais des
6 avis de GDP dans les simulations réalisées pour
7 l'évaluation de ce taux de réserve à dix-sept pour
8 cent (17 %) ?

9 M. HANI ZAYAT :

10 R. Excusez, j'ai manqué la question.

11 Q. **[29]** Il n'y a pas de problème, je vais la
12 reformuler. Comment avez-vous tenu compte des
13 délais des avis de GDP dans les simulations
14 réalisées pour l'évaluation de ce taux de réserve
15 de dix-sept pour cent (17 %) ?

16 Mme STÉPHANIE GIAUME :

17 R. On ne tient pas compte des avis, on tient compte
18 des périodes d'interruption.

19 Q. **[30]** Juste pour bien se comprendre, donc, les
20 délais associés aux avis, vous n'en tenez pas
21 compte dans vos simulations pour la question du
22 taux de réserve, c'est ça? C'est ce que je
23 comprends?

24 R. Effectivement.

25 Q. **[31]** Suite à votre réponse, comment expliquez-vous

1 que le taux de réserve du GDP soit supérieur à
2 celui de l'électricité interruptible qui est de
3 quinze pour cent (15 %), si on se souvient bien.
4 Quelle est l'explication pour ça?

5 R. En fait, la durée des interruptions est plus
6 courte.

7 Q. **[32]** Alors, parce que les interruptions sont plus
8 courtes, ça entraîne un taux plus élevé de dix-sept
9 pour cent (17 %) de réserve, c'est exact?

10 R. Exactement.

11 Q. **[33]** Merci. Je regarde en fonction des taux de
12 réserve qu'on vient de discuter ensemble. Est-ce
13 que ça veut dire que le moyen GDP est moins
14 flexible, finalement, que l'électricité
15 interruptible?

16 M. HANI ZAYAT :

17 R. Ce que ça veut dire, c'est que le moyen GDP on
18 applique une plus grande réserve, il est moins
19 contributeur de façon marginale, ce n'est pas de
20 façon significative. Mais il faut juste comprendre
21 que les modalités du programme GDP ne sont pas les
22 mêmes que les modalités du programme interruptible,
23 tout comme les modalités d'appel du UCAP ne sont
24 pas les mêmes que le programme d'interruptible, ou
25 que les modalités de nos achats en puissance ne

1 sont pas les mêmes.

2 Donc, on dispose de différents moyens qui
3 sont tous contributifs à la pointe, qui peuvent
4 tous remplir essentiellement le même besoin mais
5 avec des, que ce soit des délais de préavis ou des
6 délais d'interruption qui sont différents. Mais ils
7 contribuent tous à leur façon à la gestion de la
8 pointe.

9 Q. **[34]** C'est ça. Mais justement, pas la même façon
10 parce que vous aviez presque fait le lapsus de dire
11 « de la même façon » mais ce n'est pas de la même
12 façon, justement, c'est l'essence de votre réponse,
13 chacun a leur façon. Ma question était plus
14 spécifique puis très précise : entre l'électricité
15 interruptionnelle et le GDP, lequel des deux est le
16 moyen le plus flexible pour vous, comme
17 gestionnaire?

18 (9 h 28)

19 R. Je dirais que je ne les considère pas... ils ont le
20 même type de flexibilité, dans le sens que, un,
21 c'est un plus grand bassin de clientèle. À terme,
22 on devrait avoir plus de clients, de nombre de
23 clients au GDP qu'aux clients interruptionnelles. Donc,
24 en soi, c'est une certaine assurance. Il y a une
25 certaine diversité dans ce moyen-là. Les périodes

1 d'interruption sont aujourd'hui définies de façon
2 plus courte pour la GDP Affaires. Donc, c'est un
3 moyen qui demande plus de précision. C'est un peu
4 moins... À ce titre-là, c'est un peu moins
5 flexible. Le préavis d'interruption est plus long
6 pour la GDP. Donc, c'est des moyens différents. Et
7 on peut dire qu'on a peut-être un peu plus de
8 contraintes avec le programme GDP que pour le
9 programme interruptible.

10 Q. **[35]** Dans vos simulations pour déterminer le taux
11 de réserve, vous devez ordonnancer les divers
12 moyens. Lequel des deux moyens, GDP et électricité
13 interruptible, était utilisé en premier lorsqu'un
14 besoin se faisait sentir dans vos simulations?

15 Mme STÉPHANIE GIAUME :

16 R. Si je me réfère au préavis, la GDP, c'est environ
17 une quinzaine d'heures d'avance, alors que
18 l'interruptible, ça va être juste deux heures
19 d'avance. Puis je complète. Même la GDP, par
20 exemple, on ne peut pas l'appeler en fin de semaine
21 comparativement à l'interruptible où cela est
22 possible.

23 Q. **[36]** Je vais vous reposer ma question. Je ne suis
24 pas certain que vous avez répondu à la question que
25 je vous posais. Peut-être que c'est moi qui n'ai

1 pas compris. Dans vos simulations pour déterminer
2 le taux de réserve, vous devez ordonnancer les
3 divers moyens. Lequel des deux moyens, GDP ou
4 électricité interruptible, était utilisé en premier
5 lorsqu'un besoin se faisait sentir dans vos
6 simulations? Je peux me permettre d'ajouter pendant
7 que vous y réfléchissez. Tout à l'heure, vous
8 m'avez dit, c'est le modèle MARS que vous avez
9 utilisé. Vous ne tenez pas compte du délai d'appel,
10 vous avez mentionné dans la question précédente.
11 Alors, quand je vous pose la question maintenant :
12 L'ordonnancement de ces moyens-là dans vos
13 simulations? Et je reviens à cette question-là
14 compte tenu de ce que vous nous avez dit déjà.

15 M. HANI ZAYAT :

16 R. Je vais y aller de mémoire. Mais je crois que, dans
17 les modèles qui servent, les modèles de fiabilité,
18 donc le modèle MARS notamment, il n'y a pas
19 nécessairement un ordonnancement des moyens. C'est
20 plus un ensemble de moyens qui est à la disposition
21 du Distributeur et de la zone de contrôle. Donc,
22 c'est la contribution de chacun des moyens
23 lorsqu'on les utilise au complet. Donc, ce qu'on va
24 mettre, c'est les contraintes qui sont associées,
25 qui sont associées aux moyens, les modalités du

1 programme en termes de nombre d'heures
2 disponibilité. Mais je ne crois pas qu'il y a un...
3 qu'il y a nécessairement un ordonnancement à donner
4 à l'intérieur des modèles de simulation.

5 Q. **[37]** O.K. En condition climatique normale, combien
6 d'énergie du moyen électricité interruptible
7 prévoyez-vous utiliser au cours de l'hiver deux
8 mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)?

9 M. FREDERIK AUCOIN :

10 R. Bien, à vrai dire, on ne planifie pas l'électricité
11 interruptible comme étant un moyen dans nos bilans
12 qu'on dépose pour les dossiers tarifaires. C'est un
13 moyen, dans le fond, qu'on a dans notre
14 portefeuille d'approvisionnement. Mais quand on
15 décline un bilan en planification, on n'associe pas
16 d'énergie à ce moyen-là. Ça fait qu'on associe
17 seulement la puissance comme étant la prime fixe,
18 si on veut, du moyen. Ça fait que quand on fait nos
19 bilans à température normale en planification,
20 c'est zéro.

21 Q. **[38]** Et même question pour ce qui est du... combien
22 d'énergie du moyen GDP prévoyez-vous utiliser au
23 cours de l'hiver deux mille dix-sept-deux mille
24 dix-huit (2017-2018)? Et je présume que votre
25 réponse, ça va être zéro. Mais je...

1 R. Zéro.

2 Q. **[39]** Dans la DDR numéro 6 de la Régie, B-127
3 (HQD-15, Document 1.6) page 77, et c'est la réponse
4 27.4, la question 27.4 et la réponse.

5 Veuillez indiquer, pour l'hiver 2018,
6 le pourcentage prévu de non
7 utilisation de la puissance mise à la
8 disposition du Distributeur par les
9 participants au programme, en fonction
10 des conditions climatiques normales.
11 Veuillez alors donner le coût prévu du
12 kW de puissance garantie en 2018 en
13 considérant le recours au MAFM.

14 Votre réponse :

15 Le Distributeur prévoit utiliser en
16 2018 le programme GDP Affaires. Ce
17 programme fait partie du portefeuille
18 de moyens [...].

19 Est-ce que l'hiver deux mille dix-huit (2018)
20 signifie ici dans cette réponse que vous donnez à
21 la question 27.4 de la DDR numéro 6 de la Régie,
22 est-ce que ça signifie l'hiver deux mille dix-huit
23 (2018), est-ce deux mille dix-sept - deux mille
24 dix-huit (2017-2018). Alors, vous dites, « prévoit
25 utiliser en deux mille dix-huit (2018) », est-ce

1 que c'est l'hiver deux mille dix-sept - deux mille
2 dix-huit (2017-2018) dont on parle?

3 (9 h 33)

4 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

5 R. C'est effectivement l'hiver deux mille dix-sept -
6 deux mille dix-huit (2017-2018). Donc, la prochaine
7 pointe.

8 Q. **[40]** Comme vous mentionnez, vous prévoyez utiliser,
9 en deux mille dix-huit (2018), le programme GDP
10 affaires, puis on vient de le mentionner ensemble,
11 qu'en conditions climatiques normales, vous ne
12 prévoyez aucune contribution en énergie du GDP, du
13 moyen GDP, comment vous pouvez concilier cette
14 réponse-là, que vous venez à la Régie, dans la DDR
15 numéro 6, avec les questions qu'on a eues en
16 audience ensemble?

17 M. FREDERIK AUCOIN :

18 R. Bien, c'est ça, à vrai dire, comme je disais
19 tantôt, dans nos bilans, qu'on dépose en
20 planification dans les dossiers tarifaires, on ne
21 prévoit pas d'énergie associée à ce moyen-là. Mais
22 durant, dans le fond, l'hiver, au jour le jour, des
23 décisions sont prises au niveau des stratégies pour
24 approvisionner des moyens au-delà du
25 postpatrimonial et... au-delà du patrimonial et au-

1 delà de nos approvisionnements à long terme, on a
2 des décisions à prendre au jour le jour. Et le
3 moyen GDP affaires est un moyen, dans le fond, pour
4 répondre à ces besoins-là. Et on prévoit, dans le
5 fond, dans nos différents moyens, dans le fond, la
6 GDP affaires fait partie de ces moyens-là et
7 pourrait être utilisée, justement, en pointe durant
8 l'hiver. Mais c'est un moyen, si on veut, là, de
9 fine pointe pour les aléas climatiques et vu qu'on
10 est... dans des bilans de planification, on
11 n'associe pas d'énergie à ça. Mais, en effet, au
12 jour le jour, on pense l'utiliser durant l'hiver,
13 si on a une pointe cette année.

14 Q. **[41]** Oui, pour l'instant, elle n'est pas évidente,
15 là, mais... on en convient. Mais c'est parce que
16 vous mentionnez, « le Distributeur prévoit
17 utiliser, en deux mille dix-huit (2018), le
18 programme GDP affaires », alors donc, vous avez une
19 prévision de le faire, de l'utiliser. Je comprends
20 que vous ne le comptabilisez pas pour les raisons
21 que vous avez mentionnées déjà. Mais là,
22 évidemment, il y a des sous associés à tout ça, on
23 va y venir dans quelques instants, là. J'ai de la
24 difficulté à concilier la réponse avec zéro alors
25 que, déjà, vous dites : « Bien, on va l'utiliser »,

1 c'est ce que vous mentionnez à la réponse à la
2 Régie? Je ne sais pas si je suis clair ou peut-être
3 que c'est moi qui n'avais encore pas compris
4 quelque chose?

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. On va revenir aux modalités du programme GDP. Donc,
7 le programme GDP, il est constitué d'une prime
8 fixe, donc un coût de puissance qui est présent au
9 dossier. Donc, quand on dit, « il y a des coûts qui
10 sont associés à ça », oui. Mais les coûts associés
11 au programme GDP ne sont pas associés à l'énergie
12 mais à la puissance et ces coûts sont au dossier
13 tarifaire.

14 Donc, quand on dit, « en conditions
15 normales », la GDP ne sera pas appelée, donc il
16 pourrait ne pas y avoir d'énergie là-dedans. Par
17 contre, si elle est appelée, oui, il va y avoir de
18 l'énergie et ça va remplacer d'autres sources
19 d'énergie, que ce soit des achats sur le court
20 terme ou d'autres moyens auxquels on pourrait
21 recourir.

22 Donc, les coûts de puissance sont inclus
23 puisque ce sont des coûts fixes et l'énergie sera
24 utilisée, lorsqu'ils sont appelés, en remplacement
25 ou en diminution d'autres coûts d'énergie qu'on

1 aurait besoin si la GDP n'avait pas été présente.

2 Q. **[42]** Je comprends votre réponse mais ce que vous
3 mentionnez dans votre réponse à la Régie, là, c'est
4 que vous prévoyez, maintenant, là... je comprends
5 que vous dites, « on pourra l'utiliser », là, puis
6 vous revenez à ce conditionnel-là, je n'essaie pas
7 de faire de la sémantique avec vous, là. Mais vous
8 mentionnez, « on prévoit l'utiliser en deux mille
9 dix-huit (2018) », alors c'est votre désir de le
10 faire puis le désir de l'utiliser puis il y a des
11 raisons derrière ça, vous voulez aussi tester ce
12 GDP-là, si j'ai bien compris vos explications déjà,
13 précédemment données.

14 Alors, vous prévoyez l'utiliser en deux
15 mille dix-huit (2018), je comprends difficilement
16 pourquoi vous ne mettez rien comme montant au
17 niveau de l'énergie, à ce moment-là, si vous
18 prévoyez le faire? Puis ça c'est une réponse que
19 vous donnez à la Régie récemment, là.

20 M. FREDERIK AUCOIN :

21 R. Peut-être juste dire que, dans le fond, au
22 niveau... le programme de GDP a seulement une prime
23 fixe. Ça fait que tous les coûts associés à la GDP
24 sont inclus au dossier tarifaire, il n'y a pas de
25 coûts additionnels à l'utilisation.

1 Q. **[43]** Donc, allons-y pour une question subséquente,
2 si vous me le permettez. Toujours sur le GDP
3 affaires, là. Combien avez-vous de participants au
4 programme GDP affaires pour l'hiver deux mille dix-
5 sept - deux mille dix-huit (2017-2018), en nombre
6 de participants et non pas en nombre de mégawatts?
7 (9 h 38)

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. J'ai en tête un chiffre de l'ordre de cinq cents
10 (500), mais c'est peut-être cinq cents (500)...
11 cinq cents (500) comptes ou cinq cents (500)...
12 cinq cents (500) bâtiments. C'est pas
13 nécessairement cinq cents (500) clients distincts.
14 Alors évidemment c'est... pour ma part ce qu'on
15 compte, ce qui est important pour nous c'est le
16 nombre de mégawatts qui est consolidé, mais il y a
17 une grande diversité de... je veux dire d'édifices
18 ou d'institutions qui sont associés à ça.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Q. **[44]** Mais le MAFM, le Montant d'appui financier
21 minimal est versé par participant dans ce
22 programme, c'est exact? Le nombre de participants
23 est important pour savoir combien ça va coûter, en
24 gros?

25 R. La contribution est en fonction des mégawatts et

1 non pas en fonction du nombre de clients.

2 Q. [45] Juste un instant. Je n'ai pas avec moi la
3 référence précise, là, mais c'est dans le guide du
4 participant du GDP, là. Je vous fais lecture, peut-
5 être que vous vous souviendrez des modalités, je le
6 présume d'ailleurs, là, sur cette question-là, mais
7 pour la période d'hiver sans événement de GDP, là,
8 on dit :

9 Si Hydro-Québec ne transmet aucun avis
10 de GDP au cours de la période d'hiver
11 deux mille dix-sept-deux mille dix-
12 huit (2017-2018), un montant d'appui
13 financier minimal (MAFM) sera versé
14 aux participants. Ce montant
15 correspondra au moindre des deux
16 montants suivants.

17 Alors vous avez deux options. Alors donc c'est par
18 participant qu'on a mentionné au départ. Alors MAFM
19 égale quinze pour cent (15 %) fois puissance
20 maximale enregistrée, fois soixante-dix dollars
21 (70 \$) ou MAFM égale vingt mille (20 000 \$). Alors
22 le moindre des deux montants, d'où la question de
23 savoir quel est le nombre de participants pour
24 déterminer le montant qui va être associé à ça,
25 s'il n'y a pas d'appel. On me dit que c'est dans le

1 préambule de la question de la Régie que je vous
2 citais tout à l'heure, la question 27.4. C'est ça?
3 Merci.

4 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

5 R. Oui. Je peux peut-être revenir aux montants, dans
6 le fond, d'appui... d'appui financier minimal. Ce
7 montant-là est versé seulement si Hydro-Québec
8 durant la période de l'hiver ne fait aucun appel.

9 Q. **[46]** Bien sûr.

10 R. C'est-à-dire qu'on n'appelle pas les clients,
11 l'hiver a été plus doux, on n'a pas besoin de ce
12 moyen-là. Le... dans les modalités du programme,
13 dans le fond, il y a un effacement minimum aussi
14 qui est demandé aux participants. Donc si on
15 regarde la question 25.7, on disait que dans le
16 projet pilote il y avait quarante-trois (43)
17 clients, mais pour cent quatre-vingt (180)
18 bâtiments. Donc il y a des clients qui vont
19 regrouper des bâtiments pour avoir le seuil minimum
20 du programme pour après pouvoir participer. Donc le
21 montant minimum va être versé en fonction des
22 mégawatts qui va contribuer à la pointe. Puis le
23 vingt mille dollars (20 000 \$) c'est le seuil...
24 dans le fond, le seuil que le participant va
25 recevoir si sa contribution était légèrement en

1 dessous du calcul du MAF. Donc le plancher de
2 revenu garanti pour ce participant-là.

3 Q. [47] Donc si je reviens à ma question : est-ce que
4 c'est possible d'avoir le nombre de participants au
5 sens que vous venez de l'entendre? Parfois ça
6 regroupe plusieurs bâtiments, comme vous l'avez
7 mentionné, mais avoir le nombre précis de
8 participants donc pour la période de l'hiver deux
9 mille dix-sept (2017) et deux mille dix-huit (2018)
10 au programme GDP Affaires s'il vous plaît.

11 R. On peut... oui, fournir le nombre de clients. Je
12 vais voir, c'est pas nous qui a l'information
13 directement, mais on va fournir cette information-
14 là.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Ce sera l'engagement 18, Maître Cadrin.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Engagement 18. Est-ce que ça va, Monsieur le
19 Sténographe, comment je l'ai formulé? D'accord.

20

21 E-18 (HQD) : Fournir le nombre précis de
22 participants pour la période de
23 l'hiver 2017 et 2018 au programme GDP
24 Affaires (demandé par l'AHQ-ARQ)

25

1 Q. **[48]** Changement de registre, de sujet. Dans la
2 pièce... la demande de renseignements de AHQ-ARQ,
3 B-0084, HQD-15, Document 4, page 10. Et c'est les
4 réponses 6.1 et 6.2 dont on traitera ensemble. Tout
5 d'abord la première question pour vous recadrer
6 dans le contexte :

7 6.2 Veuillez expliquer les différences
8 entre les références (ii) et (iii)
9 pour les taux de perte de distribution
10 pour les années de 2004 à 2015.

11 Et là, vous avez comme réponse, je vous cite la
12 deuxième partie du paragraphe :

13 À la référence (iii), les pertes de
14 distribution sont divisées par la
15 consommation à basse et à moyenne
16 tensions, alors qu'à la référence
17 (ii), elles sont divisées par la
18 consommation totale (incluant celle à
19 haute tension).

20 Je vous laisse prendre connaissance un peu des
21 éléments puis du tableau qui va avec, là. Alors où
22 peut-on retrouver dans votre preuve les valeurs
23 annuelles, tout d'abord de consommation à basse et
24 moyenne tension et, deuxièmement, de la
25 consommation totale, entre parenthèses je pourrais

1 dire « incluant celle à haute tension », dans le
2 fond, ce que vous faisiez comme distinction dans la
3 réponse. Parce que nous, on a tout ça sous le même
4 nom ça fait que ce n'est pas évident de faire la
5 distinction que vous faites.

6 On l'a dans la demande de renseignements
7 mais est-ce qu'il y a un endroit dans votre preuve
8 où on peut trouver cette distinction-là, outre que
9 dans la réponse à la demande de renseignements.

10 (9 h 43)

11 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

12 R. Ces chiffres-là ne sont pas fournis dans la preuve.

13 Q. **[49]** À la question 6.2, donc on fait juste suivre
14 la même discussion :

15 Veuillez expliquer la baisse
16 significative du taux de pertes de
17 distribution en 2014, 2015 et 2016 en
18 mettant à jour l'explication fournie à
19 la référence (iv) suite aux recherches
20 que se proposait alors de faire le
21 Distributeur.

22 Et vous avez fait une réponse pour ces éléments de
23 recherche là. Donc :

24 Les travaux conjoints entre le
25 Distributeur, le Transporteur et le

1 Producteur visaient à comprendre les
2 variations historiques des pertes
3 globales de transport et de
4 distribution. À ce jour, les analyses
5 effectuées n'ont pas permis
6 d'expliquer les variations observées
7 des pertes sur la période...

8 ... en question.

9 Premièrement, on mentionne :

10 À ce jour, les analyses effectuées...

11 Et là, je comprends de la première partie de la
12 réponse que vous avez fait des analyses conjointes
13 avec le Producteur, le Transporteur et vous-mêmes.
14 C'est exact?

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[50]** Et je comprends donc que ces analyses-là,
17 peut-être que vous pourriez nous donner une idée de
18 ce que c'est ces analyses-là, qu'est-ce qui a pu
19 être fait, comme l'analyse en conjonction avec les
20 deux autres divisions, s'il vous plaît.

21 R. Bien, c'est sûr qu'il y a différents aspects qui
22 ont été regardés à ce moment-là. Qu'est-ce qu'il ne
23 faut juste pas perdre de vue c'est que le taux de
24 pertes, en soi, est une combinaison, bien, le taux
25 de pertes globales est déduit, si on veut, des

1 ventes chez nos clients et des besoins à
2 approvisionner au central.

3 Ça fait que ça a amené plusieurs
4 validations au niveau du calcul de ces deux
5 valeurs-là, dans un premier temps, qui a semé,
6 justement, on a trouvé aucune piste d'explication
7 provenant de ces calculs-là. Et dans un deuxième
8 temps aussi, on a regardé au niveau des nouveaux
9 compteurs de nouvelle génération, s'il n'y avait
10 pas une piste là, puis là non plus ça n'a pas été
11 concluant.

12 Q. **[51]** Ça, c'est toujours des travaux conjoints quand
13 vous faites ça avec le Transporteur?

14 R. Bien là, dans certains cas, c'était juste avec le
15 Transporteur.

16 Q. **[52]** Oui.

17 R. Le Producteur n'avait pas toujours, dans le fond,
18 il suivait le dossier parce que les taux de pertes
19 influencent aussi ses activités mais, somme toute,
20 ça a été fait de façon plus étroite avec le
21 Transporteur qui est, dans le fond, un fournisseur
22 de données pour nos activités.

23 Q. **[53]** Puis la personne... Je comprends que c'est
24 vous qui étiez en charge de ça parce que vous me
25 répondez mais est-ce que c'est le cas chez le

1 Distributeur?

2 R. J'ai fait partie, si on veut, de façon pas directe
3 mais j'ai suivi ces travaux-là personnellement.

4 Q. [54] Et qui y était chez le Transporteur, de
5 l'autre côté?

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Je ne vois pas pourquoi on va se mettre à nommer
8 des noms des gens qui participent à un groupe de
9 travail sur un événement. Ça me semble vraiment
10 déborder le cadre d'un dossier tarifaire puis je
11 m'objecte formellement.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Alors, dans le dossier du Transporteur la semaine
14 dernière, nous avons posé la question et on nous a
15 mentionné qu'il n'y avait aucun travaux en
16 conjonction avec le Distributeur qui avaient été
17 faits alors c'est pour ça que je pose la question
18 cette semaine pour comprendre

19 Peut-être qu'on ne parlait pas aux bonnes
20 personnes la semaine dernière, puis on veut
21 comprendre ce qui est fait au niveau des taux de
22 pertes. Ça reste quand même un sujet pertinent, les
23 taux de pertes, et ce qui est fait comme travail
24 pour expliquer les problématiques rencontrées à ce
25 niveau-là ou les chiffres qui sont à ce niveau-là.

1 Alors, je ne pense pas qu'on déborde du cadre du
2 dossier tarifaire.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Bien, clairement, vous venez de dire que vous
5 utilisez cette information-là pour faire votre
6 dossier de l'année prochaine dans le dossier du
7 Transporteur puis je ne consentirai pas à ce que
8 mes témoins participent à ça.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Bien, je l'ai fait dans le dossier du Distributeur
11 aussi, soit dit en passant.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Enfin, je ne pense pas que vous avez besoin du nom.
14 Si le témoin vous a dit « J'ai eu des rencontres
15 avec le Transporteur. » vous pouvez avoir ça. Mais
16 avoir le nom de la personne même, je ne pense pas
17 que ça soit nécessairement des plus pertinents.
18 Mais à savoir si lui a participé à des rencontres
19 avec le Transporteur, je pense que l'information
20 est suffisante dans ce sens-là, aux fins que vous
21 me mentionnez.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Je prends note.

24 Q. [55] Alors, je comprends pour vous,
25 personnellement, vous, vous avez participé à des

1 rencontres avec le Transporteur - mais ne donnez
2 pas de noms - ça va?

3 R. Ça va.

4 Q. **[56]** Alors, la réponse c'est oui, vous avez
5 participé à des rencontres avec le Transporteur?

6 R. J'ai participé.

7 (h 48)

8 Q. **[57]** Merci. Alors, dans les analyses que vous
9 faisiez, vous disiez, je fais une suggestion: est-
10 ce que vous avez, par exemple, fait des... là on
11 parle toujours des analyses effectuées en vue
12 d'expliquer mieux cette question de taux de pertes.
13 Avez-vous comparé des valeurs horaires d'une année
14 à l'autre pour des consommations semblables, par
15 exemple, les heures de consommation?

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Je m'objecte encore parce que là on est
18 littéralement dans un dossier de plan, donc on veut
19 savoir ce qu'on a fait comme travaux en matière
20 d'études pour savoir c'était quoi le taux de
21 pertes. Il n'y a pas de lien, on n'arrivera pas à
22 une conclusion qui va nous permettre d'avoir une
23 incidence sur le dossier tarifaire de l'année
24 prochaine. On s'entend que ces des dossiers qui
25 sont en cours, en plus, là. Donc, on déborde,

1 encore une fois, du dossier tarifaire pour aborder
2 une question d'un plan d'approvisionnement.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Avec respect...

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Et je ne suis pas certain que la décision
7 procédurale que vous avez rendue ait nommément, et
8 à moins que je ne m'abuse, établie qu'il s'agissait
9 d'un sujet particulier du dossier tarifaire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Mais je ne pense pas qu'il en été nommément exclus
12 non plus. Alors, le taux de pertes fait partie des
13 sommes qui sont partie du dossier tarifaire. Mais
14 je pense que je vais laisser...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Oui, mais, le taux de pertes, il est inscrit. Le
17 taux de pertes qui va aller... Mais là, c'est parce
18 qu'on est en train de faire une enquête sur les
19 travaux qui sont en cours en ce qui concerne la
20 détermination des événements entre deux mille
21 quatre (2004) et deux mille seize (2016). On nous
22 demande la méthodologie, on déborde de loin le
23 dossier tarifaire.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je pense qu'on va laisser maître Cadrin expliquer

1 sa question puis la pertinence de sa question en
2 vertu du dossier tarifaire qui a cours puis on
3 verra par la suite.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Dans tous les dossiers tarifaires, à chaque dossier
6 tarifaire, le taux de pertes va être pertinent. Il
7 va être pertinent dans la prévision de la demande.
8 Dans chaque dossier, je vais me préoccuper ou on
9 devrait tous se préoccuper de la vitesse à laquelle
10 on regarde la problématique du taux de pertes. Je
11 m'en préoccupe à ce stade-ci puis on va voir la fin
12 de la réponse dans quelques instants, où on a
13 transféré la problématique à l'IREQ. Pour dire :
14 « Bien, l'IREQ regardera ça. »

15 Mais, nous, on a regardé ça, on veut savoir
16 ce qui a été fait. On veut savoir si on a été
17 diligent dans cet exercice-là, dans un premier
18 temps. Parce que ça a un impact sur les tarifs à
19 chaque année. Alors, si je ne peux pas savoir s'il
20 a été diligent ou, enfin, si je peux questionner
21 cette diligence-là ou vous inviter à fixer peut-
22 être des dates ou, enfin, fixer peut-être des
23 groupes de travail, par exemple, ou des choses
24 comme ça pour qu'on avance dans ce dossier-là.
25 Alors que ça a un impact sur les tarifs année après

1 année pendant qu'on étudie le problème, bien, je
2 pense que c'est pertinent, à chaque année, de poser
3 la question : Qu'est-ce que vous avez fait? Avez-
4 vous avancé diligemment dans ce dossier-là? Tous
5 les autres dossiers étant considérés aussi qu'il
6 faut avancer diligemment.

7 Alors, mes questions sont là puis on essaie
8 de déterminer qu'est-ce qui a pu être fait comme
9 analyse, à ce stade-ci, pour ne pas en arriver à
10 cette réponse officielle et d'avoir à transférer le
11 dossier à l'IREQ. Ce n'est pas une enquête, là, qui
12 a pour but de déterminer si... toutes les analyses
13 qui ont été faites mais on fait des suggestions
14 pour savoir si ça a été fait, dans le but de faire
15 avancer cette question-là plus rapidement qu'elle
16 n'avance actuellement.

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Si vous me permettez, Madame la Présidente. Si on
19 veut savoir si le Distributeur a été diligent, la
20 réponse 6.2 donne toute la mesure de la diligence.
21 Et je m'objecte encore formellement, sinon on n'en
22 finira pas d'être en audience si on se permet
23 d'aller enquêter sur des sujets qui ne donneront
24 rien en bout de ligne et qui relèvent carrément du
25 plan d'approvisionnement. C'est un sujet qui pourra

1 faire l'objet d'une étude beaucoup plus détaillée
2 et qui apportera un élément comme positif pour les
3 fins de la poursuite de la réglementation du
4 Distributeur.

5 Mais il est entendu qu'en poursuivant dans
6 cette ligne de questions là, on n'arrivera pas à un
7 tel résultat dans le dossier tarifaire, c'est
8 certain.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Donnez-moi un instant, s'il vous plaît.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Je m'excuse d'interrompre votre délibéré devant
13 moi. Mais j'avais un élément additionnel à ajouter,
14 là, si vous me permettez de le faire.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Allez-y.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Dans la demande de renseignements numéro 1 de
19 l'AHQ-ARQ, vous avez ça à la page 9 de cette
20 demande de renseignements là, qui est HQD-15,
21 document 4. La référence 4, qu'on n'a pas lue tout
22 à l'heure, là, mais qui est là, c'est... puis c'est
23 des questions posées à monsieur Zayat l'année
24 dernière, sur cette question de taux de pertes là.
25 Et je cite ce que monsieur Zayat disait l'année

1 dernière :

2 Comme on l'a mentionné dans la
3 réponse, c'est que les pertes de
4 distribution ne sont pas mesurées.
5 C'est une résultante. On n'a pas fait
6 de modifications au niveau des
7 appareils. Oui, on a constaté qu'il y
8 a une hausse du taux de pertes de
9 transport, puis entre les années deux
10 mille treize (2013) et deux mille
11 quinze (2015), alors que le taux de
12 pertes global, il a diminué. C'est
13 quelque chose que nous sommes en train
14 de regarder pour essayer d'expliquer
15 c'est quoi les causes, en fait c'est
16 quoi les raisons de cette diminution.
17 Mais pour le moment on n'a pas de
18 réponse à cette question.

19 On est dans le dossier tarifaire de l'année
20 dernière.

21 En fait, on cherche l'ensemble des
22 causes qui peuvent expliquer la
23 variation dans le taux de pertes. Et
24 on... on espère qu'à la même date
25 l'année prochaine on aura des réponses

1 plus précises à vous donner.

2 Je n'ai rien d'autre à ajouter.

3 (h 54)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, la réponse va demeurer la même, on va vous
6 permettre de poser des questions. Mais ce qu'on va
7 vous demander, par contre, c'est de... on ne veut
8 pas tomber dans le détail, on ne veut pas refaire
9 la séance technique qu'il y a pu avoir entre le
10 Producteur, le Transporteur et le Distributeur. On
11 veut juste les questions... on veut savoir les
12 travaux qui ont pu être faits pour essayer de
13 trouver les réponses puis on va rester à peu près
14 dans ce cadre-là, d'accord?

15 Me STEVE CADRIN :

16 Il n'y en avait pas beaucoup de questions, on s'est
17 objectés à la seule question qui expliquait une
18 analyse suggérée.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, c'est ça. Alors, je...

21 Me STEVE CADRIN :

22 Alors, je vous le dis tout de suite, il n'y aura
23 pas de...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, on va aller dans cette ligne-là...

1 Me STEVE CADRIN :

2 ... d'inflation.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... mais on va rester dans le cadre plus général,
5 on ne fera pas l'enquête aujourd'hui. Ça va?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Oui, absolument. Je prends note.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Bien sûr, je m'excuse.

12 Q. **[58]** Alors, vous avez mentionné certaines analyses
13 qui avaient pu être faites. Alors, la question que
14 je vous posais, je vous la répète : avez-vous
15 comparé des valeurs horaires d'une année à l'autre
16 pour des consommations semblables, par exemple
17 toutes les heures où la consommation est entre
18 vingt mille (20 000) et vingt mille cinq cents
19 mégawatts (20 500 MW), entre vingt mille cinq cents
20 (20 500) et vingt et un mille mégawatts (21 000 MW)
21 et ainsi de suite. Est-ce que vous avez fait ce
22 genre d'analyse là également?

23 R. Si je peux me permettre, je vais juste revenir un
24 petit peu en arrière. Il faut juste ne pas perdre
25 de vue que le taux de pertes dans les dernières

1 années, le taux de pertes globales, est
2 relativement stable. Dans le fond, qu'est-ce qu'on
3 a essayé d'adresser dans le comité c'était, dans le
4 fond, il y a eu comme un épisode en deux mille
5 quatorze (2014) où que le taux de pertes a chuté.

6 Mais depuis, il est relativement stable et
7 c'est pour ça aussi qu'on a intégré ça dans nos
8 prévisions parce que, somme toute, on n'avait pas
9 la cause précise de cette diminution-là mais ce
10 n'est pas quelque chose qui fluctue depuis, puis
11 c'est pour ça qu'on intègre ça dans nos prévisions,
12 puis on a quand même une confiance envers cette
13 prévision-là. Ça, c'est ma petite parenthèse.

14 Puis pour revenir à votre question, en
15 effet, c'est des choses qu'on a regardées. Par
16 contre, il reste quand même qu'il y a des défis à
17 faire ce genre d'analyse là : juste la situation du
18 réseau entre deux années qui peut ne pas être la
19 même; il y a aussi les aléas climatiques.

20 Ça fait que, bref, il y a quand même des
21 défis à juste comparer des données. Ça fait que
22 c'est des choses qui ont été regardées. Mais,
23 malheureusement, il n'y a pas eu de conclusion.

24 Q. [59] Donc, ce que je vous ai suggéré, les valeurs
25 horaires d'une année à l'autre pour des

1 consommations semblables, c'est quelque chose que
2 vous avez regardé, vous me dites. C'est ça?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[60]** O.K. Merci. La question subséquente, on a
5 mentionné à la fin de la réponse que l'IREQ
6 maintenant était mandatée. Je voulais juste
7 savoir quand ils ont été mandatés les règles dans
8 ce dossier-là? Puis peut-être nous dire où ils en
9 sont rendus dans cette démarche, si vous le savez.

10 R. Je ne pourrais pas vous dire, ce n'est pas moi
11 personnellement qu'ils ont contacté, qui a contacté
12 l'IREQ. Mais je vous dirais peut-être au courant de
13 l'été.

14 Q. **[61]** À l'été deux mille dix-sept (2017), bien sûr.

15 R. Oui, tout à fait.

16 Q. **[62]** Est-ce qu'il y a une date, est-ce que vous
17 êtes au courant de cette échéance à laquelle les
18 travaux devront être livrés? Est-ce qu'on...

19 R. Non, je ne suis pas au courant. À vrai dire, c'est
20 sûr que ça va dépendre de l'évolution du dossier et
21 si, finalement, le mandat avance vite parce qu'on
22 trouve des solutions rapidement ou non, et qu'on
23 continue à chercher.

24 Q. **[63]** Bien, ce que je mentionnais c'est vraiment :
25 est-ce que vous avez donné une échéance à l'IREQ?

1 R. Pas moi personnellement.

2 Q. **[64]** Non, mais vous témoignez pour le Distributeur
3 aujourd'hui. À votre connaissance, est-ce que le
4 Distributeur...

5 R. Pas à ma connaissance.

6 Q. **[65]** D'accord, merci. Je viens maintenant sur une
7 question qui a été soulevée un peu plus tôt devant
8 d'autres panels, l'indicateur sur les achats de
9 court terme. On l'a soulevé dans le panel numéro 2
10 si je ne me trompe pas - Maître Duquette, vous
11 l'avez soulevée. C'est un indicateur qui évidemment
12 nous préoccupe, on l'a déjà mentionné dans le
13 passé.

14 Alors, je fais référence maintenant pour la
15 question à la DDR numéro 3 de la Régie, donc B-
16 0080, HQD-15, Document 1.3. Alors, vous avez, vous
17 n'avez pas besoin de tout relire ce qui est
18 mentionné mais, essentiellement, encore une fois,
19 c'est des questions sur la réflexion et le
20 processus de réflexion.

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Excusez-moi, à quelle page vous faites référence?

23 Q. **[66]** Excusez-moi, réponse 5.1 donc... Je n'ai pas
24 la page, je suis désolé. Page 9 me dit-on. Alors,
25 la question c'était :

1 Veillez préciser l'échéancier.
2 C'est en lien avec la décision D-2017-043 et on
3 vous posait des questions sur, dans le fond,
4 l'échéancier et les étapes prévues pour traiter de
5 cette question. Alors donc :

6 Veillez préciser l'échéancier des
7 étapes prévues pour la formulation de
8 sa proposition du nouvel indicateur de
9 performance rattaché à la gestion de
10 l'approvisionnement en électricité
11 patrimoniale, ainsi que les dates
12 prévues pour le dépôt de ces
13 propositions, tel que demandé par la
14 Régie en préambule.

15 le préambule étant la décision.

16 (9 H 59)

17 Alors, donc vous avez mentionné dans votre
18 réponse :

19 Essentiellement, le Distributeur n'a
20 pas débuté sa réflexion sur cet
21 échéancier.

22 Je n'ai pas trop compris pourquoi ça n'avait pas
23 été débuté, outre que je comprends que ça va être
24 dans une deuxième génération de MRI là ou si ça a
25 été débuté. Peut-être que vous allez me dire que ça

1 a été débuté.

2 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

3 R. Ça n'a pas été débuté pour les raisons que j'ai
4 expliquées un peu plus tôt cette semaine.

5 Q. **[67]** Je comprends que l'équipe qui va... Quelle est
6 l'équipe qui va travailler sur ce genre de
7 développement d'indicateur? Est-ce que c'est
8 l'équipe qui est impliquée dans le MRI directement?

9 R. Notamment.

10 Q. **[68]** Mais encore?

11 R. « Mais encore » quoi?

12 Q. **[69]** Bien, je comprends qu'il y a une équipe qui
13 est impliquée dans le MRI, mais est-ce que je
14 comprends qu'il y a d'autres équipes de votre
15 division qui peuvent travailler déjà sur
16 l'indicateur pour faire avancer les travaux sans
17 que l'équipe du MRI ou les gens affectés au MRI
18 puissent travailler pour l'instant dans le domaine,
19 dans cette question, excusez?

20 R. Bien, tout d'abord, comme je l'ai mentionné, on va
21 d'abord déposer ce qu'on doit déposer assez
22 rapidement, au plus tard le cinq (5) janvier.

23 Q. **[70]** O.K.

24 R. Ensuite, il faudra aller en audience au mois de
25 février. Alors, il y a des étapes importantes pour

1 nous préalablement au développement de cet
2 indicateur-là. Et vraisemblablement, ça se fera en
3 collaboration avec les équipes en
4 approvisionnement.

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Je pense que si je peux me permettre.

7 Q. [71] Oui, allez-y. Pas de problème.

8 R. Dans le fond, la réflexion dans le cadre du MRI, on
9 ne l'a pas... disons qu'on n'est pas très avancé
10 là-dessus. Mais, c'est quand même une question, je
11 pense, qui est revenue régulièrement dans le
12 cadre... dans le cadre du plan. Je pense que la
13 question a été posée maintes fois sur un indicateur
14 de la performance de court terme. Donc, c'est sûr
15 qu'on prend note de la volonté d'avoir un
16 indicateur, mais c'est quand même pas quelque chose
17 qui est facile à concevoir et je m'explique.

18 L'objectif, évidemment, c'est d'avoir la
19 fiabilité des approvisionnements aux meilleurs
20 coûts. Donc, lorsqu'il n'y a pas de... lorsqu'il
21 n'y a pas d'enjeu de fiabilité, les notions de
22 meilleurs coûts peuvent être faciles à adresser.

23 Par contre, on a une contrainte d'adresser
24 la fiabilité aussi, donc notamment en période de
25 pointe, avec toutes les incertitudes qui sont

1 associées aux moyens de production et aussi à la
2 température, donc les aléas qui sont associés à la
3 température et les variations qui peuvent avoir
4 lieu.

5 Donc, c'est d'avoir, à posteriori, c'est...
6 ça peut être relativement facile de regarder si les
7 décisions ont été économiques ou pas, mais en le
8 faisant de cette façon-là, on ne tient pas compte
9 des impératifs de fiabilité. Donc, je faisais un
10 parallèle peut-être un petit peu boiteux, mais je
11 vais le faire quand même.

12 On compare des... une performance
13 financière mettons par rapport à un référentiel
14 boursier. Soit, c'est un indicateur qui peut être
15 intéressant, mais un référentiel boursier, il n'y a
16 pas d'enjeu de fiabilité. On ne se pose pas la
17 question « est-ce que j'ai absolument besoin de
18 fournir cette énergie ou pas. » Alors que pour les
19 approvisionnements de court terme, je ne peux pas
20 me permettre de dire « j'ai pris les mauvaises
21 décisions puis au pire des cas, bien, on va
22 délester des clients. »

23 Donc, cet impératif de fiabilité, la
24 gestion des risques qui est associée à ça, ne se
25 traduit pas facilement dans un modèle ou dans un

1 indicateur qui peut être facilement déployé. On va
2 continuer à regarder la question, mais c'est pas
3 quelque chose qui est facile à adresser.

4 Q. [72] Oui, je comprends. Puis je me souviens de
5 certaines discussions qu'on a pu avoir ensemble,
6 vous et moi, sur cette question-là, là. Mais là, je
7 comprends que vous y pensez, vous personnellement,
8 visiblement. Vous avez les problématiques, les
9 contraintes qu'on voit, mais... Là pour l'instant,
10 j'ai entendu maître Hébert nous parler de
11 « février, on a un dossier ». Pouvez-vous me parler
12 d'échéance? Pouvez-vous me dire quand on va
13 commencer à regarder le problème comme tel? Je
14 comprends que conceptuellement vous y voyez
15 certaines contraintes. On est d'accord avec vous.

16 L'indice a pour but de donner une note à la
17 fin, puis il faut l'interpréter après. Je suis
18 d'accord avec vous. Puis il y a des contraintes et
19 et caetera, mais... Votre réflexion est
20 intéressante, mais quand allez-vous, le
21 Distributeur, commencer à travailler, à plancher
22 sur ce projet?

23 (10 h 04)

24 R. Je vais répondre en deux tranches. Donc, je ne peux
25 pas dire qu'on n'y a jamais pensé puisque vous

1 m'avez questionné là-dessus à maintes fois au cours
2 des dix dernières années. Donc, visiblement...

3 Q. **[73]** Je l'ai admis.

4 R. ... on y a déjà pensé. Maintenant, la réponse, dans
5 le cadre du MRI plus spécifiquement, je pense que
6 la réponse de maître Hébert tient toujours. Je veux
7 dire, la réflexion plus spécifique au MRI va avoir
8 lieu au cours du premier terme du MRI. Je pense que
9 c'est comme ça que ça se dit. Mais je vous dis
10 juste donc, on y a pensé dans un autre cadre, puis
11 on va y repenser dans le cadre du MRI.

12 Q. **[74]** En années ça veut dire quoi pour vous? C'est
13 en deux mille dix-huit (2018), ça, en deux mille
14 dix-neuf (2019)? C'est quand?

15 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

16 R. Regardez, la Régie nous demande de le faire durant
17 le terme, et je lis la décision de la Régie...

18 Q. **[75]** Oui, je l'ai lue aussi, Maître Hébert. Je vous
19 demande simplement de préciser quand vous avez
20 prévu le faire. Je suis conscient que vous avez un
21 laps de temps qui peut être plus ou moins long.
22 Puis là n'est pas la question. La question, elle
23 est précise. Je vous demande quand.

24 R. Bien, c'est que je n'ai pas une réponse précise.
25 Dans les meilleurs délais possibles durant le

1 terme. C'est ce que j'ai mentionné à une question
2 de madame la présidente cette semaine.

3 Q. **[76]** D'accord. Est-ce que vous avez pensé, dans le
4 cadre de cette démarche-là, de mettre à
5 contribution les intervenants, que ce soit en
6 groupe de travail, en séance de travail ou
7 autrement? Est-ce que c'est quelque chose qui est
8 dans votre radar, si je peux me permettre de le
9 dire comme ça?

10 R. Je pense qu'il serait intéressant pour le
11 Distributeur de se faire une idée d'abord et de la
12 présenter ensuite, si vous le souhaitez, lors d'un
13 groupe de travail. On n'a pas d'objection. Vous
14 savez qu'on multiplie ces groupes de travail là ces
15 années-ci. Alors je n'y vois pas d'objection à
16 prime abord. Mais je pense qu'il serait intéressant
17 d'arriver avec des réflexions préliminaires à vous
18 suggérer.

19 Q. **[77]** Absolument. Peut-être sur une question, sur la
20 question d'approvisionnement. On a mentionné dans
21 les notes sténographiques au six (6) décembre, vous
22 pourrez vous y référer, à la page 222, mais je
23 pense que vous étiez... vous êtes bien conscient de
24 la question. Un projet pilote d'amélioration
25 continue en approvisionnement a été mentionné comme

1 étant un des éléments qui serait transféré, je
2 pense, dans vos mains à vous, Monsieur Zayat, je
3 vous regarde, mais visiblement ça va être dans vos
4 mains à vous. Un projet pilote d'amélioration
5 continue en approvisionnement sur quel sujet? Est-
6 ce que vous pouvez nous en dire plus?

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Je pense que vous faites référence au témoignage de
9 monsieur Murray. C'est sûr qu'on regarde
10 l'amélioration dans l'ensemble des activités avec
11 une certaine priorisation. Donc, à l'intérieur de
12 la Direction approvisionnement, on a déjà un... on
13 fait des... on déploie, dans le fond, les mesures
14 d'amélioration ou les pratiques d'amélioration
15 continue. Et on a mis en place, par exemple, un
16 chantier du type Kaizen pour tout ce qui est la
17 gestion des réseaux autonomes. Donc, on regarde un
18 peu la question des réseaux autonomes de façon plus
19 précise, voir comment les rôles et responsabilités
20 peuvent être partagés, qui est imputable de quoi et
21 comment on peut en arriver à des meilleurs... à un
22 déploiement, dans le fond, de nos objectifs en
23 réseaux autonomes de façon optimale.

24 Q. [78] C'est vraiment ciblé sur les réseaux
25 autonomes, si je comprends bien...

1 R. Bien, c'est sûr qu'on ne peut pas viser toutes les
2 activités en même temps. Je pense que c'est une
3 question de priorité. Donc, c'est l'endroit où on
4 pensait qu'il y avait comme première étape un enjeu
5 ou des gains d'amélioration qui peuvent être
6 obtenus.

7 Q. [79] Je fais de l'amélioration continue dans nos
8 questions. Alors, j'en élimine certaines en
9 fonction des réponses que vous avez données. Donc,
10 maintenant, je vais vous parler peut-être quelques
11 instants du sujet coût évité. Dans les questions
12 qui ont été posées, dans le fond, et dans les
13 demandes de renseignements plus spécifiquement de
14 l'AHQ-ARQ, B-0084 toujours (HQD-15, Document 4)
15 page 11, et la réponse 7.1.

16 Veuillez fournir la documentation de
17 support qui démontre que le bilan
18 offre-demande en énergie du
19 Distributeur ne présente pas de
20 surplus à compter de 2028.

21 Votre réponse :

22 Cette demande dépasse le cadre du
23 présent dossier. Le dernier bilan en
24 énergie du Distributeur est celui
25 déposé au Plan d'approvisionnement

1 2017-2026 (...). Une mise à jour de ce
2 bilan sera déposée dans le cadre de
3 l'État d'avancement 2017 du Plan
4 d'approvisionnement 2017-2026, d'ici
5 le 1er novembre 2017.

6 (10 h 09)

7 Et, en regardant l'état d'avancement, on ne semble
8 pas trouver aucune information sur les surplus en
9 énergie au-delà de deux mille vingt-six (2026).
10 Alors, la question, comment faites-vous pour
11 conclure que le signal de prix doit être augmenté à
12 huit virgule six cents (8,6 ¢) à compter de deux
13 mille vingt-huit (2028)?

14 Mme STÉPHANIE GIAUME :

15 R. Si je comprends bien la question, vous voulez
16 savoir s'il reste des surplus au-delà de deux mille
17 vingt-sept (2027)?

18 Q. **[80]** On est en matière de coûts évités et on se
19 pose la question, la documentation support qui
20 démontre le bilan demande en énergie du
21 Distributeur ne présente pas de surplus à compter
22 de deux mille vingt-huit (2028). Alors, la question
23 était là.

24 R. Bien...

25 Q. **[81]** Et, après ça, vous nous avez... Excusez-moi,

1 allez-y.

2 R. Je vais faire le pont, je vais revenir un petit peu
3 en arrière donc, sur les coûts évités puis... Bien,
4 c'est ça, au regard des questions que vous avez
5 posées et de votre preuve. Le signal de long terme
6 n'est pas directement déclenché en fonction des
7 surplus. Ce qui va déclencher le signal de long
8 terme, ça va être la profondeur du marché de court
9 terme. C'est-à-dire que, sur la période jusqu'en
10 deux mille vingt-sept (2027), on voit qu'on a
11 suffisamment... la profondeur du marché de court
12 terme est suffisamment présente pour qu'on puisse
13 aller acheter sur les courts termes. Donc, on reste
14 à un signal de court terme.

15 Au-delà de deux mille vingt-sept (2027), on
16 considère que ce marché-là ne pourrait plus
17 contribuer à offrir un moyen de court terme. La
18 profondeur du marché ne serait plus là. Donc, on
19 considère qu'à partir de deux mille vingt-huit
20 (2028), on aurait besoin d'un signal de long terme.

21 Q. **[82]** Ce qui... Excusez-moi, je vous laisse
22 conférer, il n'y a pas de problème. Non, mais il
23 n'y a pas de problème, prenez le temps. Est-ce que
24 vous avez des choses à ajouter avant que je vous
25 pose d'autres questions?

1 R. Non.

2 Q. **[83]** D'accord. Effectivement, la question de
3 surplus revient à vous dire ça. Donc, vous me
4 dites, « la profondeur du marché », bon, au-delà de
5 deux mille vingt-six (2026), profondeur différente,
6 signifie donc absence de surplus ou surplus réduit.
7 Est-ce que je comprends mal?

8 R. Je ne dirais pas que vous comprenez mal mais...

9 Q. **[84]** Ah! vous avez le droit de le dire.

10 R. ... je veux juste préciser. Mais on peut avoir des
11 surplus et des achats de court terme, en hiver. On
12 peut avoir des surplus puis des besoins en hiver
13 aussi. Donc, on peut être en période de surplus
14 puis effectuer des achats de court terme. À partir
15 du moment où ces achats peuvent être comblés par le
16 marché de court terme, par la profondeur du marché,
17 on va utiliser un signal de court terme. On peut
18 continuer à être en surplus puis avoir des besoins
19 au-delà de la profondeur du marché. Et donc, là on
20 va être amené à lancer un appel de long terme.

21 Q. **[85]** Et, dans votre preuve, là, la question de la
22 profondeur du marché, pour deux mille vingt-huit
23 (2028), pour faire justement... conclure que le
24 signal de prix doit être augmenté à huit virgule
25 six cents (8,6 ¢) à compter de deux mille vingt-

1 huit (2028), on retrouve ça où, cette démarche-là,
2 pour nous expliquer qu'on doit avoir une pression à
3 la hausse?

4 R. Bien, en fait, deux mille vingt-sept (2027), c'est
5 aussi la date d'échéance de nos contrats de long
6 terme. Donc, à date, on n'est pas disposé à prendre
7 une décision pour renouveler ces contrats, donc on
8 va avoir des besoins de... des besoins en énergie à
9 combler, qui ne pourront pas être faits par le
10 marché de court terme.

11 Q. **[86]** O.K. Dernière ligne de questions. Demande de
12 renseignements numéro 3 de la Régie, B-0080,
13 HQD-15, Document 1.3, page 42, réponse 16.3. Je
14 vous remets dans le contexte de la question :

15 Veuillez élaborer sur le degré de
16 précision de la prévision relativement
17 au client Rio Tinto et confirmer que
18 la situation de l'hydraulicité prévue
19 pour 2018 correspond à un scénario
20 d'hydraulicité moyenne.

21 Alors, votre réponse :

22 Le scénario à hydraulicité moyenne est
23 retenu pour les ventes prévues de
24 l'année 2018. Toutefois, les
25 consommations découlant du contrat

1 d'énergie avec le client Rio Tinto
2 varient d'une manière importante d'une
3 année à l'autre, principalement en
4 raison des apports hydrauliques.
5 Historiquement, ces consommations ont
6 oscillé entre 0,2 TWh et 2,6 TWh.
7 Cette variation peut entraîner des
8 écarts parfois importants par rapport
9 à la prévision de l'année témoin.

10 (10 h 14)

11 Il y a quelques semaines lors de la rencontre sur
12 les bâtonnets patrimoniaux nous avons compris
13 qu'on recevait régulièrement des prévisions de la
14 part de Rio Tinto sur leurs besoins pour le reste
15 de l'année en cours et même pour une partie de
16 l'année suivante. Est-ce que c'est exact?

17 M. FREDERIK AUCOIN :

18 R. Tout à fait. J'étais là.

19 Q. **[87]** À la réunion en question, oui. On vous a
20 écouté. Mais moi je n'étais pas là, mais quelqu'un
21 d'autre. À quelle fréquence Rio Tinto vous fournit-
22 il normalement ces prévisions-là?

23 R. Il fournit quand même plusieurs prévisions. Il y en
24 a certaines que c'est dans le but vraiment de
25 l'exploitation du réseau, ça fait qu'il y en a que

1 c'est plus envoyé à TransÉnergie directement de
2 façon quotidienne. Puis il y en a certaines, là,
3 que c'est fait plus mensuellement, je dirais, là.
4 Ça fait qu'il y en a différentes. Ça va de
5 quotidien à bimensuel, mettons.

6 Q. **[88]** Bimensuel. D'accord. Et de façon générale, là,
7 vous me ferez la distinction selon le type de
8 prévision, là, mais sur quel horizon portent
9 normalement ces prévisions-là pour Rio Tinto?

10 R. L'année en cours et l'année suivante.

11 Q. **[89]** Je vous remercie, ça complète mes questions.
12 Merci beaucoup.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie beaucoup, Maître Cadrin. Il est
15 dix heures quart (10 h 15), avant de passer à
16 l'AQCIE je pense qu'on va prendre la pause
17 immédiatement et puis... ça fait qu'on va prendre
18 une pause de quinze (15) minutes, on va revenir à
19 dix heures trente (10 h 30). Je vous remercie.

20 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

21 REPRISE DE L'AUDIENCE

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Bonjour, Maître Pelletier.

24 Me PIERRE PELLETIER :

25 Bonjour, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah oui, il manque des membres du panel et il manque
3 maître Fraser. Je pense qu'on va les attendre.

4 Me PIERRE PELLETIER :

5 Maître Fraser, c'est pas grave, mais les membres du
6 panel.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je ne l'aurais pas mis dans cet ordre-là, mais
9 c'est correct.

10 Me PIERRE PELLETIER :

11 On s'aime plus que vous le pensez.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non, je n'en doute pas. Mais la présence de maître
14 Turmel pourrait amplement compenser, j'en suis
15 convaincue.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

17 Q. [90] Alors, Pierre Pelletier pour l'AQCIE et le
18 CIFQ. J'ai quelques questions d'abord sur une pièce
19 qui vient d'être déposée, la réponse à l'engagement
20 numéro 2. C'est un engagement qui avait été demandé
21 au panel 2. C'est maître Falardeau qui demandait au
22 Distributeur de préciser l'augmentation des coûts
23 reliée respectivement au service de transport et à
24 l'indexation du coût de l'électricité patrimoniale
25 pour les années deux mille dix-neuf (2019) et deux

1 mille vingt (2020). C'était dans le contexte de la
2 proposition qui est faite par le Transporteur
3 relativement au compte de nivellement climatique.
4 Alors je lis dans la réponse à l'engagement 2 que :

5 Les augmentations de coût
6 d'approvisionnement en lien avec
7 l'indexation du coût moyen de
8 fourniture de l'électricité
9 patrimoniale sont de l'ordre de
10 quarante-cinq millions (45 M\$) pour
11 deux mille dix-neuf (2019) et de
12 soixante-dix millions (70 M\$) pour
13 deux mille vingt (2020).

14 Êtes-vous en mesure de nous faire part du calcul
15 qui amène à ces chiffres-là?

16 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

17 R. Je crois que c'est le bureau du contrôleur qui a
18 fait ces calculs, donc on n'a pas été impliqués
19 dans l'engagement, pour produire l'engagement.

20 Q. [91] Mais c'est quand même vous autres qui êtes en
21 charge des approvisionnements? Je notais dans votre
22 dossier de cette année que pour le présent dossier,
23 l'année deux mille dix-huit (2018), le montant
24 résultant de l'indexation du patrimonial est de
25 vingt-neuf millions (29 M\$). Et ça m'intriguait de

1 voir qu'on passait de vingt-neuf millions (29 M\$)
2 cette année à quarante-cinq millions (45 M\$)
3 l'année prochaine, mais encore plus à soixante-dix
4 millions (70 M\$) l'année suivante. Je me demandais
5 s'il y avait d'autres facteurs dans ça que le taux
6 d'indexation qui est déterminé, si mon souvenir est
7 bon, en fonction de l'augmentation du coût de la
8 vie au Québec.

9 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

10 R. Ce que je vous propose, Maître Pelletier, on peut
11 peut-être vérifier à la pause puis vous revenir en
12 début d'après-midi, à moins que ce soit nécessaire
13 pour votre contre-interrogatoire?

14 Q. [92] Non, non, c'est pas nécessaire pour autre
15 chose dans mon contre-interrogatoire. C'est juste
16 que recevant cette information-là qui m'a beaucoup
17 surpris, je me suis dit que je m'adresserais à ceux
18 qui, justement, s'occupent des approvisionnements
19 et qui devraient être en mesure de me le dire.

20 M. FREDERIK AUCOIN :

21 R. Il faut juste pas perdre de vue qu'il y a aussi
22 l'IPC, là, derrière l'indexation, chose qui n'est
23 pas vraiment dans notre cour, là, ça fait que...

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. O.K. Je vais m'essayer quand même.

1 Q. **[93]** Il n'est pas capable de résister.

2 (10 h 34)

3 R. Normalement, du côté des approvisionnements, donc
4 l'utilisation du patrimonial, il n'y a pas
5 d'augmentation notable de l'utilisation du
6 patrimonial.

7 Par contre, ça peut être au niveau de la
8 prévision de l'IPC, justement, deux mille dix-neuf-
9 deux mille vingt (2019-2020) c'est une prévision
10 pour l'IPC alors que peut-être pour les années
11 précédentes c'est un indice d'inflation qui est
12 sans doute moindre que l'augmentation qui est
13 prévue pour les années deux mille dix-neuf (2019)
14 et deux mille vingt (2020). Ceci dit, on va quand
15 même faire les validations.

16 Q. **[94]** S'il vous plaît, oui. La deuxième partie des
17 informations qui apparaissent sur cette réponse à
18 l'engagement numéro 2 concerne les charges reliées
19 au service de transport et on nous indique que,
20 pour l'année deux mille dix-neuf (2019),
21 l'augmentation des charges serait de trente-cinq
22 millions (35 M) et, pour l'année suivante, de
23 quatre-vingt-quinze millions (95 M).

24 Est-ce que vous êtes en mesure de me dire
25 quelque chose à ce sujet-là ou est-ce complètement

1 hors de votre ressort?

2 R. Non, pas pour celle-là.

3 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 R. On va également vérifier, Maître Pelletier.

5 Q. **[95]** Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[96]** Là, je suis juste curieuse. Je m'excuse c'est
8 pour les notes sténo. Vous allez redonner ça dans
9 le corridor? Vous allez redonner ça officiellement?
10 Allez-vous nous revenir cet après-midi après avoir
11 vérifié puis nous donner les chiffres?

12 R. Bien, je pensais...

13 Q. **[97]** Le mentionner?

14 R. ... le dire d'abord à maître Pelletier puis ensuite
15 verbalement pour éviter de prendre un engagement
16 mais c'est à votre guise.

17 Q. **[98]** Non, non, mais c'est correct si vous le faites
18 cet après-midi.

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[99]** Je n'ai pas de misère. C'est juste que s'il
21 nous revient en argumentation avec les chiffres que
22 vous lui donnez, moi je ne comprendrai pas d'où ils
23 viennent.

24 R. On va les mettre en preuve, Maître Duquette.

25 Q. **[100]** Je vous remercie.

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Q. **[101]** Alors, on peut répondre à l'engagement par
3 écrit, comme on peut y répondre verbalement. Je
4 comprends que l'engagement est pris de toute façon
5 et qu'on va y répondre verbalement cet après-midi
6 ou encore par écrit au besoin, c'est ça?

7 R. On va essayer de vous répondre...

8 Q. **[102]** C'est comme ça que vous l'entendez?

9 R. ... rapidement verbalement. Sinon, ça sera par
10 écrit en fin de journée.

11 Q. **[103]** Mais en séance publique.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci beaucoup.

14 R. Ça sera en preuve.

15 Me PIERRE PELLETTIER :

16 Q. **[104]** Voilà. J'aimerais que vous nous disiez
17 quelques mots concernant quelque chose qui, dans le
18 fond, n'est pas touché, je crois, par la preuve qui
19 a été déposée par le Distributeur mais qui a été
20 évoqué dans la preuve d'AQCIE-CIFQ et puis
21 particulièrement en réponse à une demande de
22 renseignements de la Régie.

23 J'aimerais que vous nous informiez
24 concernant le programme qu'on a appelé du ministère
25 des Finances qui est relatif aux rabais tarifaires.

1 Pourriez-vous nous faire un petit topo de ce que
2 c'est ce programme-là, comment ça fonctionne puis
3 de quelle façon vous intervenez.

4 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

5 R. Alors oui, c'est un programme du ministère des
6 Finances qui s'adresse aux grands clients
7 industriels. Donc, c'est des enveloppes du
8 gouvernement qui offrent des rabais pour les
9 clients qui investissent.

10 Donc, les rabais peuvent aller, de mémoire,
11 jusqu'à quarante pour cent (40 %) de
12 l'investissement. Ils peuvent récupérer,
13 finalement, jusqu'à quarante pour cent (40 %) de
14 l'investissement puis même jusqu'à cinquante pour
15 cent (50 %) de l'investissement s'il y a un aspect
16 GES qui est dans le, ça permet de réduire les GES.
17 C'est donc ce remboursement, finalement, de ce
18 montant d'investissement là, je pense sur une
19 période de quatre ans, puis la facture
20 d'électricité est le véhicule par lequel ce
21 montant-là est versé.

22 Donc, c'est vraiment juste le véhicule,
23 donc le Distributeur est totalement compensé à ce
24 niveau-là. Donc, il n'y a pas d'impact pour la
25 clientèle du Distributeur. Donc, c'est vraiment le

1 moyen qui a été utilisé pour verser les montants,
2 c'est la facture d'électricité.

3 Q. **[105]** Alors, je comprends que, du côté du
4 Distributeur, lorsque vient le temps d'adresser une
5 facture à un client concerné par ce programme-là,
6 il y a un crédit qui apparaît sur la facture?
7 Comment ça fonctionne?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[106]** Bon. Et vous, par la suite, vous vous
10 retournez de bord et puis vous adressez une demande
11 de remboursement au gouvernement?

12 R. Je ne suis pas au fait exactement de la fine
13 application mais, effectivement, on se fait
14 compenser par le gouvernement.

15 Q. **[107]** Est-ce que, quand vous dites « On se fait
16 compenser » est-ce que, effectivement, déjà en deux
17 mille dix-sept (2017), il y a eu des crédits de
18 tarif accordés comme ça et des demandes de
19 remboursement faites au gouvernement?

20 (10 h 38)

21 R. Je crois que oui, mais je ne pourrais pas vous
22 indiquer... Puis, je veux dire, c'est un programme
23 du gouvernement, là, il y a peut-être des données
24 officielles du gouvernement à ce niveau-là. Mais,
25 comme je vous dis, c'est transparent, donc il n'y a

1 pas d'impact pour le Distributeur et sa clientèle.

2 Q. **[108]** Est-ce que, en réalité, le Distributeur se
3 trouve à continuer à faire, en termes de
4 tarification puis en termes de calcul de coûts puis
5 en termes de calcul de revenus, est-ce que le
6 Distributeur se trouve à faire comme si la facture
7 était payée tout bonnement par le client?

8 R. Oui. Il n'y a aucun impact sur les revenus qu'on
9 reçoit de nos clients.

10 Q. **[109]** Il n'y a aucun impact à quelque égard que ce
11 soit concernant les tarifs du Distributeur?

12 R. C'est ça qui est prévu.

13 Q. **[110]** O.K. Je présume, par contre, que ce
14 programme-là devrait avoir des impacts sur la
15 demande en électricité.

16 R. Effectivement, si les clients investissent, il
17 devrait avoir... C'est ça le but, là, de faire du
18 développement économique, donc que les clients
19 fassent des investissements. En même temps, ça peut
20 être des investissements, là je n'ai pas le fin
21 détail du programme, ça peut être des
22 investissements donc dans des procédés qui
23 utilisent l'électricité, mais ça pourrait être
24 aussi dans des procédés autres que... Donc, le
25 niveau de... le niveau ou la demande d'électricité

1 donc d'un projet à l'autre pourrait être
2 différente.

3 Q. **[111]** De quelle manière est-ce que vous avez pu
4 tenir compte de ce facteur-là dans l'établissement
5 de vos prévisions pour l'année deux mille dix-huit
6 (2018)?

7 M. FREDERIK AUCOIN :

8 R. Bien, on suit, dans le fond, on est en lien avec
9 des unités chez nous qui sont en relation avec ces
10 clients-là. Ça fait qu'on a des suivis de façon
11 hebdomadaire, mensuelle pour nous informer, nous
12 qui s'occupons de la prévision de la demande, d'un
13 peu l'évolution, là, de toutes ces demandes de
14 clients, si on veut. Puis on en tient compte lors
15 de notre prévision.

16 Q. **[112]** Alors, vous en avez tenu compte pour l'année
17 deux mille dix-huit (2018), au moment de l'exercice
18 que vous avez fait aux mois de mars, avril, mai de
19 deux mille dix-sept (2017)?

20 R. Je n'ai pas le détail précis, mais si à ce moment-
21 là il y avait des choses qui étaient connues, on
22 les auraient intégrées.

23 Q. **[113]** Est-ce que vous en avez fait une vérification
24 de nouveau lorsque vous avez fait une mise à jour,
25 semble-t-il, pour novembre deux mille dix-sept

1 (2017)?

2 R. On n'a pas fait de mise à jour. Notre prévision,
3 dans le fond, au dossier tarifaire, c'est, pour
4 deux mille dix-huit (2018), là, c'est la même qu'on
5 a déposée cet été.

6 Q. **[114]** Je faisais référence aux petits ajustements
7 qui apparaissaient sur votre présentation.

8 R. Ça, c'était dû, dans le fond, à la décision sur le
9 mazout. Ça fait que nous, dans le fond, le bilan
10 qui avait été présenté, là, c'était pour exclure,
11 dans le fond, le mazout qu'on avait considéré dans
12 notre prévision, en fonction de la décision qui a
13 été rendue par la Régie.

14 Q. **[115]** Je comprends. Alors, vous avez tenu compte du
15 mazout, mais vous n'avez pas vérifié les autres
16 aspects?

17 R. Bien, on juge, dans le fond, que notre prévision
18 est centrée et inchangée depuis le dossier
19 tarifaire.

20 Q. **[116]** Est-ce qu'il est à votre connaissance que le
21 programme en question du ministère des Finances
22 donne des résultats qui, pour le moment, vont au-
23 delà de ce qui était prévu? Il y a un document qui
24 a été déposé, là, dans notre réponse à la demande
25 de renseignements de la Régie faisant état de

1 montants importants d'investissements pour les
2 quatre prochaines années, je crois. Est-ce que vous
3 êtes informés du fait que le programme donne des
4 résultats encore plus importants que ce qui avait
5 été prévu?

6 R. Bien, c'est sûr que, pour les prochaines années, je
7 pense que le meilleur signal, c'est vraiment l'état
8 d'avancement qu'on a déposé, dans le fond, en
9 novembre dernier. Dans le cadre de l'état
10 d'avancement, en effet, là on avait tenu compte du
11 développement de marché aussi au niveau du
12 Distributeur, des différentes offres tarifaires
13 qu'on avait mises de l'avant et aussi justement de
14 l'information qu'on obtenait dans le cadre du
15 programme qu'on parle présentement.

16 Ça fait que, dans le fond, on a pris
17 l'ensemble de ces informations puis ça se reflète
18 dans l'état d'avancement qu'on a, dans le fond,
19 diminué nos surplus d'environ douze térawattheures
20 (12 TWh) sur l'horizon du plan et une augmentation
21 de la demande équivalente.

22 Q. **[117]** Je comprends que vous réferez au plan
23 d'approvisionnement?

24 R. À l'état d'avancement déposé au premier (1er)
25 novembre.

1 (10 h 44)

2 Q. **[118]** Bon. Merci. Sur un tout autre sujet, vous
3 avez mentionné que, relativement au tarif de
4 développement économique, il y avait une dizaine de
5 centres de données qui participaient au programme.
6 Je veux juste vérifier avec vous. Est-ce que j'ai
7 raison de penser que tous ces centres de données-là
8 adhèrent au tarif LG ou au tarif M, mais pas au
9 tarif L?

10 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

11 R. C'est exact.

12 Q. **[119]** Je ne pense pas qu'il vous soit nécessaire
13 que vous sortiez la pièce, mais je vous réfère
14 néanmoins aux réponses que vous avez données à la
15 demande de renseignements numéro 6 de la Régie.
16 C'était la question 18.1 où on traitait de la
17 prévision du taux de perte au tarif L. Et une
18 partie de votre réponse était :

19 En effet, l'énergie destinée aux
20 clients du tarif L transite et
21 engendre non seulement des pertes sur
22 le réseau de haute tension, comme
23 l'indique le Distributeur, mais
24 également sur le réseau de moyenne
25 tension puisque certains de ces

1 clients sont alimentés à cette
2 tension. Or, les pertes de ces clients
3 sont forcément plus importantes.

4 J'aimerais savoir d'abord, quand vous parlez du
5 réseau de haute tension, là, vous parlez d'une
6 tension qui se situe entre combien et combien de
7 kV? Je comprends sept cent trente-cinq (735) de
8 haute tension ou à très haute tension. Mais ça
9 descend jusqu'où?

10 R. C'est quarante-quatre (44) kV et plus.

11 Q. **[120]** C'est quarante-quatre (44) kV et plus. Bon.
12 Et est-ce que tout ce qui est quarante-quatre (44)
13 kV et plus est du ressort du Transporteur ou s'il y
14 en a une partie qui est du ressort du Distributeur?

15 R. Je ne comprends pas quand vous dites du ressort.
16 Bien, c'est sûr...

17 Q. **[121]** Ça fait partie.

18 R. Ça fait partie du réseau de transport.

19 Q. **[122]** Ça fait partie du réseau de transport. C'est
20 dans ce sens-là que je disais « du ressort ».

21 R. Exact. C'est le Transporteur qui exploite ce
22 réseau.

23 Q. **[123]** O.K. Alors, quand vous dites que certains des
24 clients sont alimentés à cette tension, vous parlez
25 de la moyenne tension. Ça veut dire qu'ils sont

1 alimentés directement par le Distributeur?

2 R. C'est exact. Par exemple à vingt-cinq (25) kV, qui
3 est une tension normalisée. C'est ce qu'on retrouve
4 généralement au tarif L.

5 Q. **[124]** Les pertes de transport, les pertes du
6 Transporteur, est-ce qu'elles incluent les pertes
7 de transformation au niveau de... quand on passe de
8 la haute tension, la moyenne tension?

9 M. FREDERIK AUCOIN :

10 R. Oui, on présume que oui, ça inclut... Dans le fond,
11 on pense que les pertes du Transporteur incluent la
12 transformation, dans le fond, s'arrêtent à la
13 sortie de ligne, si on veut.

14 Q. **[125]** Bien, notamment lorsque le Transporteur est
15 branché au réseau du Distributeur, les pertes de
16 transport comprendraient...

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[126]** ... cette opération de transformation? Dans
19 le cas des clients aux contrats spéciaux, est-ce
20 qu'il y en a une proportion d'entre eux qui est
21 branchée au réseau de distribution ou si tout le
22 monde est alimenté directement par le réseau du
23 Transporteur?

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Je dois dire qu'on n'a pas ces réponses sur le banc

1 pour savoir s'il y a des cas particuliers, de
2 contrats particuliers branchés sur le réseau de
3 distribution.

4 Q. **[127]** Vous ne le savez pas?

5 R. Non. Je ne voudrais pas juste faire des
6 suppositions.

7 M. FREDERIK AUCOIN :

8 R. Finalement, on a la réponse. Il n'y en a pas. C'est
9 bon. Désolé.

10 Q. **[128]** Alors, je vois que vous n'êtes pas sur le
11 même banc. Donc, dans le cas des contrats spéciaux,
12 les approvisionnements résultent tous directement
13 du Transporteur sans passer par le Distributeur?

14 R. Bien, il faut faire une nuance avec
15 l'approvisionnement. L'approvisionnement, nous, on
16 est quand même responsable de l'approvisionnement
17 des clients même à haute tension en termes
18 d'approvisionnement énergétique.

19 Q. **[129]** Je comprends. Mais on parle de livraison
20 physique là.

21 (10 h 49)

22 R. La nuance est correcte.

23 Q. **[130]** Dans le cas des clients du tarif L...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Pelletier, je pense qu'il y avait un ajout à

1 la réponse.

2 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

3 R. Oui. Excusez-moi. Je voulais juste vous référer, en
4 fait, au tableau 9C de la méthode de répartition,
5 donc à la page 18 de la pièce HQD-12, document 3,
6 version révisée du vingt-quatre (24) octobre. Puis
7 on peut voir, à la colonne 7, dans le cas du
8 raccordement des clients, si on regarde la ligne
9 « Contrats spéciaux », il y zéro, en fait. Donc, ça
10 montre qu'il n'y a pas de puissance associée à la
11 moyenne tension.

12 Me PIERRE PELLETTIER :

13 Q. **[131]** O.K. Alors, vous me confirmez ce que vous
14 m'aviez dit précédemment.

15 R. Exact. Je voulais juste vous donner la référence.

16 Q. **[132]** La référence. Mais je vous croyais, vous
17 savez. Dans le cas des clients du tarif L, êtes-
18 vous en mesure de me dire s'il y en a plusieurs qui
19 sont alimentés par le Distributeur? Vous avez dit
20 que certains d'entre eux, là, sont alimentés à la
21 moyenne tension, est-ce qu'il y en a plusieurs, de
22 ces clients-là?

23 R. Oui, il y en a plusieurs mais je n'ai pas le nombre
24 exact.

25 Q. **[133]** Êtes-vous en mesure de me donner la

1 proportion de l'alimentation qui provient du
2 Distributeur versus ce qui vient du Transporteur?
3 Je pense que vous n'écoutez pas. D'accord, on
4 reprend. Alors, je vous demandais si vous étiez en
5 mesure de m'indiquer quelle était la proportion de
6 l'énergie fournie aux clients du tarif L, qui est
7 fournie par le Distributeur plutôt que d'être
8 livrée directement par le Transporteur?

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Je trouve ça particulièrement lourd comme question
11 à ce stade-ci du dossier, là. Déterminer la
12 proportion d'énergie qu'on livre aux clients du
13 tarif L en moyenne et en haute tension, ça... et je
14 ne sais pas ce que ça va nous donner exactement non
15 plus, là.

16 R. On n'a pas la réponse, c'est sûr, là, actuellement.
17 Mais c'est de l'information donc, probablement
18 disponible.

19 Me PIERRE PELLETIER :

20 Q. **[134]** C'est de l'information qui vous est
21 accessible mais que vous n'avez pas maintenant.
22 Écoutez, je vais vous poser la question autrement.
23 Dans le passage que je vous ai lu tantôt, de votre
24 réponse à la question 18.1, vous finissiez en
25 disant :

1 Certains de ces clients sont alimentés
2 à cette tension. Or, les pertes de ces
3 clients sont forcément plus
4 importantes.

5 Est-ce que c'était juste une déduction que vous
6 faisiez ou si vous aviez constaté que, dans les
7 faits?

8 M. FREDERIK AUCOIN :

9 Q. **[135]** Il ne faut pas perdre de vue ici, là, que les
10 taux de pertes sont utilisés pour la répartition
11 des coûts par la suite. Ça fait qu'on associe, dans
12 le fond, des taux de pertes dans la globalité des
13 clients, là. On ne vérifie pas chaque client, un à
14 un, le taux de pertes associé à chacun des clients.
15 Ça fait que si, dans le fond, on prend l'ensemble
16 des clients au tarif L qui n'est pas à haute
17 tension et on y associe un taux perte global, si on
18 veut, de moyenne tension, puis on fait la même
19 chose pour ceux qui sont à haute tension. Ça fait
20 qu'on n'a pas la prétention d'aller vérifier client
21 par client le taux de perte.

22 Q. **[136]** Non, mais c'est parce que vous mettez... vous
23 appliquez un taux de pertes qui est différent du
24 taux de perte de transport.

25 R. Tout à fait, on...

1 Q. **[137]** Et vous dites : « Le taux de pertes qu'on
2 associe à la clientèle du tarif L, il est plus
3 élevé que le niveau de pertes de transport, en soi,
4 parce qu'il y en a quelques-uns qui sont alimentés
5 à moyenne tension. »

6 R. Bien...

7 Q. **[138]** Donc, ma question c'est, comment faites-vous
8 pour établir la différence entre le taux de perte
9 du Transporteur puis le taux de pertes des tarifs
10 L?

11 R. Bien, ici, dans le fond, le résultat que vous
12 voyez, le résultat du tarif L, c'est la combinaison
13 des clients qui sont à moyenne tension, qu'on
14 applique un taux de pertes qui inclut la
15 distribution, ça veut dire un taux de pertes plus
16 élevé, qui avoisine plus l'ordre de huit pour cent
17 (8 %) ... ou, en tout cas, c'est un ordre de
18 grandeur, combiné avec du tarif L à haute tension,
19 qu'on applique un taux de pertes qui est près du
20 taux de pertes du Transporteur. Et la combinaison
21 de ces deux ensembles de clients, moyenne tension,
22 haute tension, résulte à un taux de pertes qui...
23 qui est obligatoirement plus élevé que le taux de
24 pertes du Transporteur car il y a une partie qui
25 est à moyenne tension.

1 (10 h 54)

2 Q. **[139]** Mais c'est la raison pour laquelle je vous
3 demandais si vous connaissez la proportion... la
4 raison de ma question c'est simple. C'est que,
5 autant qu'on sache, nous, du côté des industriels,
6 les clients qui sont alimentés en moyenne tension,
7 il n'y en a vraiment pas beaucoup. De sorte qu'on
8 est étonné du résultat que ça donne. Je
9 comprends... je comprends que vous dites...

10 M. FREDERIK AUCOIN :

11 R. Bien à vrai dire, comme ma collègue a dit, cette
12 information-là sûrement pourrait être disponible,
13 là, mais comme je vous dis le résultat que vous
14 voyez là c'est quand même la combinaison, là, de
15 deux clients... de deux sortes de clients qui sont
16 à différentes tensions.

17 Q. **[140]** Alors vous me dites que l'information est
18 disponible. J'imagine qu'elle est disponible assez
19 facilement. J'aimerais que vous preniez
20 l'engagement de nous fournir cette information-là.

21 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

22 R. En fait, on pourrait vous fournir, c'est ça, le
23 nombre de clients, c'est ça que vous voulez?

24 R. Non. Ce que je veux c'est la proportion de
25 l'énergie qui provient du Distributeur versus la

1 proportion totale, autrement dit. La portion du
2 Distributeur, la proportion du Distributeur, puis
3 la proportion du Transporteur.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Alors, Madame la Présidente, si vous me permettez,
6 il n'y aura pas nécessité de prendre d'engagement
7 parce que cette information-là se retrouve au
8 tableau 11 de la pièce 12, Document 3, qui est la
9 répartition des coûts. Donc il y aura cette
10 propor... il y aura cette division...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 En fait, c'est juste parce que je ne veux pas que
13 vous témoigniez vous-même, vous mettre dans une
14 position difficile. Est-ce que... votre panel peut
15 vérifier, j'imagine, puis confirmer... je pense...
16 Je ne veux pas être difficile, non c'est parce que
17 je sais que vous êtes accompagné de gens qui
18 peuvent vous aider, mais...

19 Me PIERRE PELLETIER :

20 Q. **[141]** Oui, allez-y, Madame.

21 R. On peut quand même vous... soit officiellement ou
22 non officiellement vous confirmer les chiffres à
23 partir du tableau. C'est juste que je... je
24 voudrais... donc on va vous donner les chiffres.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[142]** Voulez-vous prendre trois minutes, regarder
3 la pièce HQD-12, je ne me souviens pas de tous
4 les... je n'ai pas tout noté, là, ce que maître
5 Fraser vous a nommé. Juste la regarder, la
6 confirm... puis confirmer si les chiffres ou les
7 proportions sont bien indiqués.

8 R. Je vais vous revenir cet après-midi, c'est bon?

9 Q. **[143]** C'est bon.

10 Me PIERRE PELLETTIER :

11 Q. **[144]** Alors je comprends que globalement, là, la
12 méthodologie qui est employée par le Distributeur
13 pour déterminer le taux de pertes DL, c'est
14 simplement ça, c'est de faire une combinaison entre
15 le taux de pertes propre au Transporteur et le taux
16 de pertes global, selon des proportions qui... que
17 vous allez vérifier.

18 M. FREDERIK AUCOIN :

19 R. J'apporterais peut-être une petite nuance, là. Je
20 crois que la méthodologie du Transporteur pour
21 établir son taux de pertes c'est une moyenne
22 historique de trois ans, là. La chose que, nous, on
23 utilise ici, c'est le taux de pertes de la dernière
24 année deux mille seize (2016). Ça fait que ça se
25 pourrait que le taux de pertes qu'on associe aux

1 entreprises à haute tension est légèrement
2 différent, là, que le taux de pertes officiel de
3 TransÉnergie.

4 Q. **[145]** Parce que TransÉnergie utiliserait une
5 moyenne de trois ans, alors que vous autres vous
6 utiliseriez seulement l'année...

7 R. Qui vient de passer, oui.

8 Q. **[146]** L'année qui précède l'année de base. C'est
9 ça.

10 R. Tout à fait.

11 Q. **[147]** Je vous remercie, ça fait le tour des
12 questions que j'avais.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci beaucoup, Maître Pelletier. Et si je ne me
15 trompe pas, ça devrait être le tour de la FCEI,
16 Maître Turmel.

17 (10 h 59)

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

19 Q. **[148]** Bonjour aux régisseurs, bonjour au panel,
20 André Turmel pour la FCEI. Peut-être si on pouvait
21 simplement sur le PowerPoint d'hier aller à a
22 page... ou à la plaquette 3, si c'est possible.
23 Petite question de... bien pour comprendre et
24 clarifier. Non pas qu'on veut faire de simples
25 règles de trois, mais quand on regarde, Monsieur

1 Zayat, votre bilan en puissance que vous avez
2 présenté en deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
3 (2017-2018), sous la rubrique « Novembre 2017 », on
4 voit bien que le besoin à la pointe, quand la
5 réserve est à quarante et un mille quatre cent
6 soixante-quatre (41 464), et le chiffre qu'on ne
7 voit pas là mais qui est disponible ailleurs et que
8 vous connaissez, que l'apport patrimonial est à
9 trente-sept mille quatre cent quarante-deux
10 (37 442). À votre connaissance, trente-sept mille
11 quatre cent quarante-deux (37 442), c'est peut-être
12 un chiffre que vous avez par coeur, mais est-ce que
13 ce chiffre-là est exact? Peut-être que... Qui est
14 l'apport patrimonial, qui est quelque part dans la
15 preuve. Je m'excuse, je pensais que vous l'aviez
16 comme ça. Je vous suggère que c'est trente-sept
17 mille quatre cent quarante-deux (37 442). Ça...

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Oui, ça va. Je reconnais le chiffre.

20 Q. **[149]** Vous connaissez le chiffre?

21 R. Oui.

22 Q. **[150]** Donc c'est exact.

23 R. Donc il est constitué de trente-quatre mille trois
24 cent quarante-deux (34 342) de contribution
25 maximale à travers les bâtonnets...

1 Q. **[151]** Oui.

2 R. ... et d'une réserve qui est associé au patrimonial
3 de trois mille cent mégawatts (3 100 MW).

4 Q. **[152]** Oui. Ce qui nous donne trente-sept mille
5 quatre cent quarante-deux (37 442).

6 R. C'est bien ça.

7 Q. **[153]** Et là s'arrête le point sur ce chiffre-là.
8 Donc, lorsque l'on utilise le besoin à la pointe de
9 quarante et un mille quatre cent soixante-quatre
10 (41 464) et que l'on soustrait le trente-sept mille
11 quatre cent quarante-deux (37 442) - c'est le
12 chiffre, c'est ce qu'on a fait - nos savants
13 calculs nous donnent quatre mille vingt-deux
14 (4 022), et nous on voit, et vous présentez, vous,
15 quatre mille soixante-trois (4 063) comme
16 approvisionnements postpatrimoniaux.

17 Alors là, l'écart entre quatre mille
18 soixante-trois (4 063), qui est affiché dans votre
19 plaquette, et le quatre mille vingt-deux (4 022)
20 que l'on a, donc, nous donneraient quarante et un
21 mégawatts (41 MW) d'écart. Alors là on se
22 demandait, bon, ce quarante et un mégawatts-là
23 (41 MW), si vous me suivez toujours, dans un
24 premier temps, est-ce que ça vous apparaît correct,
25 et une fois qu'on a dit cela, je regarde plus bas

1 vos transactions de court terme réalisées qui sont
2 de deux cent vingt-cinq (225), et la question que
3 nous on se pose, c'est : est-ce que le deux cent
4 vingt-cinq (225) qui est là, ça ne devrait pas être
5 deux cent vingt-cinq (225) moins quarante et un
6 (41), ou quelque chose du genre.

7 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

8 R. Donc, effectivement, ce qu'on voit ici comme étant
9 la puissance... bien, comme étant le calcul - c'est
10 un calcul qui est arrondi - dans le fond on
11 l'arrondit, nous, aux cinquante mégawatts (50 MW)
12 près, qui est le dernier bloc d'approvisionnement à
13 court terme qu'on peut acquérir, dans le fond.

14 Q. **[154]** O.K.

15 R. Donc, pour respecter nos critères de fiabilité, on
16 va, dans le fond, se procurer les quantités qui
17 vont nous permettre de respecter ce critère-là.

18 Q. **[155]** Donc votre réponse, c'est que c'est la... La
19 différence de quarante et un (41), c'est simplement
20 la résultante d'un arrondissement à cinquante
21 mégawatts (50 MW) qui n'a pas été fait, ou qui a
22 été fait. C'est exact?

23 R. Exactement.

24 Q. **[156]** D'accord. O.K. Alors maintenant, je vous
25 demanderais d'aller... Un instant, pas tout de

1 suite. Question additionnelle. Vous dites que vous
2 êtes en blocs de cinquante mégawatts (50 MW). C'est
3 cinquante (50) ou vingt-cinq (25)? Parce
4 qu'évidemment, on voit que vous avez acheté deux
5 cent vingt-cinq (225). Donc, normalement c'est
6 cin... On arriverait à deux cents (200) ou à deux
7 cent cinquante (250). Alors, ce n'est pas plutôt
8 des blocs de vingt-cinq mégawatts (25 MW)?

9 R. Effectivement. Ça dépend des règles qui sont
10 incluses dans notre appel d'offres court terme en
11 puissance. Dans le fond, c'est des blocs de vingt-
12 cinq (25) ou cinquante mégawatts (50 MW). C'est
13 selon la disponibilité des fournisseurs. Ils
14 peuvent, dans le fond, fournir maximum de un bloc
15 de vingt-cinq (25), puis après ça des blocs de
16 cinquante mégawatts (50 MW). Nos offres ne nous
17 permettaient pas, dans le fond, d'avoir des plus
18 petits blocs, là, on...

19 Q. **[157]** Mais...

20 R. C'est en fonction des offres qu'on a reçues.

21 Q. **[158]** Il n'y a pas de problème, je comprends. Mais
22 donc, la résultante nette, c'est que vous avez reçu
23 jusqu'à deux cent vingt-cinq (225)... C'est-à-dire
24 que vous demandiez combien pour avoir deux cent
25 vingt-cinq (225)? Le deux cent vingt-cinq (225)

1 qu'on voit là, c'est ce que vous avez demandé, ou
2 ce que vous avez obtenu?

3 R. Dans le deux cent vingt-cinq (225), il y a un
4 cinquante (50) qu'on avait déjà...

5 Q. **[159]** Oui.

6 R. ... dans notre portefeuille.

7 Q. **[160]** Oui.

8 R. Comme monsieur Zayat a dit, en deux mille quatorze
9 (2014) on l'avait déjà mis sous contrat. Donc c'est
10 un cent soixante-quinze (175) supplémentaire qu'on
11 a acquéri.

12 Q. **[161]** Acquis.

13 R. Acquis.

14 Q. **[162]** D'accord. O.K. C'est bon. O.K. Merci. On va
15 passer à une autre thématique. Trois autres lignes
16 de question, la première à l'égard de, on veut bien
17 comprendre l'admissibilité au tarif de relance
18 industrielle. Je vous demanderais d'aller à votre
19 preuve principale, B-0047, soit HQD-13, document 2,
20 qui est la stratégie tarifaire. À partir de la page
21 49, donc B-0047 page 49, on y décrit, bon, dans un
22 premier temps, le tarif de développement
23 économique, ce qu'il est, et la modification que
24 vous voulez faire. Page 49. Vous me dites quand
25 vous y êtes. Il est un peu loin. Ça va? D'accord.

1 Donc vous décrivez, bon, ce qu'est le TDÉ,
2 les quelques aménagements ou modifications que vous
3 souhaitez, puis vous explicitez davantage le TRI.

4 (10 h 38)

5 Q. **[163]** Premièrement, une question générale, quand on
6 regarde le descriptif actuel du tarif de
7 développement économique, à 6.40, on dit notamment
8 qu'on vise une installation, attendez un instant,
9 dans un secteur d'activités porteur de
10 développement économique.

11 Je sais que, ce tarif-là, on l'a depuis
12 quelques années, mais je voulais juste voir avec
13 vous, quand on dit « secteur porteur de
14 développement... activités porteur de développement
15 économique », je veux juste comprendre ceci, pour
16 le TDE, versus le TRI qui, lui, vise les activités
17 industrielles. Quelle est la différence entre les
18 deux? Est-ce que un peut cumuler l'autre? Est-ce
19 qu'on peut être dans un secteur porteur de
20 développement économique et être dans l'industriel
21 lourd? Je veux juste comprendre un peu comment le
22 tout s'opère.

23 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

24 R. Donc, le TDE, c'est ça, donc le tarif de
25 développement économique qui a été introduit en

1 deux mille quatorze (2014) visait donc le
2 développement économique et pouvait s'appliquer...

3 Q. **[164]** Général.

4 R. Donc, c'est une entreprise, par exemple, qui
5 voudrait venir investir au Québec, mais ça peut
6 aussi s'appliquer à une entreprise existante qui
7 voudrait accroître ses charges, donc les modalités
8 donc en font foi. Puis, il y a des modalités qui
9 font en sorte qu'il doit y avoir un ajout net de
10 nouvelles charges. On a des modalités, c'est sûr,
11 pour s'assurer qu'il y a un apport additionnel
12 réel, là. Donc, ce qu'on comprend, c'est pas qu'on
13 ferme une usine ailleurs au Québec pour...

14 Q. **[165]** Oui.

15 R. ... pour avoir cette charge-là.

16 Le tarif de relance, donc qu'on propose
17 cette année, de relance industrielle, donc ça
18 s'applique aux clients existants au Québec, qui
19 pour différentes raisons, par exemple, ont de la
20 production qui est délocalisée ou... puis qui
21 pourrait leur permettre d'aller chercher des
22 charges, donc un minimum de charges de cinq
23 cents... équivalent à cinq cents mégawatts
24 (500 MW), donc ça peut être plus que ça.

25 Q. **[166]** Cinq cents kilowatts (500 kW).

1 R. Excusez-moi. Non, c'est... Oui, cinq cents
2 kilowatts (500 kW). Excusez. Et pour une période
3 minimale de trois mois, donc ça pourrait être plus
4 long que ça. Donc, ça vise, c'est ça, à leur
5 permettre d'avoir une offre compétitive par exemple
6 auprès de leur maison mère pour aller chercher des
7 charges additionnelles pour de l'équipement qui est
8 dormance dans leur usine, donc qui... et pour
9 lequel donc actuellement il n'y a pas
10 d'activités...

11 Q. **[167]** O.K.

12 R. ... donc c'est de relancer ces équipements-là.
13 Mais, vous avez vu, justement vous faites référence
14 au TDE qu'on essaie d'arrimer les modalités. Donc,
15 en termes de seuil par exemple, le seuil de cinq
16 cents kilowatts (500 kW), c'est cohérent avec ce
17 qu'on a au TDE. On a des modalités par exemple
18 d'ajout net de nouvelles charges. Comme je vous
19 expliquais tantôt, on ne veut pas enlever des
20 charges d'une usine au Québec pour ça. Donc, c'est
21 la même chose qu'au TDE, donc il y a une certaine
22 harmonisation à ce niveau-là.

23 Q. **[168]** Parfait. Donc, c'est pour bien distinguer un
24 par rapport à l'autre. Deuxième question avant que
25 je vienne directement dans les questions plus

1 précises. Je n'étais pas certain. Donc, dans les
2 TDE, vous avez dit à l'égard du centre de données,
3 il y en a une dizaine puis à un moment donné, vous
4 savez parlé d'une quarantaine. Le client TDE
5 général, j'ai compris qu'il y a environ une
6 quarantaine de clients dans lesquels se séparent
7 des centres de données et d'autres types. Est-ce
8 que c'est ça? Juste pour bien comprendre.

9 R. Je pense, vous faites peut-être référence au
10 témoignage de monsieur Murray?

11 Q. **[169]** Oui.

12 R. Oui. Je pense qu'il disait qu'au Québec il y avait
13 quarante-deux (42) centres de données, mais c'est
14 pas tous des centres de données qui ont le tarif de
15 développement économique.

16 Q. **[170]** D'accord. Il y a des centres de données qui
17 sont... qui ne profitent pas du TDE?

18 R. Il y avait déjà des centres de données au Québec...

19 Q. **[171]** Oui. O.K.

20 R. ... par exemple, avant le TDE. Et je pense que ce
21 qui a été mentionné, c'est que parmi les quinze
22 (15) clients qu'on a mentionnés dans les suivis,
23 qu'il y avait donc un certain nombre de centres de
24 données là-dedans.

25 Q. **[172]** Parfait. D'accord. Maintenant, suite à l'avis

1 de la Régie dans le dossier 3972, la Régie vous
2 invitait peut-être à élargir le TDE et vous l'avez,
3 si je comprends bien, élargi au tarif M et LG,
4 hein, maintenant pour ceux qui sont porteurs de ce
5 tarif-là, c'est exact?

6 R. Dès le départ, les clients du tarif M et du tarif
7 LG étaient admissibles au TDE...

8 Q. **[173]** O.K.

9 R. ... dès le début là de son application.

10 Q. **[174]** O.K. Et la question que nous, quand on
11 regarde le TRI qu'on vient d'expliquer, la
12 question, c'est pourquoi ce tarif-là n'est pas
13 ouvert au tarif M?

14 R. Comme je vous expliquais, c'est ça, ce tarif-là
15 vise justement des clients donc qui sont en
16 compétition internationale là, donc pour qui... où
17 ils pourraient aller chercher une charge à
18 l'étranger, donc par exemple, aux États-Unis. Donc,
19 dans une usine soeur, donc ils pourraient aller
20 chercher des charges qui actuellement ils ne sont
21 pas en mesure d'aller chercher parce qu'ils ne sont
22 pas assez compétitifs au niveau du prix, donc...

23 Q. **[175]** O.K.

24 (11 h 10)

25 R. C'est ça, vous me parliez du tarif M. En fait au

1 tarif M, c'est ça, souvent c'est des usines qui
2 sont en compétition plus au Québec et, en termes de
3 levier aussi, parce que cette mesure-là, donc, pour
4 un grand client, ça peut être un levier intéressant
5 alors qu'au tarif M, en général, les entreprises
6 ont une intensité électrique beaucoup moindre donc
7 c'est le genre de tarif que, pour eux, il y aurait
8 moins d'intérêt.

9 Q. **[176]** Mais est-ce que...

10 R. Et d'ailleurs c'est ça, en termes de potentiel,
11 donc, quand on a analysé cette offre-là, ce qui
12 restait, comme on les appelait, les capacités
13 dormantes étaient principalement chez nos grands
14 clients industriels, étaient chez nos grands
15 clients industriels.

16 Q. **[177]** Mais on s'entend que dans le M, c'est assez
17 large de cent kilowatts (100 KW) à quatre mille
18 neuf cent quatre-vingt-dix-neuf kilowatts (4999 KW)
19 si je comprends bien. On peut dire qu'il y a des
20 petits M puis il y a des gros M, oui?

21 R. Exact.

22 Q. **[178]** Bon. Et quand vous dites que les, bien, les
23 entreprises manufacturières qui sont, on pourrait
24 dire, dans les plus gros clients du M, vous dites
25 il n'y a pas de, ils ne sont pas dans, leur

1 composition est au Québec seulement. Avez-vous une
2 analyse là-dessus? Avez-vous fait une étude...

3 R. Je ne vous fais pas un commentaire général.

4 Q. **[179]** Général? D'accord.

5 R. Donc, je suis d'accord avec vous, il y a peut-être
6 certains clients qui ont une concurrence
7 internationale mais, comme je vous expliquais, on
8 visait les grands clients industriels puis on
9 visait aussi un minimum de charge, donc le cinq
10 cents kilowatts (500 KW), donc qui pour, donc c'est
11 ça, un client au M, par exemple, pourrait
12 effectivement être très élevé par rapport à leur
13 production.

14 Q. **[180]** D'accord. Je ne vous dis pas que c'est
15 mauvais le TRI pour les tarifs industriels, pour
16 les L. J'essaie juste de voir avec vous sur quelle
17 base vous avez choisi le fait de dire « Bon, bien
18 il n'y a pas de M du tout. » puis tout ça. Je
19 comprends que vous n'avez pas fait d'analyse
20 détaillée.

21 Peut-être que la FCEI pourra revenir avec
22 vous et peut-être vous démontrer qu'il y a peut-
23 être lieu de passer outre. C'est un peu la
24 perception qu'on peut avoir que les PME en général,
25 c'est juste au Québec que ça se passe puis tout ça.

1 Je vous dirais que notre vice-présidente va peut-
2 être frémir en entendant ça parce que beaucoup des
3 PME exportent et sont en compétition. Mais on va
4 s'arrêter sur cette....

5 R. J'aimerais juste ajouter quelque chose. Justement,
6 vous faisiez référence à l'avis de la Régie qui
7 nous avait incités à assouplir et à améliorer la
8 compétitivité des tarifs des grands clients
9 industriels. Donc, ça visait les tarifs donc...

10 Q. **[181]** Oui.

11 R. ... les clients au tarif L.

12 Q. **[182]** D'accord. Maintenant, allons à l'intérieur du
13 TRI, c'est-à-dire à l'intérieur du, dans le tarif
14 de développement économique, là, ce que vous
15 propose cette année, vous abaissez le seuil pour
16 les ajouts de mille kilowatts (1000 KW) à cinq
17 cents kilowatts (500 KW), c'est exact?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[183]** D'accord. Comment avez-vous établi ce seuil?
20 Comme ça un matin ou sur une analyse?

21 R. Je crois que dans l'avis de la Régie il y avait
22 des... En fait, est-ce que vous me permettez de
23 sortir mon document?

24 Q. **[184]** Tout à fait, allez-y.

25 R. Il y avait quelque chose par rapport à ça. C'est

1 ça, dans l'avis de la Régie à la piste de solution
2 4, la Régie nous demandait de considérer un
3 assouplissement des critères d'admissibilité en
4 termes de puissance ajoutée de l'offre du tarif de
5 développement économique puis c'était dans un
6 contexte où on parlait de clientèle au Québec.

7 Donc, je vous dirais que c'est notre
8 prémisse de base. Donc, on a joué sur la puissance
9 ajoutée.

10 Q. **[185]** O.K. Mais le seuil, quant au seuil lui-même à
11 cinq cents (500), votre détermination elle vient
12 d'où?

13 R. Vous savez, comme je disais tantôt, le tarif de
14 développement économique pourrait être un levier.
15 Aussi, il faut qu'il y ait quand même une charge
16 suffisante.

17 Q. **[186]** Parfait.

18 R. Donc, même si un prix est plus faible, si la charge
19 est tellement faible, finalement... Le but c'est
20 que ça fonctionne puis que ça...

21 Q. **[187]** O.K.

22 R. ... attire des charges quand même assez
23 intéressantes. Donc, le fait de baisser le seuil...

24 Q. **[188]** O.K.

25 R. ... à dix pour cent (10 %), en fait, de la

1 puissance ou un niveau de cinq cents kilowatts
2 (500 KW), donc on trouvait que c'était quand même
3 un seuil minimal, minimal.

4 Q. **[189]** O.K. Mais ce que vous me dites, c'est que le
5 cinq cents kilowatts (500 KW), c'est une charge
6 intéressante, ou mille kilowatts (1000 KW) c'est
7 une charge intéressante, c'est exact?

8 (11 h 15)

9 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

10 R. Oui, mais encore là c'est un minimum. C'est sûr ce
11 qu'on espère c'est qu'il y ait des charges plus
12 élevées à ce tarif. Puis comme vous dis, là je vous
13 disais plus la charge est élevée, plus ça peut être
14 intéressant pour un client.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Q. **[190]** O.K. Parfait. Ça va? O.K. Maintenant allons
17 sur la question de la gestion opérationnelle des
18 clients de TRI... des clients TRI, pardon, du tarif
19 de relance industrielle. Dans la fameuse DDR numéro
20 6, on l'appelle comme ça parce qu'elle était bien
21 utile cette DDR-là à l'égard de bien des questions.
22 Je vous envoie à la question/réponse 21.4. C'est la
23 pièce B-0127.

24 R. C'est quoi la page?

25 Q. **[191]** Écoutez, la page... pages 66-67. La question

1 est à 66 puis la réponse est à 67. Dans les faits,
2 vous me dites quand vous y êtes. La Régie
3 s'interroge comment le tout va fonctionner. Et la
4 question à proprement parler c'est... attendez un
5 instant. Bien comment le tout allait fonctionner.
6 Et à 21.4 vous répondez... le Distributeur
7 demandera aux clients du TRI de restreindre, dans
8 les cas où on doit... on doit s'effacer, là, vous
9 dites :

10 Le Distributeur demandera aux clients
11 bénéficiant du TRI de restreindre leur
12 consommation dès qu'il aura recours à
13 des moyens de gestion ou qu'il
14 constatera des problèmes de
15 disponibilité du réseau.

16 Le verbe « restreindre », je vous soumetts, il sera
17 de réduire ou de prohiber. Et là, d'une part.
18 J'attire votre attention sur la deuxième question.
19 Cette fois-ci je vous enverrai à la DDR de la FCEI,
20 qui est la pièce B-0087. B-0087, c'est la DDR de la
21 FCEI, pardon. J'ai dit Régie, je pense que c'est
22 FCEI. C'est 22.14.

23 (11 h 18)

24 Donc, à 22.14, on vous posait la question
25 suivante :

1 Relativement à la référence,
2 que l'on donne en vertu de la preuve,
3 ... veuillez confirmer la
4 compréhension de la FCEI selon
5 laquelle le Distributeur pourrait
6 interdire,
7 et, la FCEI avait utilisé le mot « interdire »,
8 ... la consommation aussi souvent et
9 aussi longtemps que requis.
10 Parce qu'on s'interrogeait sur la flexibilité, tout
11 ça. Et, là, vous répondez, HQD répond, je cite :
12 Le Distributeur demandera aux clients
13 bénéficiant du TRI de se restreindre à
14 leur puissance historique au tarif L
15 lorsqu'il fait appel à ses options de
16 gestion de la demande ou pour répondre
17 aux besoins de gestion du réseau.
18 Dans un premier temps, pouvez-vous confirmer que
19 HQD pourra interrompre les ventes TRI aussi
20 souvent, aussi longtemps que nécessaire pour
21 répondre à ses besoins d'approvisionnement?
22 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :
23 R. C'est le cas.
24 Q. [192] C'est le cas. Donc, quand vous parlez de
25 restreindre, parce que restreindre, c'est un peu

1 synonyme de réduire, on restreint, pour vous, vous
2 pouvez interdire, prohiber, c'est fini, hein, on
3 veut bien comprendre ça?

4 M. FREDERIK AUCOIN :

5 R. Tout à fait.

6 Q. **[193]** D'accord. Parfait. C'est clair. Ce tout à
7 fait là est clair, sans ambiguïté. Merci. Par
8 ailleurs, doit-on comprendre qu'aucun moyen de
9 gestion ne sera utilisé tant que toutes les ventes
10 TRI n'auront pas à être interrompues? Tout à
11 l'heure, on vous a interrogé, un autre intervenant
12 avant nous, sur l'ordonnancement. Mais dans les
13 opérations, là, au niveau opérationnel, comment ça
14 se joue? Je peux répéter ma question si vous
15 voulez.

16 R. Non, j'ai compris. C'est clair. Je pense avoir
17 compris le sens de votre question. Je réitère, dans
18 le fond, que, pour le TRI, les clients ne sont pas
19 supposés être là à la pointe du réseau ou lorsqu'il
20 y a des moyens de gestion qui sont déployés. Donc,
21 quand on dit, ils doivent se... Par contre, ces
22 clients-là peuvent avoir déjà une consommation hors
23 TRI. Quand on dit « restreindre », c'est pour les
24 restreindre à leur consommation antérieure.

25 Q. **[194]** Oui.

1 R. Ce qu'on a appelé leur consommation de référence.
2 Maintenant, d'un point de vue opérationnel, c'est
3 sûr qu'on ne pourra pas... je ne peux pas me
4 commettre à ne pas employer aucun moyen de gestion
5 si ces clients-là ne sont pas interrompus. Par
6 contre, je pense, dans la question... dans la
7 réponse, on fait référence à un...

8 Q. **[195]** Un historique?

9 R. Pas un historique. S'ils ne se restreignent pas ou
10 s'ils ne s'interrompent pas, il y a quand même un
11 tarif dissuasif qui est appliqué de cinquante cents
12 du kilowattheure (50 ¢/kWh).

13 Q. **[196]** Additionnel?

14 R. Que l'on charge.

15 Q. **[197]** O.K. D'accord. Global.

16 R. Puis l'autre bâton, si je peux m'exprimer comme ça,
17 c'est que le client peut être débarqué du tarif de
18 relance industrielle s'il ne s'interrompait pas.

19 Q. **[198]** Puis si vous aviez exprimé donc, donner
20 l'ordonnancement des outils en matière de gestion
21 de la pointe, en matière de vente TRI, de GDP et
22 d'option interruptible, je sais que vous avez déjà
23 fait ça dans les années passées un peu les
24 séquences, mais comment est-ce que vous pouvez nous
25 l'expliquer à quelqu'un qui veut comprendre comment

1 un lundi matin quatorze (14) janvier, il fait moins
2 quarante degrés (40°), moins mille (1000), ou moins
3 huit mille (8000) comme dans Cléopâtre, et là...
4 alors, là, vous avez besoin de tous vos moyens,
5 comment la séquence s'opère en mettant le TRI dans
6 la danse?

7 R. Bien, dans le fond, dans le cas extrême comme ça,
8 c'est plus facile, parce qu'on a besoin de tous nos
9 moyens. Donc, tous nos moyens sont appelés quels
10 qu'ils soient, que ce soit la GDP, le tarif de
11 relance industrielle, l'interruptible, tous les
12 moyens sont utilisés. Ce qui peut varier, c'est le
13 séquençement, dans le fond, c'est plus les délais
14 d'appel. C'est qu'est-ce qu'on voit. Le lundi
15 matin, c'est les approvisionnements du lundi matin,
16 ils ne sont pas gérés le lundi matin, ils sont
17 gérés... on commence à voir la vague de froid
18 arriver le lundi précédent, donc on commence à se
19 préparer au lundi suivant. Les appels aux clients
20 commencent à être faits dans les jours ouvrables
21 précédents. Donc, présumément le jeudi ou le
22 vendredi, on va commencer à appeler nos clients
23 pour les avertir qu'ils sont susceptibles d'être
24 appelés le lundi matin. Et ça aussi bien pour les
25 clients industriels, même si le délai de préavis

1 officiel est plus court que ça. Mais on donne quand
2 même un certain préavis, je vais l'appeler de
3 courtoisie, à nos clients industriels pour qu'ils
4 se préparent.

5 (11 h 22)

6 De la même façon pour les clients de la GDP, qui
7 peuvent nécessiter des moyennes de... qui peuvent
8 être de la préchauffe ou de la présence du
9 personnel sur les lieux pour pouvoir gérer, dans le
10 fond, les commandes. Donc, on y va en fonction des
11 risques qui sont associés, de la hauteur de la
12 pointe, de ce qu'on a comme approvisionnement déjà
13 contracté, de ce qui est prévu et des risques qu'on
14 voit autour de la prévision de la demande.

15 Typiquement, je vais dire que c'est sûr que
16 le tarif de relance industrielle peut être appelé
17 en premier. GDP aussi appelé d'avance, pour des
18 questions de délais. Évidemment, il y a des...
19 c'est beaucoup de clients, beaucoup d'institutions
20 qui doivent se préparer à pouvoir s'effacer, dans
21 notre exemple, lundi matin. Et pour la clientèle
22 industrielle, bien, c'est souvent un moyen de... un
23 moyen... je ne veux pas dire, de dernier recours,
24 mais qui donne une certaine flexibilité de pouvoir
25 l'appeler ou ne pas l'appeler en dernier lieu.

1 Ça dépend, évidemment, aussi du nombre
2 d'événements qui ont eu lieu. Si c'est le premier
3 lundi matin, où il fait moins quarante (-40), c'est
4 le premier lundi matin de l'hiver ou si c'est le
5 sixième en ligne, comme c'est déjà arrivé. Donc,
6 c'est tous des éléments qui vont déterminer la
7 façon dont on va gérer la pointe. Donc, la hauteur,
8 l'aléa, ce qu'on a déjà, le nombre d'événements qui
9 ont déjà eu lieu, qu'est-ce qu'il nous reste comme
10 approvisionnement futur. Donc, chaque moyen a ses
11 propres caractéristiques et ses propres contraintes
12 puis, à chaque fois, on tient compte de l'ensemble
13 de ces éléments-là.

14 Q. [199] D'accord. Merci. Maintenant parlons de la
15 prévision du besoin en puissance et à l'égard du
16 tarif de la relance industrielle. Toujours dans la
17 DDR numéro 6, que vous n'avez peut-être pas loin,
18 la question 21.1 et 21.2., vous affirmiez que :

19 L'offre de ce tarif basé sur le coût
20 évité de l'électricité est combiné à
21 un service non ferme ne générant pas
22 de coûts additionnels en puissance.

23 D'une part. Et dans la DDR de la FCEI, à B-0087, à
24 22.15, on vous posait la question suivante :

25 Veuillez indiquer si le Distributeur

1 jugerait légitime de faire des achats
2 de puissance sur les marchés de court
3 terme pour desservir les adhérents au
4 tarif de relance industrielle.

5 Et là vous avez répondu, et je vous cite :

6 Le Distributeur n'effectue pas d'achat
7 en puissance pour un tarif spécifique,
8 mais vise à couvrir ses besoins en
9 puissance globalement pour sa pointe
10 hivernale. En outre, le TRI comporte
11 une clause permettant de restreindre
12 la consommation des adhérents à ce
13 tarif en fonction des besoins de
14 gestion et de la disponibilité du
15 réseau, ce qui limite le risque du
16 Distributeur.

17 Bon. Fin de citation. Première question, est-ce que
18 vous êtes capable de confirmer que... bien,
19 l'évaluation du besoin de puissance, je comprends
20 que vous utilisez les données historiques pour
21 baser votre... Oh! Pardon.

22 M. FREDERIK AUCOIN :

23 R. Bien, à vrai dire, c'est une combinaison, là. Dans
24 le fond, on considère aussi, dans le fond, notre
25 prévision de ventes dans chacun des secteurs pour

1 l'année deux mille dix-huit (2018) puis on combine
2 ça avec les données observées des pointes
3 précédentes, là. C'est une combinaison de plusieurs
4 facteurs.

5 Q. **[200]** Mais on s'entend que, les données
6 historiques, c'est quand même un point de départ
7 névralgique, là, pour... de vos données
8 historiques, vous regardez ensuite votre prévision,
9 vous partez de votre donnée historique, est-ce que
10 je comprends bien? Ce n'est pas comme si c'était
11 mineur, l'année historique, ce n'est pas une
12 virgule échappée dans un livre de trois mille
13 (3000) pages, là, c'est important?

14 R. Bien, ça reste quand même une prévision basée sur
15 nos modèles de ventes en énergie, ça fait que faut
16 qu'il y ait une cohérence, là. Ce n'est pas juste
17 de regarder la pointe précédente puis de tirer une
18 ligne, là.

19 Q. **[201]** Comment allez-vous vous assurer que la
20 consommation au tarif de relance industrielle, qui
21 va être nécessairement reflétée quand même dans les
22 données historiques, ne va pas affecter votre
23 évaluation du besoin de puissance?

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Juste être sûr d'avoir bien compris le sens de

1 votre question. C'est sûr que nos prévisions, aussi
2 bien en énergie qu'en puissance, sont des
3 prévisions, donc c'est une projection qu'on fait de
4 ce que va être, en puissance par exemple, notre
5 prochaine pointe à conditions normales. Ce n'est
6 pas tout simplement une tendance qui est dégagée
7 des années précédentes. Là où l'historique compte,
8 c'est sûr que... je vais le dire comme ça, la
9 démographie, le nombre de maisons, le nombre
10 d'appartements, fait partie de l'historique et
11 c'est sûr qu'on se base là-dessus.

12 Les températures moyennes font partie de
13 l'historique et correspondent à cette... ont servi,
14 nécessairement, dans la prévision. Tout comme la
15 prévision par secteur industriel en fonction de
16 paramètres économiques. Donc, en fonction de
17 croissance du PIB prévu, il peut y avoir des
18 composantes de type macro-économique qui sont
19 prévues. Et donc, c'est plus une évaluation pour
20 une année donnée où l'historique, pour différents
21 paramètres, est un intrant mais ce n'est pas une...
22 ce n'est pas une... ce n'est pas simplement une
23 tendance sur la pointe.

24 (11 h 28)

25 Q. [202] Je comprends. Et donc, ce que vous... Là vous

1 venez d'expliquer un peu généralement comment vous
2 évaluez la puissance, là.

3 R. Oui.

4 Q. **[203]** C'est plusieurs éléments, je peux comprendre.
5 Mais est-ce que vous êtes capable de nous expliquer
6 comment est faite la prévision du besoin en
7 puissance pour les clients industriels concernés
8 par le TRI? Quand on les isole?

9 M. FRÉDÉRIK AUCOIN :

10 R. Bien, premièrement, juste bien comprendre, là. Le
11 TRI, vu que c'est sûr que ce n'est pas un tarif qui
12 est présentement encore approuvé, c'est sûr que
13 dans notre prévision actuelle, on n'a aucun client
14 qui peut contribuer à la pointe qui est au TRI,
15 parce qu'on n'a pas de client qui est au TRI dans
16 notre prévision. Fait que c'est... C'est un peu
17 dans la suite, là, qu'est-ce que j'expliquais plus
18 tôt, là. Pour le dossier tarifaire, pour notre
19 prévision à la pointe deux mille dix-huit (2018),
20 on n'a aucune contribution des clients TRI prévue.

21 Q. **[204]** Et comme vous dites que vous n'avez aucune
22 contribution de prévue, donc vous ne pouvez pas
23 m'expliquer comment vous avez fait la prévision.
24 C'est-tu un peu ça que je comprends? Je veux dire,
25 c'est un peu l'oeuf et la poule, là.

1 R. À vrai dire, comme je vous dis, là il n'y en a pas
2 présentement dans notre prévision, puis vu que les
3 clients s'effacent à la pointe, bien, il n'y en
4 aura pas dans les prochaines.

5 Q. **[205]** Si on revient généralement - donc on a parlé
6 au TRI, je pense qu'on a bien, dans tous les angles
7 - quels seraient les inconvénients d'ouvrir le TRI
8 au tarif M ultimement?

9 MME LOUISE TRÉPANIÉR :

10 R. En fait je vous ramènerais sur le potentiel, donc,
11 qu'on a évalué qui était... En fait, on évalue un
12 potentiel chez les grands clients, puis pas au
13 tarif M. En termes d'application... C'est ça que
14 vous me demandez, en termes d'application?

15 Q. **[206]** Non. Est-ce qu'il y a des inconvénients pour
16 vous, de mettre, d'ouvrir le TRI au tarif M? Est-ce
17 qu'il y a un inconvénient que vous voyez poindre,
18 là?

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Oui. Je vais le prendre, si vous le permettez, à
21 l'envers, c'est quoi les avantages du taux...

22 Q. **[207]** Non. Ma question, c'est quels sont les
23 inconvénients.

24 Q. **[208]** O.K. Je vais répondre par la négative,
25 d'abord. Les inconvénients, c'est qu'il n'y a pas

1 de clients. Donc, il n'y a pas de clients - en tout
2 cas, à notre lecture - il y a peu ou pas de clients
3 qui sont susceptibles de bénéficier du tarif de
4 relance industrielle au tarif M. Tout le potentiel
5 qu'on a identifié, en tout cas l'essentiel du
6 potentiel qui a été identifié, n'est pas au tarif
7 M, est plus au tarif L.

8 Évidemment, c'est un tarif qui vise la
9 relance, la relance d'usines où la consommation
10 électrique est significative, hein? En bout de
11 ligne, ce qu'on veut c'est encourager les
12 industries à redémarrer des installations
13 existantes, et que ça vienne augmenter nos ventes
14 aussi. Et donc, pour ça, il faut qu'il y ait un...
15 Il faut que la composante électrique dans le
16 procédé industriel du client soit suffisamment
17 significative pour que le tarif fasse une
18 différence pour la production du client.

19 Q. **[209]** O.K.

20 R. Donc, l'absence de ces facteurs, chez la clientèle
21 du M, serait l'inconvénient.

22 Q. **[210]** O.K. Mais je retiens quand même que HQ n'a
23 pas fait d'analyse sur le, le, le... Tout à
24 l'heure, madame - j'oublie le nom de madame -
25 Trépanier, a indiqué que, bien, de manière

1 générale, les entreprises au tarif M n'exportaient
2 pas hors-Québec. Je vous dirais que c'est un a
3 priori un peu général, mais je comprends que vous
4 n'avez pas fait d'analyse particulière de ça, de
5 un, et je comprends également que vous dites :
6 « Bien, c'est un inconvénient parce qu'il n'y a pas
7 de clients. » Mais si jamais il y avait un client,
8 je comprends que ce n'est pas un inconvénient. Bien
9 sûr, vous dites que ce tarif-là, vous visez des
10 charges importantes. Et on n'est pas contre ça. Là
11 on est plus sur, si on regarde un peu plus près, en
12 bas du L, là, les gros M, entre guillemets, je
13 comprends qu'il n'y a pas d'inconvénients. Ce que
14 vous me dites, c'est : « Bien, on ne voit pas la
15 demande. »

16 R. En fait, je vais me permettre juste de... Quand on
17 dit que les clients au tarif M n'exportent pas, ce
18 n'est pas ce qui était...

19 Q. **[211]** O.K.

20 R. L'objectif du tarif de relance industrielle, c'est
21 plus de la compétition entre les usines. Donc, pas
22 en termes de demande, mais en termes de moyens de
23 production. Autrement dit, une entreprise qui
24 aurait deux usines, une usine au Québec et une
25 usine ailleurs dans le monde, et qui, pour des

1 raisons de coûts, a choisi d'opérer ailleurs, alors
2 qu'elle a une ligne de production disponible au
3 Québec, c'est ça qu'on veut favoriser.

4 Q. **[212]** D'accord.

5 R. Donc, ce n'est pas...

6 Q. **[213]** Ça, je le conçois.

7 R. Ce n'est pas en termes d'exportation...

8 Q. **[214]** D'accord.

9 (11 h 33)

10 R. ... mais en termes de moyens de production. Ceci
11 dit, l'analyse a été faite, avant de mettre en
12 place et de proposer le tarif de relance
13 industrielle, pour voir, si on offrait un tel
14 tarif, quels seraient les clients potentiels et
15 susceptibles de profiter de ce... Enfin, pas de
16 profiter, mais de... pour qui ce genre de tarif
17 serait bénéfique et qui pourrait avoir des
18 quantités... qui pourrait avoir une consommation.
19 Et donc l'analyse a été faite par nos gens qui
20 connaissent les industries.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. **[215]** D'accord.

23 R. Et là, les clients identifiés sont tous au tarif L.

24 Q. **[216]** D'accord. Mais est-il exact de dire que si
25 d'emblée, pas par magie, mais si d'emblée il y

1 avait des PME qui se trouvent dans la situation un
2 peu que vous décrivez, en compétition des lignes,
3 des entreprises manufacturières légères, comme on
4 appelle, qui peuvent être au Québec ou bien dans
5 d'autres États américains, par exemple, et que
6 soudainement on voit qu'il y en a. Je comprends que
7 ce ne serait pas inintéressant pour vous au moins
8 de vous interroger sur l'à-propos de les servir.
9 S'il y a une charge significative.

10 R. Si au cours des prochaines années on devait se
11 rendre compte qu'il y a un potentiel important pour
12 les entreprises qui ne sont pas au tarif L, pour ce
13 genre de tarif et que c'est vraiment ça le
14 déclencheur pour qu'elles puissent augmenter leur
15 consommation électrique et leurs moyens de
16 production, on pourrait regarder comment ça peut
17 être... si c'est envisageable de l'élargir et
18 qu'est-ce que ça représente en termes de... je vais
19 dire de contrainte opérationnelle et suivi.

20 Q. **[217]** D'accord.

21 R. C'est... oubliez pas que c'est des entreprises qui
22 sont déjà présentes et donc ça nécessite un
23 jugement sur chacun des... sur c'est quoi leur
24 consommation de base, sur quoi le tarif de relance
25 est appliqué. Donc à un moment donné il y a une

1 question plus de gestion opérationnelle pour être
2 sûr que le tarif s'applique là où il devrait
3 s'appliquer et qu'il ne vienne pas canibaliser les
4 ventes ou les autres... les autres tarifs. Donc on
5 a une volonté et une obligation que le tarif de
6 relance industrielle s'applique pour des moyens
7 qui, aujourd'hui, ne fonctionnent pas, qui
8 n'occasionnent pas de coûts additionnels, qui ne
9 doivent pas... et qui génèrent de la production
10 additionnelle et de la consommation additionnelle.
11 Pas qui remplacent un autre tarif. L'objectif n'est
12 pas de... qu'un client remplace sa production au
13 tarif M par un OL, par une production au tarif de
14 relance.

15 Q. **[218]** J'aimais bien le début de votre phrase, vous
16 étiez ouvert, mais vous avez ajouté tellement de
17 cavéats et canibalisation, que ça... on pourra en
18 discuter, mais je retiens quand même qu'il y a une
19 ouverture chez HQD généralement pour voir s'il y a
20 vraiment... s'il y a une demande et s'il y a des
21 charges appropriées. Alors je vous remercie, je
22 n'ai pas d'autres questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie beaucoup, Maître Turmel. Maître
25 David, est-ce qu'on en a toujours pour une

1 trentaine de minutes?

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID :

3 Peut-être même moins.

4 Q. **[219]** Alors bonjour, Mesdames, Messieurs les
5 Régisseurs, bonjour au panel. Éric David pour
6 Option consommateurs. J'aimerais revenir sur un
7 sujet que j'avais abordé avec le panel 2, qui m'a
8 référé à votre panel. Donc il y avait trois pièces
9 qui étaient pertinentes. Il s'agit de la pièce B-
10 0051, qui est la cote HQD-14, Document 1. Ensuite
11 B-0041, HQD-10, Document 1. Et dernièrement, B-
12 0127, HQD-15, Document 1.6. Donc le but des
13 questions c'est simplement de clarifier les budgets
14 en matière des programmes d'efficacité énergétique
15 qui sont destinés aux MFR, c'est ça le but. Donc
16 j'avais exploré hier, avant-hier plutôt avec le
17 panel 2, le modèle révisé du centre
18 d'accompagnement, qu'on voit à la pièce B-0051, à
19 la page 9. Et on m'a expliqué qu'à toutes fins
20 pratiques sur la question des programmes en
21 efficacité énergétique le rôle du centre
22 d'accompagnement tel qu'il décrit à figure 3, c'est
23 l'identification des cas. Alors que la livraison
24 des programmes en efficacité énergétique destinés
25 aux MFR relève de la responsabilité de TEQ. C'est

1 ce que madame Fournier m'avait dit avant-hier. Je
2 ne sais pas qui va répondre sur ces questions-là.
3 C'est vous? O.K. Donc vous êtes d'accord avec ça,
4 Madame? J'ai oublié votre nom, excusez.

5 Mme STÉPHANIE GIAUME :

6 R. Madame Giaume. Vous pouvez répéter la question s'il
7 vous plaît?

8 Q. **[220]** Oui, certainement.

9 R. Ils sont en train de chercher.

10 Q. **[221]** Si vous avez la figure devant vous ça va
11 peut-être simplifier les questions.

12 R. Non, c'est ça.

13 (11 h 39)

14 Q. **[222]** Allez à la pièce HQD-14, Document 1.

15 Mme STÉPHANIE GIAUME :

16 R. HQD-14, Document 1, c'est celui-là que je n'ai pas
17 justement. C'est le 15 ici, moi, j'ai la preuve.

18 Sous les yeux, j'ai la B-0041, HQD-15, Document...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vos collègues sont en train de venir à votre
21 secours, ça s'en vient.

22 Me ÉRIC DAVID :

23 Q. **[223]** Donc, au fond, je reviens sur un sujet qui a
24 été traité par le panel 2 et qui relève plus, si on
25 veut, de la responsabilité du panel 2, mais c'est

1 parce qu'après ça, je vais vous poser des questions
2 en matière d'efficacité énergétique. Donc, on nous
3 a expliqué au niveau du modèle révisé du centre
4 d'accompagnement. J'essayais juste de clarifier les
5 différentes responsabilités des différents joueurs.
6 Et on nous a expliqué, comme ici, on voit « Centre
7 d'accompagnent ». En dessous, il y a les... les
8 « bullet », les puces qui indiquent un peu les
9 responsabilités principales. Le troisième, c'est :

10 Identification des cas de consommation
11 élevée.

12 R. Oui.

13 Q. **[224]** Ensuite, il y a... vous voyez, il y a comme
14 un référencement, c'est la flèche qui mène vers la
15 boîte Éconologis TEQ. Donc, bref, madame Fournier
16 avait confirmé que le centre d'accompagnement avait
17 comme responsabilité, sur les questions
18 d'efficacité énergétique, d'identifier les cas
19 problématiques ou qui pourraient justifier des
20 programmes. Et ensuite, on les réfère à TEQ qui
21 livre les programmes en matière d'efficacité
22 énergétique.

23 Alors là, je reviens à la question qui vous
24 concerne plus et qui relève de la pièce B-0041,
25 donc HQD-10, Document 1. Si vous l'avez devant

1 vous, c'est à la page 23.

2 R. Oui.

3 Q. **[225]** Donc, on a ici le tableau A-1 qui sont les
4 budgets annuels en matière d'efficacité énergétique
5 globalement.

6 R. Oui.

7 Q. **[226]** Et on voit, dans les rubriques à gauche, donc
8 il y a le « Marché Résidentiel » et il y a, sous le
9 marché résidentiel, il y a « Offres ménages à
10 faible revenu. » Donc, on constate que le budget
11 d'investissements pour deux mille dix-huit (2018)
12 est de sept millions de dollars (7 M\$). Ça va?

13 R. Oui.

14 Q. **[227]** Maintenant, je vous réfère à la pièce B-0127
15 qui est HQD-15, Document 1.6.

16 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

17 R. À quelle page?

18 Q. **[228]** À la page 45. Et là on a un tableau R-16.1 où
19 on a ici plus de détails concernant les budgets
20 pour les programmes d'efficacité énergétique
21 destinés aux MFR. Et je veux juste m'assurer que je
22 le comprends bien le tableau. On voit donc, sous la
23 rubrique « Centre d'accompagnement pour les MFR »,
24 budget pour deux mille dix-huit (2018) quatre point
25 neuf millions (4,9 M\$). On voit ensuite sous la

1 rubrique « Rénovations énergétiques MFR » budget
2 deux point six millions (2,6 M\$), ce qui totalise
3 sept point cinq millions (7,5 M\$). Est-ce que j'ai
4 raison de présumer qu'on parle essentiellement du
5 sept millions (7 M\$) qu'on a vu dans l'autre
6 tableau?

7 Mme STÉPHANIE GIAUME :

8 R. Oui, effectivement.

9 Q. **[229]** Donc, c'est le chiffre...

10 R. C'est juste une question d'arrondi.

11 Q. **[230]** Ça va. Il n'y a pas de problème avec ça. Je
12 voulais juste m'assurer que je comprenais bien.
13 Donc, la question que je voulais vous poser, à
14 toutes fins pratiques, c'est : à quoi va servir le
15 budget de quatre point neuf millions (4,9 M\$) qu'on
16 voit ici au tableau R-16.1? Est-ce qu'il s'agit de
17 mesures livrées par le Distributeur lui-même ou
18 est-ce qu'il s'agit plutôt de programmes qui sont
19 livrés par TEQ?

20 R. C'est ça. Là les discussions sont toujours en
21 cours, comme l'a rappelé monsieur Murray mardi,
22 donc... Mais, ce que je peux préciser, c'est qu'une
23 bonne partie de ce montant de quatre point neuf
24 millions (4,9 M\$), donc en dessous du Centre
25 d'accompagnement, est essentiellement un budget

1 dédié aux mesures énergétiques aux produits
2 complémentaires qu'on va vouloir apporter au
3 programme Éconologis.

4 Donc, on est en collaboration, je ne peux
5 pas vous dire aujourd'hui qui va faire quoi. Quels
6 sont les... délimiter exactement le rôle de chacun.
7 Mais, on a un budget approprié puis réservé
8 justement pour déployer des mesures complémentaires
9 en collaboration avec TEQ.

10 (11 h 44)

11 Q. **[231]** Mais, aujourd'hui, êtes-vous en mesure de
12 nous dire s'il s'agit de mesures qui vont être
13 déployées par le Distributeur ou par le TEQ ou vous
14 ne le savez pas?

15 M. HANI ZAYAT :

16 R. En fait, ce sont des mesures du Distributeur.
17 Évidemment, on cherche toujours les meilleures
18 façons de déployer ces mesures-là. On a déjà fait
19 un pilote avec le bureau de... BEIÉ, le Bureau de
20 l'efficacité énergétique... de l'innovation. C'est
21 ça. Merci. Je cherchais le « i ». Et donc,
22 aujourd'hui, c'est le TEQ qui est responsable.
23 Donc, ce qu'on trouve... ce qu'on cherche plutôt,
24 c'est une façon optimale d'atteindre les clients à
25 faible revenu par un guichet unique. Donc, ce sont

1 des mesures du Distributeur, mais qui pourraient
2 être livrées par le TEQ. Par contre, les
3 discussions avec le TEQ ne sont pas complétées
4 aujourd'hui.

5 Q. **[232]** O.K. Donc, à toutes fins pratiques, au niveau
6 de la livraison des programmes, vous n'êtes pas
7 vraiment en mesure de nous dire aujourd'hui si
8 c'est le Distributeur lui-même ou si c'est TEQ qui
9 va être responsable de ce budget de quatre point
10 neuf millions (4,9 M\$)?

11 R. On est responsable du budget. Dans le fond, ce sont
12 des mesures HQD. Donc, ce sont des mesures que le
13 Distributeur va supporter à l'intérieur de ses
14 interventions en efficacité énergétique. Quand on
15 parle de livraison, c'est vraiment celui qui va
16 s'adresser au client. En fait, je vais le dire de
17 façon plus schématique. Mettons dans un modèle,
18 c'est TEQ qui va s'adresser au client et qui va
19 pouvoir lui présenter une offre unique en lui
20 disant, voilà, Hydro offre ce genre de produit,
21 vous auriez le droit à ce genre de produit. Il va
22 lui faciliter l'accès à ces produits qui sont des
23 produits d'Hydro-Québec Distribution en termes de
24 mesures d'efficacité énergétique, mais qui ne sont
25 pas livrés directement chez le client par Hydro-

1 Québec mais plus par un intermédiaire. Dans ce cas-
2 ci, ce serait TEQ.

3 Q. **[233]** O.K. J'essaie de m'assurer qu'il n'y aura
4 pas, si on veut, de dédoublement dans les budgets
5 parce que les... il me semble que quand c'est TEQ
6 qui livre des programmes, c'est financé à même la
7 quote-part que le Distributeur verse à TEQ?

8 R. Ça serait plus pour le programme Éconologis, par
9 exemple. Ça, c'est plus dans la quote-part. Ça,
10 c'est vraiment un programme qui est la
11 responsabilité de TEQ. Ce qu'on essaie, c'est de
12 compléter les programmes de... En fait, je ne
13 devrais pas dire les programmes de TEQ, mais les
14 programmes de ce qu'a été le Bureau de l'efficacité
15 énergétique, en y rajoutant nos propres mesures.

16 Q. **[234]** Donc, ça veut dire, si on revient au tableau,
17 à la figure 3, auquel j'ai commencé, sous le centre
18 d'accompagnement Hydro-Québec, ça se peut qu'il y
19 ait une responsabilité de livraison de programmes?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[235]** Donc, le tableau n'est pas tout à fait
22 complet?

23 R. Il faut que je revoie le tableau. Bien, ça dit, ce
24 que je lis, c'est, donc sous Éconologis TEQ « offre
25 enrichie Éconologis et Distributeur ». Je crois que

1 c'est à ça qu'on fait référence dans ce tableau.

2 Q. **[236]** O.K. Est-ce que vous pouvez nous en dire...

3 R. Et je dirais même, agent livreur Éconologis, donc
4 livrer les mesures d'efficacité énergétique de
5 l'offre enrichie. Encore une fois donc, l'objectif,
6 c'est qu'un seul intervenant soit le vis-à-vis du
7 client à faible revenu et puisse l'orienter vers
8 l'ensemble des mesures qui peuvent lui permettre
9 de... qui s'adressent à lui.

10 Q. **[237]** D'accord. Vous avez parlé de produits
11 complémentaires. Est-ce que vous pouvez nous en
12 dire un peu plus sur quels sont ces produits
13 complémentaires là?

14 Mme STÉPHANIE GIAUME :

15 R. Ça peut être les frigos, par exemple. Puis
16 l'objectif, c'est de payer l'entièreté du coût dans
17 ce cas-là.

18 Q. **[238]** Est-ce que c'est le seul exemple que vous
19 avez?

20 R. Ça peut être... Tous les produits, en fait. Ça peut
21 être des produits efficaces où il y a encore un
22 potentiel à aller chercher.

23 Q. **[239]** D'accord. Ce n'est pas défini davantage au
24 niveau des produits?

25 R. Bien, ça peut être les produits économiseurs d'eau,

1 thermostat, éclairage.

2 Q. [240] O.K. J'avais une question maintenant sur le
3 programme Rénovation énergétique MFR. Ma question
4 c'est : Avec l'arrivée de TEQ, est-ce que... le
5 Distributeur entrevoit-il des changements à ce
6 programme? Est-ce que le Distributeur va conserver
7 la gestion du programme ou est-ce que ça va être
8 éventuellement transféré à TEQ?

9 (11 h 49)

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Ce qui est prévu pour l'instant, du moins dans
12 notre dossier tarifaire c'est que c'est une
13 poursuite, dans le fond, des activités du
14 Distributeur en matière d'efficacité énergétique.
15 Donc, on continue à déployer nos programmes, à les
16 maintenir et à poursuivre l'oeuvre en efficacité
17 énergétique.

18 Par contre, évidemment, qu'on se coordonne
19 avec TEQ. Il y a des discussions qui ont... qui
20 sont en cours avec eux et... vous avez suivi aussi
21 que, dans le fond, TEQ va déposer un plan
22 directeur. Donc, on va laisser TEQ atterrir et
23 définir son programme puis on va se... c'est ça,
24 notre engagement, c'est de se coordonner pour que
25 l'offre en efficacité énergétique soit optimale

1 pour l'ensemble de nos clients.

2 Q. [241] O.K.

3 R. Pas de se dédoubler et pas de se... certainement
4 pas de se concurrencer ni de se dédoubler.

5 Q. [242] Donc, pour l'instant, vous maintenez la
6 gestion de ce programme-là. Vous conservez la
7 gestion. J'avais une question concernant les
8 consultations publiques qu'il y a eu au mois de
9 novembre. C'est la Régie qui a déposé, sous la cote
10 A-0025, la présentation. J'ai fait des copies au
11 cas où vous ne l'auriez pas sous la main. Donc,
12 c'est la pièce A-0025, on est à la planche 27.
13 Donc, je voulais juste clarifier. On voit... bon,
14 on est sur les mesures sur les ménages à faible
15 revenu et on voit sous la puce principale « Centre
16 d'accompagnement pour les MFR incluant », la
17 deuxième sous-puce :

18 L'ajout de nouvelles mesures
19 complémentaires en efficacité
20 énergétique.

21 Pouvez-vous nous éclairer un peu, c'est quoi les
22 mesures complémentaires, est-ce que ce sont celles
23 que madame nous mentionnait il y a deux minutes ou
24 est-ce qu'il y en a d'autres?

25

1 Mme STÉPHANIE GIAUME :

2 R. Pour l'instant, c'est celles-là, mais il pourrait y
3 en avoir d'autres, qui seront définies en
4 collaboration avec TEQ.

5 Q. **[243]** Mais, à ce jour, aujourd'hui, ces autres
6 programmes-là, que vous évoquez, ne sont pas encore
7 déterminés?

8 R. Effectivement.

9 Q. **[244]** D'accord. Et donc, c'est possible que ces
10 mesures-là soient livrées par TEQ ou vous ne le
11 savez pas? C'est trop spéculatif à ce stade?

12 R. Je pense qu'à ce stade, c'est trop spéculatif.

13 Q. **[245]** D'accord. Maintenant j'aimerais poser une
14 question rapide sur la pièce HQD-18, Document 1,
15 c'est la pièce qui a été déposée suite à
16 l'engagement numéro 1, qui est une présentation
17 PowerPoint du plan directeur du Distributeur. C'est
18 une question que j'ai posée au panel 2 d'ailleurs
19 puis on m'a référé à votre panel. Donc, c'est
20 B-0147, HQD-18, Document 1. Donc, je suis à la
21 dernière page, il y a comme quatre planches qui
22 sont sur la même feuille. En haut, à gauche, on est
23 dans la rubrique « Générer et développer nos
24 marchés », et sous « Nos actions », l'avant-
25 dernière est :

1 Faire des simulations de tarifs pour
2 stimuler l'économie du Québec.

3 Est-ce que vous êtes en mesure de nous en dire un
4 peu plus sur c'est quoi ces simulations de tarifs?

5 M. HANI ZAYAT :

6 R. Bien, en fait, c'était proposer de nouveaux tarifs,
7 je vais le dire comme ça, afin de stimuler
8 l'économie du Québec. On parlait, tantôt, du tarif
9 de relance industrielle, par exemple; bien, il
10 s'inscrit dans ce cadre-là. Donc, peut-être que,
11 faire des simulations de tarifs, c'est ça que ça
12 veut dire. Donc, imaginer ou évaluer, concevoir de
13 nouveaux tarifs de façon à stimuler l'économie du
14 Québec.

15 Q. **[246]** Puis, à ce jour, est-ce que vous avez,
16 disons, plus de détails au niveau de ces tarifs-là
17 ou c'est encore en développement?

18 R. Bien, il y a le tarif de relance industrielle,
19 qu'on a proposé dans le cadre...

20 Q. **[247]** Mais il pourrait y en avoir d'autres, au
21 fond?

22 R. Il pourrait y en avoir d'autres. C'est sûr que,
23 dans le cadre du dossier tarifaire, outre le tarif
24 de relance industrielle, on a proposé quelques
25 assouplissements aux tarifs existants, que ce soit

1 au tarif de développement économique ou même au
2 tarif en lien avec... à la photosynthèse, mettons.
3 Donc, ce toutes des mesures tarifaires qui ont été
4 mises en place, qu'on souhaite mettre en place, qui
5 visent à stimuler l'économie du Québec. C'est ce
6 qui répond à cet... C'est ce à quoi fait référence
7 ce petit carré.

8 (11 h 54)

9 Q. **[248]** O.K. J'avais ensuite quelques questions
10 concernant les programmes de charges interruptibles
11 résidentielles. Je vais vous référer de nouveau à
12 la pièce HQD-10, Document 1. C'est B-0041 mais
13 cette fois-ci à la page 11.

14 Donc, aux pages 11 et 12 on fait, si on
15 veut, la nomenclature des différents programmes de
16 charges interruptibles résidentielles qui existent.
17 Il y a le programme concernant les chauffe-eau,
18 concernant le chauffage central interruptible,
19 concernant le chauffage à plinthes interruptible.
20 Ma première question c'est : est-ce qu'il y a
21 d'autres programmes ou ça fait le tour?

22 Mme STÉPHANIE GIAUME :

23 R. Ça fait le tour.

24 Q. **[249]** Oui? O.K. Maintenant, on voit au tableau 5,
25 donc à la page 11, que pour les programmes de

1 charges interruptibles résidentielles, on voit pour
2 deux mille dix-huit (2018) un budget de vingt-
3 quatre millions (24 M). Êtes-vous en mesure de nous
4 désagréger le vingt-quatre millions (24 M) pour
5 nous dire pour chacun des trois programmes qu'on
6 vient de mentionner quel est le budget prévu. Si
7 vous n'êtes pas en mesure de répondre, si vous
8 pourriez prendre un engagement de nous revenir. Et
9 j'aimerais ça que ça soit de nous séparer les
10 charges des investissements pour chacun de ces
11 trois programmes-là.

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. En fait, les budgets qui sont là ne sont pas pour
14 ces pilotes qui sont là. Donc, ce qu'on dit c'est
15 que, au cours du prochain hiver, on va faire des
16 pilotes pour chacun de ces programmes-là, enfin,
17 les pilotes qui sont nommés là, alors que les
18 budgets qui sont mentionnés au tableau 5 visent le
19 déploiement, pas nécessairement des trois moyens,
20 ça ne sera pas nécessairement, ça ne sera
21 probablement pas, d'ailleurs, les trois moyens,
22 mais le moyen le plus prometteur pour avoir des
23 charges interruptibles chez notre clientèle
24 résidentielle. Donc, on va voir quel sera le
25 meilleur outil pour avoir un moyen de gestion de la

1 demande chez notre clientèle résidentielle.

2 Q. **[250]** Si je comprends bien, il y a deux projets
3 pilotes qui sont en cours : celui concernant le
4 chauffage central puis l'autre concernant les
5 chauffages à plinthes?

6 R. Tout à fait.

7 Q. **[251]** O.K. Donc, vous dites que le budget de vingt-
8 quatre millions (24 M) ne couvre pas ces deux
9 projets pilotes là. Donc, nécessairement, il ne
10 reste que le programme des chauffe-eau. Donc,
11 c'est-à-dire que le vingt-quatre millions (24 M),
12 dans sa totalité, c'est pour le programme des
13 chauffe-eau.

14 R. Non, je me suis peut-être mal exprimé. Ce que je
15 voulais dire, c'est que le vingt-quatre millions
16 (24 M) ce n'est pas pour le déploiement de pilotes
17 mais c'est pour le déploiement d'un programme de
18 charges interruptibles résidentielles qui sera,
19 c'est sûr qu'on souhaite toujours avoir un
20 programme de chauffe-eau interruptibles malgré les
21 difficultés qui sont rencontrées depuis quelques
22 temps ou, dans l'alternative, le déploiement d'un
23 programme d'interruption de charges de chauffage,
24 que ça soit en système central ou à plinthes.

25 Q. **[252]** O.K. C'est peut-être moi qui ne comprend pas

1 nécessiterait vingt-quatre millions (24 M). En
2 fait, le vingt-quatre millions (24 M) c'est des
3 charges et des invest, donc une vingtaine de
4 millions en investissements et trois millions (3 M)
5 en charge et que le déploiement de, enfin,
6 l'obtention de nos quatre-vingt-trois mégawatts
7 (83 MW) nécessitent cet investissement-là mais que
8 le programme qui va nous permettre d'atteindre les
9 quatre-vingt-trois mégawatts (83 MW) sera l'un de
10 ces trois items donc, soit le déploiement du
11 programme de chauffe-eau; soit le déploiement d'un
12 programme de charges interruptibles, de chauffe
13 interruptible de système central ou de plinthes; ou
14 de la combinaison des deux.

15 Q. **[255]** O.K. Donc, ma question, plutôt l'engagement
16 que je vous demande, c'est de nous désagréger le
17 vingt-quatre millions (24 M\$) pour nous dire, pour
18 chacun des trois programmes, quelle serait la somme
19 allouée. Ou c'est moi qui ne saisit pas la... votre
20 réponse.

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. J'aimerais essayer. Dans le fond, l'objectif c'est
23 d'avoir quatre-vingt-trois mégawatts (83 MW).

24 Q. **[256]** J'ai remarqué l'objectif global.

25 R. À travers un programme interruptible chez la

1 clientèle résidentielle.

2 Q. **[257]** Oui.

3 R. Est-ce que ça va être du chauffage ou du chauffe-
4 eau? Aujourd'hui, on ne le sait pas, mais on pense
5 que ça va être... dans tous les cas, c'est comme
6 les... l'incitatif financier ou l'investissement
7 qui est requis sera le même pour avoir le quatre-
8 vingt-trois mégawatts (83 MW), mais je n'ai pas
9 de... c'est pas spécifique. Ça peut être quatre-
10 vingt-trois (83) au chauffe-eau ou... pas quatre-
11 vingt-trois (83), vingt-trois millions (23 M) pour
12 les chauffe-eau ou vingt-trois millions (23 M) pour
13 les charges interruptibles pour le chauffage
14 centrale et plinthe. C'est l'un ou l'autre.

15 Q. **[258]** O.K. Mais comment avez-vous établi le budget
16 de vingt-quatre millions (24 M) d'abord?

17 R. Sur la base des quatre-vingt-trois mégawatts
18 (83 MW) et des investissements requis chez les
19 clients pour pouvoir interrompre ces charges-là
20 chez nos clients. En d'autres mots, ce serait... En
21 fait donc c'est basé sur... sur les investissements
22 qui sont requis, tel qu'on les a évalués suite au
23 projet pilote chauffe-eau interruptible en fonction
24 du nombre de clients, de l'effacement moyen et
25 de... c'est comme ça que c'est calibré.

1 Q. **[259]** O.K. Donc la totalité du vingt-quatre
2 millions (24 M) concerne des investissements pour
3 le projet chauffe-eau?

4 R. La totalité des investissements est calibrée sur le
5 programme des chauffe-eau, mais si c'est pas
6 chauffe-eau qui se réalise, ce sera la chauffe, le
7 programme de chauffe interruptible qui nécessitera
8 fort probablement les mêmes investissements. Mais
9 je vais... je vais faire un pas en arrière. Pour
10 avoir des charges interruptibles chez la clientèle
11 résidentielle, ça prend un... un module qui permet
12 d'interrompre... d'interrompre la charge. On l'a
13 dit, que la charge qui est la plus facile à
14 interrompre c'est le chauffe-eau, mais ça pourrait
15 être un système... un système de chauffage ou ça
16 peut être des plinthes électriques. Dans tous les
17 cas, ça prend un module pour pouvoir interrompre
18 ces charges-là. Et donc le programme, on l'a
19 calibré sur la base du chauffe-eau, mais ça peut
20 être... ça peut s'appliquer ailleurs. C'est comme
21 ça qu'on a calibré le module d'interruption,
22 l'investissement que ça prend pour pouvoir... pour
23 pouvoir installer un bidule chez le client, qui
24 permet d'interrompre son chauffe-eau ou son autre
25 charge de chauffe. C'est pas plus clair?

1 Q. **[260]** Pas vraiment, mais c'est correct. C'est votre
2 réponse. Alors je vais passer à la prochaine... la
3 prochaine question. O.K. Je vais vous référer à
4 l'État d'avancement deux mille dix-sept (2017) qui
5 a été déposé dans le dossier d'approvisionnement.
6 J'ai ici photocopié quelques extraits. Donc ça,
7 c'est dans le dossier R-3986-2016, Madame la
8 Présidente.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Voulez-vous le déposer aussi dans ce dossier-là?

11 Me ÉRIC DAVID :

12 Oui, exactement, je vais le déposer.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Oui. Donc ce sera la cote C-OC-0010.

15

16 C-OC-0010 : État d'avancement 2017 du dossier
17 d'approvisionnement R-3986-2016

18

19 Me ÉRIC DAVID :

20 Q. **[261]** Et je vous réfère à la page 13. Je sais qu'il
21 y a la page 13, je vais y revenir tantôt, là, mais
22 pour l'instant c'est la page 14. Et j'en suis donc
23 à partir de la ligne 2. Bien après la ligne 2, là,
24 on parle du projet pilote des charges
25 interruptibles résidentielles. Oups... Oui, c'est

1 ça. Chauffage centrale. Puis on lit aux lignes 3 et
2 4 :

3 Le déploiement du projet pilote devait
4 débiter à l'hiver 2017-2018. Le
5 Distributeur rencontre toutefois
6 certaines difficultés à mettre les
7 processus informatiques en place.

8 Ma question c'est : est-ce que ces problèmes, est-
9 ce qu'ils vont affecter le déploiement du projet
10 pilote?

11 (12 h 04)

12 R. Oui, en fait ces problèmes-là sont relatifs au
13 projet pilote; les discussions sont encore en
14 cours, donc c'est pas la... c'est pas terminé. On
15 cherche toujours, même si on est déjà début
16 décembre, mais l'objectif est encore de tenter de
17 lever les obstacles pour déployer le projet pilote
18 pour ce qui est des charges résidentielles,
19 chauffage central.

20 Q. **[262]** O.K. Donc, pour l'instant, ça peut
21 effectivement affecter le déploiement.

22 R. Oui.

23 Q. **[263]** D'accord. Ensuite, une autre question que
24 j'avais. Oui. Bien, monsieur Murray, dans le
25 premier panel, nous avait informés que vous

1 étiez... vous aviez déjà tenu plusieurs réunions et
2 qu'il y a d'autres réunions à venir avec TEQ. Ma
3 question, c'est : avez-vous discuté des programmes
4 de charges interruptibles avec TEQ? Et est-ce qu'il
5 est possible que TEQ s'occupe de ces programmes-là?

6 R. Les discussions avec TEQ ont... à ma connaissance,
7 n'ont pas porté sur des détails encore de ce type
8 de programme. Donc, on en est plus encore aux
9 principes généraux.

10 Q. **[264]** O.K.

11 R. Toutefois...

12 Q. **[265]** Mais, ce n'est pas exclu qu'ils pourraient
13 s'occuper de ces programmes-là.

14 R. C'est pas exclu, toutefois, ce sont des mesures, si
15 vous me poser la question, ce sont des mesures qui
16 sont de nature bilan de puissance du Distributeur,
17 donc qui contribuent au bilan de puissance. Puis
18 j'ai tendance à les considérer comme étant un moyen
19 d'approvisionnement. Donc, c'est sûr que ça
20 concerne les clients, mais c'est aussi un moyen...
21 un moyen d'approvisionnement. Donc, ça contribue au
22 bilan de puissance. C'est de la gestion, c'est de
23 la gestion de la pointe. C'est calibré sur nos
24 coûts évités. Donc, je... TEQ pourrait livrer les
25 programmes, mais à priori ce sont des programmes

1 que je considère propres au Distributeur.

2 Q. **[266]** D'accord. J'ai une dernière question, série
3 de questions si on veut. Et là je vais vous référer
4 à la pièce HQD-15, Document 9, B-0091.

5 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

6 R. À quelle page êtes-vous, Maître?

7 Q. **[267]** Oui, je suis à la page 38 et plus précisément
8 à la réponse 17.4. On apprend que :

9 Le déploiement d'un programme de
10 Charges de chauffage central
11 interruptibles devra être analysé à la
12 lumière des résultats du projet
13 pilote, mais également de
14 l'introduction d'options de
15 tarification dynamique.

16 Et je vous réfère aussi, je ne veux pas me tromper
17 dans mes pièces, à l'état d'avancement que j'ai
18 déposé tantôt, à la page 13, donc la première page,
19 et je suis à la ligne 17. Bien, on parle, à partir
20 de la ligne 16, de la tarification dynamique puis
21 la phrase :

22 [...] Il devra s'assurer...

23 c'est-à-dire le Distributeur

24 ... devra s'assurer de la cohérence de
25 cette nouvelle offre tarifaire avec

1 les autres mesures et programmes de
2 gestion de la demande en puissance
3 existants.

4 Donc, la question, c'est : pouvez-vous nous en dire
5 plus sur l'impact potentiel de la tarification
6 dynamique sur le développement des programmes
7 concernant les charges interruptibles?

8 M. HANI ZAYAT :

9 R. Je vais dire que, dans le fond, sur le principe
10 tarification dynamique et moyen de gestion de
11 charge, ce sont des mesures, des mesures
12 complémentaires, on peut les appeler comme ça.
13 Donc, « tarification dynamique » c'est la question
14 de donner le bon signal, le bon signal de prix aux
15 clients de façon à ce qu'ils s'effacent lorsqu'on
16 en a besoin puis c'est à lui de mettre en place les
17 moyens requis pour s'effacer. À l'autre bout du
18 spectre, c'est les charges interruptibles, c'est...
19 on chargeait, on était un peu plus spécifique, dans
20 le sens, à l'intérieur des tarifs existants, on
21 choisit un moyen d'interruption puis on donne une
22 compensation au client lorsqu'il s'efface, donc...
23 Par contre, l'un peut favoriser l'autre. Autrement
24 dit, est-ce qu'un client qui adhère au tarif... à
25 la tarification dynamique pourrait choisir de...

1 probablement devra choisir d'interrompre certains
2 de ses équipements pour ne pas être pénalisé et
3 pour ne pas subir le tarif élevé qui peut être
4 associé à la tarification... à la tarification
5 dynamique, donc c'est... un est un moyen pour
6 atteindre... pour atteindre l'autre.

7 Q. **[268]** O.K. Bien, je vous remercie. Je n'ai plus de
8 questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie, Maître David. Avant de passer à
11 la pause, je m'excuse, je vais profiter de mon
12 privilège, je voulais juste revenir sur une des
13 questions sur le vingt-quatre millions (24 M\$)
14 parce que j'ai pris des notes puis je veux être
15 sûre de pouvoir les relire. Alors, pour la
16 détermination du vingt-quatre millions (24 M\$), je
17 voulais juste m'assurer d'avoir bien compris votre
18 réponse. Vous me direz oui ou non. Si c'est pas ça,
19 on y reviendra lundi. D'accord.

20 Alors, ce que j'ai compris, c'est qu'il y a
21 un nombre de puissance par client résidentiel que
22 vous recherchez. Ça vous donne une puissance par
23 client que vous pouvez rechercher. Vous avez pris
24 le quatre-vingt-trois mégawatts (83 MW), vous
25 l'avez divisé par le nombre de clients ou, en fait,

1 la puissance d'un client, ce qui vous donnait un
2 nombre de clients nécessaires pour atteindre le
3 quatre-vingt-trois mégawatts (83 MW).

4 Vous avez dit « j'ai un nombre... j'ai tant
5 de clients, j'ai besoin donc de tant de bidules ou
6 j'ai un coût par bidule » excusez, j'ai repris le
7 nom et ce coût-là par bidule, fois le nombre de
8 clients, ça vous a donné le vingt-quatre millions
9 (24 M\$). Est-ce que j'ai compris votre réponse?

10 R. Oui. Merci de traduire clairement ma pensée. Oui,
11 c'est vrai.

12 Q. **[269]** O.K. Je vous remercie. Alors, on va prendre
13 la pause lunch. Il est midi dix (12 h 10), on va
14 reprendre, en fait, à une heure et dix (13 h 10) à
15 ce moment-là avec le ROEÉ, si ça va. Oui. Alors,
16 avec le ROEÉ à une heure dix (13 h 10). Je vous
17 remercie.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20 (13 h 16)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Bonjour, Madame la Présidente. Si vous me
25 permettez, je demanderais à mes témoins de donner

1 certaines réponses à des engagements formels et
2 des... bien, des engagements un peu moins formels,
3 là, mais c'est quand même des engagements.

4 Q. **[270]** Monsieur Franche, vous avez les engagements
5 17 et 18 formels, sur la GDP où vous avez des
6 réponses.

7 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

8 R. Oui. Donc, j'ai des réponses aux engagements de
9 l'AHQ-ARQ. Pour les appels de l'hiver deux mille
10 seize-deux mille dix-sept (2016-2017), il y a eu
11 trois appels. Donc, le premier a contribué à cent
12 soixante-dix-huit mégawatts (178 MW), le deuxième à
13 cent quatre-vingt-six mégawatts (186 MW) puis le
14 troisième pour cent quatre-vingt-cinq mégawatts
15 (185 MW), ce qui donne la moyenne de cent quatre-
16 vingt-trois mégawatts (183 MW) pour la contribution
17 de la GDP.

18 Q. **[271]** C'était l'engagement 17. 18, maintenant.

19 R. Donc, la réponse à l'engagement 18 est pour l'hiver
20 dix-sept-dix-huit (17-18), il y a eu quatre cent
21 quatre-vingt-treize (493) projets dans le dossier
22 GDP affaires.

23 Q. **[272]** Je vous remercie. Monsieur Zayat, vous deviez
24 faire une validation sur l'inflation appliquée aux
25 prévisions d'indexation du patrimonial, je crois

1 que c'était pour deux mille dix-neuf (2019) et deux
2 mille vingt (2020). Vous avez obtenu vos
3 précisions?

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Effectivement. Donc, ma réponse était bonne. De
6 façon plus spécifique, donc le taux d'inflation
7 utilisé pour deux mille dix-huit (2018) est de
8 point soixante-quatre pour cent (0,64 %), ce qui
9 donnait le vingt-neuf millions (29 M). Le taux
10 d'inflation pour deux mille dix-neuf (2019) utilisé
11 est d'un pour cent (1 %), donc quarante-cinq
12 millions (45 M) d'impact. On parle, évidemment,
13 d'impact sur l'indexation du patrimonial. Et pour
14 ce qui est de deux mille vingt (2020), le taux
15 d'inflation utilisé est d'un point cinq pour cent
16 (1,5 %), donc un impact de soixante-dix millions
17 (70 M).

18 Q. **[273]** Je vous remercie.

19 R. Pour ce qui est de la...

20 Q. **[274]** Oh! excusez. Allez-y, continuez.

21 R. Oui. Pour ce qui est de la deuxième question, qui
22 est donc en lien avec l'augmentation de la charge
23 du service de transport, cette information est
24 fournie par le Transporteur. Donc, le Distributeur
25 ne fait... on n'est pas au fait de comment cette

1 augmentation a été établie, mais cette augmentation
2 provient du Transporteur.

3 Q. [275] O.K.

4 Une dernière, Madame la Présidente, si vous me
5 permettez. Madame Trépanier a été interpellée sur
6 la proportion d'énergie des clients au tarif L,
7 selon le raccordement moyenne ou haute tension et
8 c'est monsieur Aucoin qui a obtenu la précision.

9 Q. [276] Alors, je vous demanderais de...

10 M. FREDERIK AUCOIN :

11 R. La proportion de clients au tarif L, à haute
12 tension, est quatre-vingts pour cent (80 %).

13 Q. [277] Je vous remercie.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Juste un instant parce que je vois maître Pelletier
16 qui se lève, alors je veux juste...

17 R. Excusez-moi, j'ai peut-être oublié de dire le mot
18 « énergie ». C'est quatre-vingts pour cent (80 %)
19 de l'énergie... en énergie. Excusez. Merci.

20 Q. [278] Ils sont attentifs, quand même, à vos
21 réponses.

22 Avant qu'on commence, Monsieur Gertler, j'ai moi-
23 même une petite annonce, mais vous pouvez rester
24 debout, si vous voulez.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 J'espère que vous ne commencez pas à vous objecter
3 à mes questions avant que je ne commence, là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Non, non. De toute façon, moi, je ne m'objecte
6 jamais, je réponds aux objections. Alors, le
7 calendrier d'audiences, bon, évidemment, on l'a
8 sorti la semaine passée, malheureusement, il y a un
9 incontournable qui est arrivé et la formation ne
10 sera pas disponible jeudi, le quatorze (14)
11 décembre. Alors, il y avait trois intervenants qui
12 étaient prévus le jeudi, soit SÉ, UMQ, UPA et on
13 devait terminer sur l'heure du dîner.

14 Alors, évidemment, on fera une interversion
15 avec le congé du vendredi, quinze (15), puisque la
16 formation est disponible le quinze (15). De
17 mémoire, il y a un procureur, soit de l'UMQ soit de
18 l'UPA, je ne me souviens plus lequel, qui n'était
19 pas disponible le vendredi, quinze (15). Alors, je
20 vais lui demander, à la personne, je ne me souviens
21 plus si c'est... le procureur, lequel les deux.
22 Est-ce que c'est maître Rousseau? Alors, donc de
23 voir s'il n'y a pas une interversion possible avec
24 quelqu'un qui était supposé... on parlait qu'on
25 serait peut-être en audience le vendredi, quinze

1 (15). Alors, ceux qui ne sont pas disponibles le
2 quinze (15), je pense que...

3 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

4 Non, malheureusement, c'est ça, j'avais informé la
5 Régie, le quinze (15)... Marie-Andrée Hotte pour
6 l'UPA, merci. Alors, non, je ne suis pas disponible
7 le quinze (15).

8 (13 h 21)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Monsieur Gertler?

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Bonjour. Franklin Gertler pour le ROEE. J'ai
13 justement... j'étais peut-être intéressé à changer
14 avec quelqu'un parce que le treize (13), j'ai un
15 problème moi-même. Puis nous, notre preuve est
16 prévue pour le treize (13). Alors, je pourrais
17 peut-être faire...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 L'échange.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 ... le quinze (15) à la place, quelque chose comme
22 ça. ROEE le quinze (15) et l'UPA le treize (13)
23 possiblement, mais on pourrait peut-être se
24 consulter puis vous revenir.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. C'est ça. S'il vous plaît, ceux qui ont des
3 indisponibilités le jeudi ou le vendredi quinze
4 (15) et qui étaient supposés passer, parlez-vous,
5 informez madame la greffière ou moi-même si on est
6 encore en audience à ce moment-là. Et puis on
7 pourra arranger le calendrier en conséquence. Ça
8 va. Alors, Monsieur Gertler, là, c'est à vous.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Bonjour, Madame la Présidente, monsieur et madame
11 les régisseurs. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Pour
12 le contre-interrogatoire du panel 3, madame la
13 greffière nous a donné un petit coup de main, puis
14 on a pris de l'avance, parce qu'on a un certain
15 nombre de documents à faire coter. Alors, on a fait
16 déjà l'exercice avec elle officieusement, mais on
17 va pouvoir le faire maintenant formellement. Puis
18 comme ça, il y aura moins d'interruptions dans
19 l'interrogatoire, si cela vous convient.

20 Alors, la première des pièces, c'est le
21 C-ROEÉ-018, qui se trouve être, pour Transition
22 énergétique - Centrale des Îles-de-la-Madeleine en
23 date du vingt (20) novembre deux mille dix-sept
24 (2017), c'est le calendrier pour la transition, qui
25 vient du site web d'Hydro-Québec.

1

2 C-ROEE-0018 : Transition énergétique - Centrale
3 des Îles-de-la-Madeleine, en date
4 du 20 novembre 2017

5

6 Ensuite, il y a un extrait ou un article qui se
7 trouve dans le site web de Radio-Canada. C'est le
8 C-ROEE-19, qui porte le titre « La plus puissante
9 pile au monde activée par Tesla en Australie ».
10 C'est en date du premier (1er) décembre deux mille
11 dix-sept (2017).

12

13 C-ROEE-0019 : Article du site web de Radio-
14 Canada portant le titre « La plus
15 puissante pile au monde activée
16 par Tesla en Australie » publié
17 le 1er décembre 2017

18

19 Nous avons ensuite, dans le dossier R-3986, c'est
20 un document que nous avons coté le... Là, j'ai mal
21 marqué, Madame la Greffière, c'est le C-ROEE-0020.
22 C'est ça. O.K. Vous, vous avez seulement un
23 extrait, je crois, et c'est une présentation qui a
24 été faite dans la cause du Plan d'approvisionnement
25 aux séances de travail qui est « Coûts évités en

1 réseaux autonomes » en date du vingt-huit (28)
2 février deux mille dix-sept (2017).

3

4 C-ROEE-0020 : Présentation dans le dossier
5 R-3986-2016 « Coûts évités en
6 réseaux autonomes » à la séance
7 de travail du 28 février 2017

8

9 Maintenant, nous avons ensuite un extrait tiré de
10 la preuve dans le dossier R-3551-2004 puis ça se
11 trouve porter la cote pour nos fins C-ROEE-21, et
12 c'était le document B-3 dans le dossier
13 R-3551-2004, soit HQD-1, Document 1, et c'est sur
14 les modalités tarifaires pour soutenir
15 l'autoproduction.

16

17 C-ROEE-0021 : Extrait (HQD-1, Document 1, page
18 6 de 24) tiré de la preuve dans
19 le dossier R-3551-2004

20

21 J'ai ensuite qu'est-ce qu'on a coté le C-ROEE-22,
22 qui est un extrait d'une page web du gouvernement
23 d'Ontario, du ministère de l'Énergie en Ontario qui
24 porte le titre « Programmes de TRG et de TRG pour
25 microprojets de l'Ontario ». Et bon, ça a été

1 consulté en date du sept (7) décembre 2017.

2

3 C-ROEE-0022 : Extrait d'une page web ministère
4 de l'Énergie en Ontario portant
5 le titre « Programme de TRG et de
6 TRG pour microprojets de
7 l'Ontario » 7 décembre 2017

8

9 (13 h 26)

10 Q. **[279]** Ensuite, j'ai le C-ROEE-0023, qui se trouve
11 être un extrait du site Web d'Hydro-Québec sur
12 l'autoproduction « Foire aux questions ». On
13 achève, là, je crois.

14

15 C-ROEE-0023 : Extrait du site Web d'Hydro-
16 Québec sur l'autoproduction,
17 « Foire aux questions »

18

19 On a ensuite le C-ROEE-0024, c'est tiré aussi du
20 site Web d'Hydro-Québec et ça s'appelle « Maisons
21 efficaces » et le programme « Maisons efficaces »
22 prend fin le trente et un (31) décembre deux mille
23 dix-sept (2017). O.K. Bon. Merci. J'espère que ça
24 ne fait pas trop de choses, mais j'aime mieux ça
25 que d'arrêter.

1 C-ROEE-0024 : Extrait du site Web d'Hydro-
2 Québec, « Maisons efficaces »
3

4 Alors bonjour aux membres du panel. Vous
5 allez m'aider parce que, moi, j'étais dans les...
6 vous savez autrefois au Forum il y avait les
7 colonnes puis des fois t'es assis derrière les
8 colonnes, on ne voyait pas grand-chose. Moi, je
9 n'ai pas vu les gens au moment de l'assermentation.
10 Alors monsieur Hébert, vous le connaissez. Le
11 prochain monsieur c'est?

12 M. CHARLES-DAVID FRANCHE :

13 R. Monsieur Franche, Charles-David Franche.

14 Q. **[280]** O.K. Franche. O.K. Madame?

15 Mme STÉPHANIE GIAUME :

16 R. Madame Stéphanie Giaume.

17 Q. **[281]** O.K. Merci, Madame. Monsieur Zayat, on se
18 connaît.

19 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

20 R. Louise Trépanier.

21 Q. **[282]** Trépanier, merci. Et Monsieur?

22 FREDERIK AUCOIN :

23 R. Frederik Aucoin.

24 Q. **[283]** O.K. Très bien. Alors, on va commencer, je
25 pense qu'on n'a pas encore touché beaucoup dans

1 l'audience, mais on va commencer avec quelques
2 questions se rapportant aux réseaux autonomes par
3 rapport à la conversion. Parce que j'ai consulté
4 l'organigramme qui est B-0129, soit le HQD-1,
5 Document 3.1, je crois, et je sais, pour l'avoir
6 croisé aussi, que monsieur Richard Lagrange est
7 maintenant est directeur des réseaux autonomes et
8 donc responsable de la conversion. Alors puis ces
9 fonctions-là, si je comprends bien, puis je ne sais
10 pas qui peut me répondre, mais relèvent de monsieur
11 Filion. Est-ce que c'est bien cela?

12 M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

13 R. Non.

14 M. HANI ZAYAT :

15 R. Non. C'est une fonction qui relève... qui relève de
16 monsieur Murray donc...

17 Q. **[284]** Directement.

18 R. Directement, donc monsieur Richard Lagrange est
19 responsable effectivement des réseaux autonomes
20 donc...

21 Q. **[285]** Comme vous pour l'approvisionnement. C'est
22 ça, Monsieur Zayat? Directeur...

23 R. C'est ça.

24 Q. **[286]** O.K. Alors, sur le panel qui répond par
25 rapport à la conversion et les réseaux autonomes?

1 R. Pour avoir été responsable de l'activité et de la
2 planification des approvisionnements, je pourrai
3 répondre à vos questions. Si jamais il y a des
4 choses pour lesquelles je ne peux pas répondre, on
5 verra à avoir des réponses pour vous.

6 Q. **[287]** Hum, hum. J'aurais aimé ça le voir, mais en
7 tout cas. Ça va. Je suis sûr qu'on va s'organiser.

8 R. Je vais faire de mon mieux pour répondre à vos
9 questions.

10 Q. **[288]** Merci. D'abord, alors si vous prenez la
11 première pièce que nous avons cotée, qui est le
12 C-ROEE-018, qui est le calendrier de la conversion
13 ou de la transition, je devrais dire, à la Centrale
14 des Îles-de-la-Madeleine. Puis là, on remarque dans
15 la dernière rangée, c'est-à-dire c'est marqué
16 : « Programme d'utilisation efficace de
17 l'électricité (PUEÉ) ». Et, bon, on remarque le
18 premier tiers pas tout à fait, c'est deux mille
19 dix-sept (2017) jusqu'à deux mille dix-neuf (2019),
20 application du PUEÉ, puis ensuite on dit :
21 « Décision sur des questions futures du PUEÉ en
22 fonction de la solution retenue ». Alors,
23 j'aimerais voir avec vous si vous pouvez nous
24 éclairer quant aux enjeux du PUEÉ en fonction de la
25 solution retenue, quelles sont les considérations

1 qui viendront animer ce choix-là.

2 (13 h 31)

3 R. Très certainement. Donc, bien, que je pense que ça
4 soit une... Enfin. Donc, le PUEÉ, c'est juste un
5 rappel, c'est un programme qui vise à encourager et
6 pousser les clients à se chauffer au mazout plutôt
7 qu'à l'électricité, et qui vise à les compenser
8 pour les surcoûts de chauffage de mazout.

9 Q. **[289]** Hum, hum.

10 R. Donc, l'écart entre le prix, le tarif électrique et
11 le tarif du mazout. Parce que c'est plus efficace
12 de se chauffer directement au mazout plutôt que
13 d'utiliser le mazout pour produire de
14 l'électricité, et après ça vendre l'électricité
15 pour chauffer les clients.

16 Donc, dans le cadre de la transition
17 énergétique aux Îles-de-la-Madeleine, comme vous le
18 savez sans doute et comme c'est marqué ici, on
19 regarde des scénarios alternatifs de production
20 électrique aux Îles, donc, au-delà de la centrale,
21 donc soit un scénario de raccordement par câble
22 sous-marin, soit un scénario de production qui vise
23 à diminuer l'utilisation du mazout. Et les
24 résultats de ces analyses devraient arriver quelque
25 part autour de, on parle ici de la première moitié

1 de deux mille dix-neuf (2019).

2 Alors c'est sûr que s'il y a un... Si le
3 choix d'un raccordement par un câble sous-marin est
4 retenu, évidemment, il faudrait se reposer la
5 question sur la pertinence et la raison d'être du
6 PUEÉ. Et dans ce cas-ci on dit, bien, la question
7 est certainement à se poser, et on voulait se
8 donner un temps suffisant pour avertir les clients,
9 dans le fond, pour qu'ils puissent aussi... Vous
10 savez, nos clients, ils font des choix aussi, en
11 fonction des programmes qui sont existants. Donc,
12 c'est de commencer à donner le signal quand la
13 décision est prise, de façon à ce que nos clients
14 prennent les décisions qui les concernent en
15 fonction de l'ensemble de l'information qui est
16 disponible.

17 Q. **[290]** O.K. Maintenant...

18 R. Donc, le PUEÉ n'aura pas, ou n'aurait pas sa raison
19 d'être si c'est un scénario de raccordement qui est
20 retenu.

21 Q. **[291]** Et est-ce que parce que comme vous dites, les
22 gens doivent décider s'ils investissent ou non,
23 est-ce qu'il y a une réflexion sur qu'arriverait-il
24 si on va convertir, en tout ou en partie, au gaz
25 naturel liquéfié ou, par exemple, à la biomasse

1 avec éolienne... la biomasse, ou aux éoliennes avec
2 stockage? Il y a différentes possibilités, n'est-ce
3 pas?

4 R. Il y a effectivement différentes possibilités.
5 C'est pour ça qu'on parle d'une possibilité de
6 source alternative d'alimentation aux Îles, et on a
7 juste signifié que, dans le fond, la décision sur
8 l'application du PGEÉ est à venir, et qu'elle est,
9 dans le fond, tributaire de la décision qui va être
10 prise sur l'alimentation des Îles.

11 Donc, j'ai mentionné tantôt le scénario de
12 raccordement, qui est le scénario le plus évident.
13 Si c'est un autre scénario qui est retenu, bien,
14 c'est à regarder quel est le... si le maintien du
15 PUEÉ aux Îles a sa raison d'être ou pas.

16 Q. **[292]** Mais si on parlait au gaz, la conversion au
17 gaz, qui a quand même des GES associés à ça, puis
18 il y a une question d'efficacité aussi, est-ce que
19 vous pensez que ça va rester?

20 R. Votre question est encore très hypothétique, hein,
21 c'est... Je veux dire, c'est quelque chose qui
22 devra être regardé, dépendamment de ce qui est...
23 c'est quoi le type de production au gaz. Je ne suis
24 pas capable, aujourd'hui, de me prononcer. On n'a
25 pas de... On n'a pas de scénario avec une

1 production au gaz. Il faudrait regarder la
2 pertinence ou la justification d'un tel scénario.
3 On a simplement mentionné, sur cette planche, que
4 l'existence du PUEÉ sera à revoir dans le cadre de
5 la conversion du réseau des Îles.

6 (13 h 36)

7 Q. **[293]** Maintenant, sur ce même document, on voit que
8 vous prévoyez compléter l'étude du scénario...
9 l'étude du scénario de raccordement par câble sous-
10 marin, puis c'est la troisième rangée. Alors,
11 l'avant-projet avec les coûts paramétriques, moi je
12 comprends que c'était... De mémoire, je me souviens
13 que c'était comme une mise à jour, finalement, des
14 coûts, ça, est-ce que c'est prévu à la fin deux
15 mille dix-sept (2017), n'est-ce pas?

16 R. Effectivement c'est prévu pour les prochaines...
17 pour les prochaines semaines.

18 Q. **[294]** O.K.

19 R. C'est un peu plus que la simple mise à jour... mise
20 à jour des coûts. Dans le fond, le premier exercice
21 le plus facile a déjà été effectué puis on avait
22 considéré que ça valait la peine d'aller dans un
23 mode, dans une première phase d'avant-projet
24 pour...

25 Q. **[295]** O.K.

1 R. ... pour confirmer, dans le fond, que le scénario
2 est toujours intéressant.

3 Q. [296] O.K.

4 R. Donc, c'est d'aller plus loin que juste une simple
5 mise à jour. Donc, on est plus à l'étape
6 coparamétrique.

7 Q. [297] O.K. Et est-ce que vous vous êtes déjà
8 informé de justement cette question-là? Est-ce que
9 ça demeure intéressant comme pour la conversion?

10 R. On n'a pas encore les résultats de cette première
11 phase de l'avant-projet.

12 Q. [298] O.K. Bon. La deuxième question que je voulais
13 poser, c'était par rapport à la pièce C-ROÉÉ-0019
14 qui est cette nouvelle par rapport à l'installation
15 d'une pile par Tesla dans l'état de l'Australie
16 méridional. O.K. Bon. Bien, c'est des petits cours
17 de français pour moi encore. Bon. Alors, une
18 gigantesque pile lithium-ion à une puissance de
19 cent mégawatts (100 MW), c'est quand même
20 impressionnant.

21 Et mes clients trouvent ça intéressant
22 parce que, bon, c'est le même ordre de grandeur que
23 des îles qui sont à quoi, à soixante-six mégawatts
24 (66 MW). On est dans les mêmes eaux à peu près.
25 Dans leur cas, c'est dans le sable, pas d'eau, mais

1 nous, c'est le sable avec l'eau.

2 Et on se demandait, à titre indicatif, est-
3 ce que ce type de projet fait ou ferait partie de
4 l'éventail de solutions qui sont à l'étude ou qui
5 seront à l'étude pour les Îles-de-la-Madeleine?

6 R. Une batterie en elle-même ne fournit pas d'énergie,
7 hein.

8 Q. **[299]** Hum, hum.

9 R. Elle permet simplement de stocker de l'énergie qui
10 est produite à un moment donné...

11 Q. **[300]** Oui, oui.

12 R. ... pour la ressortir à un autre. Donc, elle peut
13 permettre de lisser une production variable. Et
14 dans le cas de ce que... dans le document que vous
15 mentionnez, il est spécifiquement précisé que la
16 pile sert à stocker l'énergie produite par une
17 centrale éolienne adjacente.

18 Q. **[301]** Oui.

19 R. Donc, c'est pas une pile toute seule qui va
20 pouvoir, qui va pouvoir alimenter la région.

21 Dans le cas des Îles, donc je peux faire un
22 parallèle un petit peu semblable, on dispose encore
23 d'une centrale thermique qui répond à la demande et
24 qui est capable de répondre aux fluctuations de la
25 charge aux Îles-de-la-Madeleine. Donc, la solution

1 pile n'est pas nécessairement la solution la plus
2 intéressante à priori pour les îles-de-la-
3 Madeleine.

4 Par contre, ça peut être une solution pour
5 d'autres, pour d'autres réseaux autonomes où
6 rencontrer la pointe est plus problématique, donc
7 qui peut permettre, dans le fond, à déplacer, à
8 lisser ou à amener une puissance additionnelle à la
9 pointe du réseau, donc à produire même d'une source
10 thermique, mais idéalement d'une autre source et à
11 l'amener à la pointe du réseau.

12 Q. **[302]** O.K.

13 R. Mais, ceci dit, donc l'utilisation de batterie en
14 réseau autonome est certainement un scénario qu'on
15 est en train de regarder, voir c'est où la
16 meilleure place pour l'installer et c'est quoi,
17 sous quelles conditions c'est la meilleure
18 utilisation pour les batteries. Pas nécessairement
19 des batteries de cent mégawatts (100 MW), mais des
20 batteries appropriées en fonction du réseau qui est
21 choisi.

22 (13 h 41)

23 Q. **[303]** J'aimerais me tourner maintenant vers la
24 question de la pertinence de l'utilisation des
25 coûts évités par rapport au scénario de conversion.

1 Puis à ces fins, je vais référer justement à... au
2 fait que, dans le cadre du Plan d'approvisionnement
3 2017-2026, et c'est là que je réfère à la pièce que
4 nous avons cotée C-ROEE-0020. Puis je suis à la
5 page... Bien, c'est un peu... La planche 15. Puis,
6 là, dans... C'est la présentation sur les coûts
7 évités en réseaux autonomes à la séance de travail
8 du vingt-huit (28) février deux mille dix-sept
9 (2017). Alors, là, à la planche 15, ça a été
10 mentionné au niveau des recommandations du
11 Distributeur, on dit :

12 Pour évaluer les projets
13 d'investissements, le Distributeur
14 maintient que le coût évité est une
15 balise pour identifier les projets
16 susceptibles d'être analysés.

17 Puis ensuite ça dit :

18 - Les projets retenus font l'objet
19 d'une analyse économique détaillée,
20 afin de déterminer la solution à
21 moindre coût.

22 Maintenant, dans le cadre du dossier, du présent
23 dossier, ça a été mentionné... Puis, là, je suis
24 dans HQD-4, Document 4, qui est le B-0019, qui est
25 le document dans la preuve sur les coûts évités,

1 puis là je suis à la page 7, au haut de la page 7,
2 il est mentionné à la ligne 4 :

3 Par ailleurs, pour un projet qui est
4 de nature à modifier le plan
5 d'équipement spécifique à un réseau,
6 le Distributeur réalise une analyse
7 économique détaillée. Dans ce cas, les
8 coûts évités ne sont pas utilisés dans
9 l'évaluation de la rentabilité du
10 projet potentiel.

11 Alors, je veux juste comprendre, puis, Monsieur
12 Zayat, je pense que vous en avez parlé un peu hier,
13 mais je veux comprendre, il semble que, dans le...
14 aux fins du Plan d'approvisionnement, vous avez
15 indiqué que c'était une balise dans le choix de
16 projets. Puis, là, maintenant, dans le présent
17 dossier, vous dites, on ne se sert pas du coût
18 évité afin de faire l'analyse ou... dans le choix
19 de projets.

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. En fait, on dit la même chose. Les coûts évités
22 représentent une balise. Donc, dans le cadre des
23 appels d'offres mettons, on voulait donner une
24 indication aux soumissionnaires sur... quel est
25 l'ordre de grandeur ou le coût évité, donc qu'est-

1 ce qu'on peut éviter dans le cadre de ces réseaux-
2 là. Donc, c'est pour ça qu'on appelle ça une
3 balise. Donc, c'est une indication.

4 Ceci dit, l'installation de moyennes
5 productions en réseaux autonomes peut occasionner
6 des coûts additionnels dans l'exploitation de nos
7 centrales. Donc, que ce soit pour ce qui est de
8 l'intégration d'un éventuel moyen productions en
9 réseaux autonomes, la question de la modulation de
10 la charge, l'impact que ça a sur la gestion du
11 réseau, les économies nettes que ça peut générer,
12 donc il y a une analyse économique qui est beaucoup
13 plus détaillée, qui est à regarder lorsqu'il y a de
14 vrais projets qui sont soumis.

15 (13 h 46)

16 Donc, ce qu'on dit, c'est que, dans le fond, ce qui
17 est dit à la pièce HQD-4, Document 4, c'est que,
18 pour des projets qui vont être soumis, c'est une
19 analyse détaillée au long qui va être regardée pour
20 déterminer la rentabilité des projets qui nous sont
21 soumis. Ce n'est pas simplement sur la base des
22 coûts évités.

23 Les coûts évités, tels qu'on les présente,
24 c'est un outil d'aide à la décision, un peu comme
25 je le mentionnais hier, donc ça donne... Je vais

1 prendre un exemple pour les Îles-de-la-Madeleine.
2 Ça donne un ordre de grandeur de c'est quoi le coût
3 du combustible aux Îles-de-la-Madeleine, puis on a
4 déjà dit que ça représentait l'essentiel des coûts
5 variables, ou l'essentiel des coûts évités dans ce
6 cas-ci.

7 Donc, s'il y a quelqu'un qui nous arrive
8 avec un projet où le coût de la production est de
9 trente cents du kilowattheure (30 ¢/kWh), bien on
10 lui dit : « Regarde, peut-être que ça ne vaut pas
11 la peine d'investir pour développer le projet. » On
12 vise à avoir des offres compétitives, mais en même
13 temps on vise à... On ne veut pas faire travailler
14 les gens pour rien. Donc on essaie de donner
15 l'information pertinente, mais tout en restant à
16 l'intérieur de... On veut quand même que le marché
17 reste compétitif. Donc, on ne fait pas étalage de
18 l'ensemble de nos paramètres. De toute façon, on ne
19 les connaît pas tant qu'on n'a pas regardé les
20 projets de façon détaillée. Mais en même temps, on
21 ne veut pas... On ne veut pas que les gens
22 travaillent pour rien.

23 Q. [304] O.K. Un autre, sur un autre sujet, Madame la
24 Présidente, sur le mesurage net maintenant, mais
25 surtout... toujours, c'est-à-dire, par rapport au

1 réseau autonome, parce qu'on a bien pris note de la
2 décision, même le vendredi après-midi, parce que,
3 on occupe nos loisirs à relire les décisions puis
4 on sait que pour les réseaux intégrés ça a été
5 exclu. Maintenant je réfère au document B-0093, qui
6 est le HQD-15, document 11, c'est-à-dire les
7 réponses d'Hydro-Québec à la demande de
8 renseignements numéro 1 du ROEE, puis maintenant je
9 vous demanderais d'aller à la page 13 de 19. Puis
10 je suis à la question 3.3, qui se retrouve aux
11 trois quarts de la page vers le bas. Puis nous
12 avons posé la question :

13 Veuillez indiquer si, comme dans le
14 réseau intégré tel que référé en
15 ii)...

16 la référence ii),

17 Hydro-Québec considère que les
18 modalités tarifaires proposées dans
19 les réseaux autonomes ne visent qu'à
20 faciliter l'autoproduction ou plutôt à
21 acquérir de nouveaux
22 approvisionnement?

23 Puis là la réponse, c'est :

24 L'option de mesurage net vise toujours
25 à soutenir l'autoproduction et non à

1 acquérir de nouveaux
2 approvisionnement, autant en réseau
3 intégré qu'en réseaux autonomes.

4 (13 h 51)

5 Et, bon, c'est repris également, juste pour les
6 fins des notes, on dit pas mal la même chose hier
7 dans votre présentation, qui est le B-0152, la
8 présentation du panel 3, le HQD-4, document 3, à la
9 page 11. Pas mal la même chose. Et nous on
10 considère, puis je vous ai donné l'extrait en
11 pièce, c'est le C-ROÉE-21, puis ça se trouve à être
12 dans R-3551-2014, c'était le document B-3, puis
13 pour Hydro-Québec, HQD document 1... HQD-1,
14 excusez-moi, Document 1, et je vous ai donné les
15 pages 6 et 7. Et là on peut lire ce qui suit :

16 Le second alinéa de l'article 60 de la
17 Loi sur la Régie de l'énergie prévoit
18 expressément le droit de quiconque de
19 « produire et de distribuer sur son
20 réseau l'électricité qu'il consomme ».
21 L'autoproduction constitue donc
22 clairement une activité permise.
23 Cependant, les approvisionnements en
24 électricité du Distributeur font
25 l'objet d'un encadrement juridique

1 précis. En premier lieu, l'article
2 74.1 de la Loi sur la Régie de
3 l'énergie prévoit que tous les
4 approvisionnements en électricité du
5 Distributeur, pour ce qui excède
6 l'électricité patrimoniale, doivent
7 être acquis par appels d'offres
8 ouverts à tous les fournisseurs
9 intéressés. Pour ces appels d'offres,
10 le Distributeur doit « accorder un
11 traitement égal à toutes les sources
12 d'approvisionnement, à moins que
13 l'appel d'offres ne prévoie que la
14 totalité ou une partie des besoins
15 devront être satisfaits pour une
16 source particulière
17 d'approvisionnement par un bloc
18 d'énergie déterminé par règlement du
19 gouvernement ». Ainsi, en vertu de la
20 Loi sur la Régie de l'énergie, le
21 Distributeur ne peut pas mettre en
22 oeuvre un programme d'achat de surplus
23 d'électricité générés par des
24 autoproducteurs, à moins de procéder
25 par appels d'offres. Et, à moins que

1 le gouvernement ne détermine un bloc
2 d'énergie réservé à de
3 l'autoproduction à partir d'énergies
4 renouvelables, ces appels d'offres
5 devraient « accorder un traitement
6 égal à toutes les sources
7 d'approvisionnement ». Les modalités
8 tarifaires que propose le Distributeur
9 n'ont donc pour objectif qu'un soutien
10 de l'autoproduction et ne visent
11 aucunement l'acquisition d'énergie.

12 Alors, je veux vous poser la question... je ne vous
13 poserai pas la question en droit, Monsieur Zayat,
14 mais je veux comprendre parce que, bon, comme on a
15 vu souvent à la Régie, les lois peuvent changer
16 également. Mais je veux comprendre, est-ce que
17 c'est seulement ces restrictions réglementaires qui
18 empêchent Hydro-Québec d'utiliser le mesurage net
19 comme moyen d'acheter plus que qu'est-ce qui est
20 nécessaire pour les besoins de l'autoproduit? Est-ce que
21 c'est les seules raisons ou est-ce qu'il
22 y a d'autres raisons?

23 M. HANI ZAYAT :

24 R. Non, je vais parler pour ma part, c'est les raisons
25 qui... en fait, on vise d'avoir les meilleures...

1 On parle pour réseaux autonomes, hein, je suppose?

2 La question s'applique aux réseaux autonomes?

3 Q. [305] C'était la décision, alors on s'en tient.

4 R. Donc, pour ce qui est des réseaux autonomes, ce
5 qu'on vise, c'est le... évidemment, le remplacement
6 ou la diminution, autant que possible, de
7 l'utilisation du mazout d'une façon économiquement
8 optimale et organisée. Et, comme je le mentionnais
9 tantôt, l'ajout de moyens de production
10 renouvelable en réseaux autonomes impacte
11 l'exploitation de ces réseaux-là. Ce sont
12 souvent... pas souvent, ce sont pratiquement
13 toujours des réseaux qui dépendent d'une centrale
14 avec plusieurs groupes, avec des automatismes qui
15 sont présents ou qui ne sont pas présents. Donc,
16 c'est des tout petits groupes.

17 Donc, l'ajout de moyens de production
18 renouvelable a des impacts sur l'exploitation même
19 des résultats. Et il faut être sûr que l'énergie
20 qui est injectée sur le réseau et que les coûts
21 associés à l'énergie qui sont injectés sur le
22 réseau, au-delà du coût de la fourniture, que les
23 coûts que ça... que ça engendre en termes
24 d'exploitation de centrales sont adressés de façon
25 appropriée et sont... et qu'ils restent

1 économiques.

2 Et donc, c'est dans ce cadre-là que ce
3 qu'on a choisi pour le réseau autonome c'est de
4 faire des appels d'offres, dans le fond, pour de
5 l'énergie renouvelable pour venir remplacer...
6 remplacer ou diminuer, je devrais dire,
7 l'utilisation du diesel dans ces réseaux-là. Donc,
8 c'est plus à travers des appels d'offres qui
9 pourraient aussi donner une utilisation plus... ou
10 un déploiement plus organisé des sources
11 renouvelables en réseaux autonomes.

12 Je vais finir en mentionnant, dans le fond,
13 si on allait juste avec... avec quelque chose qui
14 est comme des microprojets qui viseraient
15 l'injection d'énergie sur le réseau, ce serait un
16 petit peu la règle du premier arrivé, premier
17 servi. Le premier client qui installerait quarante
18 kilowatts (40 kW), il n'y a pas d'impact sur le
19 réseau. Mais, le troisième ou le quatrième client
20 qui viendrait s'installer, là il peut déclencher
21 des investissements massifs et on va venir le
22 trancher.

23 Donc, on ne voudrait pas que ce soit une
24 course, on veut que ce soit vraiment un déploiement
25 optimal dans ces réseaux-là.

1 (13 h 56)

2 Q. **[306]** O.K. Et est-ce que... Là, est-ce que j'ai
3 bien compris - je pense que c'est monsieur Murray
4 qui en a parlé - vous avez un projet de... pilote,
5 si je peux m'exprimer, ou de recherche, justement,
6 sur cette question-là d'intégration des...

7 R. Tout à fait. Donc...

8 Q. **[307]** ... panneaux solaires. Peut-être pas en
9 autoproduction, mais leur impact sur le petit
10 réseau. C'est ça?

11 R. Tout à fait. Donc, c'est pour le réseau de Quaqtaq,
12 donc, qui est au Nunavik. Donc, c'est un
13 déploiement de panneaux solaires dans ce réseau-là.
14 Je pense que c'est un déploiement qui est à la
15 centrale, ou autour de la centrale... de la
16 centrale existante, pour voir comment le couplage
17 entre la production solaire et la production
18 thermique peut se faire, et qu'est-ce que ça veut
19 dire en termes de gestion du réseau et de conduite
20 de la centrale.

21 Q. **[308]** Est-ce...

22 R. Donc, c'est en train d'être... effectivement. Je
23 crois que les panneaux solaires ont été installés
24 voilà quelques semaines à Quaqtaq.

25 Q. **[309]** O.K. Et est-ce que le... J'ai cru comprendre

1 que la considération, et évidemment il y a un
2 aspect technique qu'il faut fournir, ou il faut
3 s'assurer d'une stabilité, j'imagine, du réseau,
4 mais la problématique, si j'ai bien compris, est en
5 fin de compte surtout économique, à cause des coûts
6 d'opération puis qui va payer. Est-ce que c'est ça?

7 R. Bien, en fait, ce qu'on souhaite c'est que le
8 déploiement des sources renouvelables en réseau
9 autonome permette la réduction des coûts des
10 opérations de ces réseaux-là. Donc, oui, il y a des
11 considérations économiques, et des considérations
12 environnementales aussi. Donc, ce qu'on souhaite
13 c'est, évidemment, diminuer notre empreinte
14 environnementale. Vous savez, le réseau d'Hydro-
15 Québec est pas mal très... presque exclusivement
16 vert. Je pense qu'on a quelques décimales
17 d'utilisation de produits mazout, mais si on
18 pouvait réduire cette utilisation-là, ça serait
19 certainement... on en serait les plus heureux.
20 Notamment si on pouvait combiner à ça une
21 diminution des coûts d'exploitation de nos
22 centrales.

23 Q. **[310]** Mais votre projet de recherche, ça ne
24 comprend pas des piles avec, là. C'est simplement
25 de la production solaire directe. C'est ça?

1 R. Pour l'instant c'est un projet juste de... Enfin,
2 ce qui est présentement installé, ce sont juste des
3 panneaux solaires.

4 Q. **[311]** O.K.

5 R. Mais c'est sûr qu'on va regarder aussi la question
6 des piles aussi. Ça ne sera probablement pas pour
7 cet hiver, mais on souhaite qu'on ait... avoir une
8 pile en mode...

9 Q. **[312]** Puis si je...

10 R. Un peu sur le même mode.

11 Q. **[313]** O.K.

12 R. En réseau autonome.

13 Q. **[314]** Et si je... Je n'ai peut-être pas saisi, mais
14 ce projet, ça va durer combien de temps? Quand est-
15 ce qu'on pense avoir les résultats de ce projet-là?
16 Ou pas le projet, mais la... la recherche. À
17 Quaqaq.

18 R. J'hésite à le qualifier de projet de recherche.

19 Q. **[315]** O.K.

20 R. Je veux dire, le projet... Les panneaux solaires
21 sont déployés. On ne vise pas une date de fin. Les
22 panneaux solaires sont installés, et c'est... Vous
23 savez, c'est déjà assez compliqué de monter dans
24 ces réseaux, donc il n'y a pas de volonté de
25 démanteler. C'est plus apprendre pendant le

1 fonctionnement de ces panneaux solaires là. Donc,
2 autant en termes de productible, d'ensoleillement,
3 d'impact sur le réseau, et caetera, et... Puis le
4 but, c'est de pouvoir apprendre, voir si c'est
5 quelque chose qui peut être... quelque chose qui
6 peut être généralisé aux autres réseaux. C'est quoi
7 la difficulté, quelles sont les embûches qu'on doit
8 éviter, et caetera. Mais il n'y a pas de date de
9 fin. Du moins, pas à ma connaissance.

10 Q. **[316]** Et là je vous réfère au document que j'ai
11 coté C-ROEE-22, c'est-à-dire l'extrait du
12 gouvernement de l'Ontario sur les programmes de TRG
13 et de TRG pour microprojets en Ontario, puis la
14 portion qui nous intéresse est en bas de la page.
15 On a une description, juste avant les photos,
16 « Programme de TRG », puis après « Programme de TRG
17 pour microprojets ». Et, bon, essentiellement, pour
18 des projets d'énergie renouvelable dans la
19 production supérieure à dix kilowatts (10 kW) et
20 jusqu'à cinq cents kilowatts (500 kW), et un autre.
21 L'autre, c'est les microprojets, c'est pour les dix
22 kilowatts (10 kW) ou moins. Est-ce que vous êtes
23 familier avec ces programmes-là?

24 (14 h 01)

25 R. Pas spécifiquement le TRG. Si vous me posez la

1 question sur les modalités du TRG, non, je ne suis
2 pas très familier. Je peux juste peut-être adresser
3 que le réseau de l'Ontario est fort différent du
4 réseau du Québec. Évidemment, ils ont beaucoup de
5 productions, productions thermiques en Ontario. Et
6 ils n'ont pas les surplus qu'on a. Donc, quand je
7 regarde notre réseau intégré, on a quand même
8 intégré pratiquement quatre mille mégawatts
9 (4000 MW) d'énergie éolienne sur notre réseau
10 depuis les dernières années, depuis les dix
11 dernières années. Et on a un programme, on a eu un
12 programme d'achat pour les petites centrales
13 hydrauliques, les programmes de biomasse. Donc, je
14 ne suis pas sûr qu'on peut faire une comparaison
15 directe entre ce qui se fait en Ontario et ce qui
16 se fait au Québec.

17 Q. [317] Ça m'apparaît semblable aux Îles-de-la-
18 Madeleine ça. Beaucoup de thermique et pas de
19 surplus. Justement vous avez mentionné...

20 R. Mais je rappelle qu'on a un projet pour les Îles-
21 de-la-Madeleine. Donc, ce qu'on vise, c'est
22 justement remplacer une partie du thermique aux
23 Îles-de-la-Madeleine, que ce soit à travers le
24 câble ou que ce soit à travers un appel d'offres,
25 ce qu'on appelle un appel d'offres toute source.

1 Donc, quand on dit un appel d'offres toute source,
2 ça peut être du solaire, ça peut être de la
3 biomasse, ça peut être... Vous avez fait référence
4 au gaz. Ça peut être des projets qui sont « stand
5 alone » ou qui sont couplés avec du stockage, avec
6 une batterie pour le stockage. Donc, il n'y a pas
7 de... il n'y a pas de à priori de ce côté-là. C'est
8 plutôt la meilleure offre, c'est ça qu'on risque de
9 retenir, c'est la meilleure offre.

10 Q. **[318]** Mais la question que je pose, Monsieur Zayat,
11 c'est par rapport à... vous semblez avoir une
12 vision binaire, tout un tout l'autre. Alors, vous
13 êtes d'accord avec moi que si on peut faire plus
14 d'autoproduction, pas juste pour ses propres
15 moyens, mais pour mettre sur le réseau, bien, ça va
16 modifier la grandeur de projets qu'on doit
17 construire pour remplacer les centrales? Ce n'est
18 pas deux questions séparées?

19 R. J'aurais tendance à voir ça comme étant deux
20 questions, deux questions qui pourraient se
21 cannibaliser. Si on se met à faire de
22 l'autoproduction, si l'autoproduction se
23 multipliait, je vais prendre un exemple théorique,
24 aux Îles, ça pourrait venir enlever la
25 justification et la capacité d'intégrer une plus

1 grande centrale renouvelable. Alors qu'on pense que
2 la meilleure option, c'est d'avoir plutôt un moyen
3 de production renouvelable qui est soumis pour
4 l'ensemble des besoins du réseau, à travers un
5 appel d'offres plutôt qu'en forme « pop-up » chez
6 les résidents. Ceci dit, les résidents peuvent
7 quand même s'installer des moyens d'autoproduction
8 pour répondre à leur demande qui est propre.

9 (14 h 06)

10 Q. **[319]** Bon. Maintenant, je me tourne, Madame la
11 Présidente, vers une question qui a été soulevée
12 dans le mémoire du ROÉÉ, c'est le C-ROÉÉ-003. Et je
13 suis à la page 13 essentiellement. Je ne vais pas
14 le lire. Mais essentiellement, dans ce passage-là
15 du mémoire, on soulevait la question de l'impact
16 qui peut avoir les choix quant au dimensionnement
17 de leurs installations si, les compensations, ça
18 augmente plus tard. Je m'explique. Si on limite...
19 nous, on se dit que si on limite la production des
20 autoproducteurs, je vous soumets que ceux-ci n'ont
21 pas d'intérêt à produire de l'énergie qui serait
22 non rémunérée pour ne pas allonger indûment la
23 période de retour sur l'investissement?

24 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

25 R. Vous êtes à quelle page, Maître Gertler?

1 Q. **[320]** Je suis à la page, excusez-moi, 13.

2 R. La page 15?

3 Q. **[321]** Oui. C'est en réponse... c'est au milieu de
4 la page, excusez-moi, c'est peut-être difficile à
5 suivre. Je suis un tiers de la page, en réponse à
6 la question 3.5 du ROÉÉ qui demandait de :

7 Indiquer quel est l'impact de la
8 facture minimale sur le potentiel
9 envisageable dimensionnement des
10 systèmes d'autoproduction pour chacun
11 des combustibles afin d'éviter de
12 produire des kilowattheures non
13 rémunérés.

14 Hydro-Québec répondait que :

15 L'objectif visé par l'option de
16 mesurage net n'est pas de rémunérer
17 les autoproducteurs pour leur surplus
18 de production. L'électricité produite
19 excédant leur besoin est injectée sur
20 le réseau du Distributeur et
21 comptabilisée dans une banque de
22 surplus pour une utilisation future.
23 Ainsi, le système d'autoproduction
24 doit correspondre à l'estimation de la
25 puissance maximale appelée de

1 l'abonnement tout en respectant la
2 limite de 50 kilowatts ou de 20
3 kilowatts lorsque l'augmentation est
4 triphase ou monophasé.

5 Et c'est ça, là, on... dans un contexte où on peut
6 voir le remplacement du mazout, on se posait les
7 questions sur est-ce que ça va faire diminuer la
8 valeur, finalement, de qu'est-ce qui était injecté,
9 de faire en sorte que, si on veut, les gens vont
10 avoir une espèce « stranded cost », si on veut,
11 puis qu'ils vont être pris avec des installations?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. L'objectif du mesurage... du mesurage net, c'est de
14 donner... c'est vrai pour réseaux autonomes mais
15 c'est vrai aussi le réseau intégré. C'est de donner
16 le vrai signal de coût à nos clients. Donc, c'est
17 pour ça, en termes de... quand même, notre
18 proposition pour ce qui est des réseaux autonomes,
19 c'est d'augmenter la valeur de... la valeur de
20 l'énergie qui est injectée sur le réseau. Donc, de
21 lui donner ce signal-là.

22 Mais l'objectif, essentiellement, c'est que
23 l'autoproduiteur ou le client s'installe des moyens
24 de production, des panneaux solaires, si c'est de
25 ça qu'on parle, qui sont en lien avec sa

1 consommation, qui ne sont pas surdimensionnés par
2 rapport à son besoin. L'objectif étant de ne pas
3 avoir de... de l'énergie injectée sur le réseau de
4 façon outrancière. Je vais dire ça comme ça.

5 Pour ce qui est de la production sur le
6 réseau, on pense que la meilleure façon d'atteindre
7 cet objectif-là, c'est à travers un appel d'offres
8 pour de l'énergie renouvelable, qui viendrait
9 remplacer le mazout.

10 Par ailleurs, on a toujours un impératif
11 de... les « stranded cost », c'est plutôt les... je
12 veux dire, je ne dirais pas des « stranded cost »
13 mais c'est des coûts fixes du Distributeur qui
14 doivent être distribués de façon appropriée chez
15 les clients. Il faut comprendre qu'un client qui
16 s'installe des panneaux solaires, il reste branché
17 au réseau d'Hydro-Québec, donc il... on a des coûts
18 fixes qu'on assume pour ces clients-là, ne serait-
19 ce que pour... en termes de raccordement, en termes
20 de réseau et aussi en terme d'assurance de moyen de
21 relève. Donc, on reste un fournisseur de dernier
22 recours lorsque c'est nuageux, c'est la nuit ou
23 lorsqu'il a des besoins. Et l'intérêt de la facture
24 minimale est celle-là aussi, d'assurer une
25 récupération chez ces clients-là, une récupération

1 minimale des coûts qu'ils engendrent. Plutôt que de
2 transférer ces coûts-là vers les autres clients.

3 (14 h 11)

4 Mme LOUISE TRÉPANIÉRIER :

5 R. Par ailleurs, je voulais ajouter, en fait, on a
6 déjà la réponse à la question 3.2, que, bien qu'il
7 y ait une facture minimale, le client peut reporter
8 l'utilisation de...

9 Q. **[322]** Excusez-moi, peut quoi?

10 R. Peut reporter sur une facture subséquente les...
11 l'équivalent de l'électricité injectée, là,
12 qu'on... donc dans sa banque de surplus. Il peut
13 l'utiliser ultérieurement.

14 Q. **[323]** O.K. Bien si je comprends bien à ce moment-là
15 vous pensez faire de manière... vu de manière
16 générale, vous voulez faire arrimer, Monsieur
17 Zayat, le prix de l'énergie produite par les
18 autoproducteurs à vos coûts évités, aux coûts
19 évités d'Hydro-Québec. Est-ce que... je ne sais pas
20 si c'est une bonne façon de voir la chose?

21 M. HANI ZAYAT :

22 R. Tout à fait, c'est la valeur... c'est la valeur...
23 c'est la valeur de l'énergie.

24 Q. **[324]** C'est une entente avec le Producteur, c'est
25 bien cela? On fait une entente avec eux.

1 Mme LOUISE TRÉPANIÉR :

2 R. Je ne comprends pas votre question. Une entente...

3 Q. **[325]** Mais quand quelqu'un se met à faire de
4 l'autoproduction alors il y a une entente avec
5 Hydro-Québec?

6 R. Il y a certains clients qui s'installent
7 l'autoproduction puis Hydro-Québec ne le sait pas,
8 donc ils peuvent avoir quelques panneaux, par
9 exemple, solaires ou autre chose. Mais sinon, un
10 client qui... qui veut adhérer à l'option de
11 mesurage net effectivement prend contact avec
12 Hydro-Québec, donc il est facturé à son tarif de
13 base, donc tarif D ou tarif G.

14 Q. **[326]** Oui.

15 R. Mais bénéficie des modalités du mesurage net. Puis
16 il y a donc... quand il s'installe il doit
17 respecter des normes et notamment c'est des
18 questions de sécurité, là, à cause de l'injection
19 sur le réseau, donc il y a des normes à respecter
20 donc...

21 Q. **[327]** Puis est-ce que c'est limité dans le temps...
22 ou dans ce temps-là est-ce que c'est annuel?
23 Comment ça marche?

24 R. L'abonnement?

25 Q. **[328]** Oui.

1 R. Le client peut... non, il n'y a pas... il n'y a pas
2 de limite dans le temps.

3 Q. [329] O.K. Et si les coûts changent subitement, là,
4 si mettons on fait un raccordement, je comprends
5 que ça ne sera pas du jour au lendemain, mais un
6 câble sous-marin, là les coûts tombent à trois
7 cents du kilowattheure (3 ¢/kWh), est-ce que ça
8 veut dire que la valeur de la banque du client
9 va... va être affectée en fonction de ce
10 changement-là?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. La question est fort pertinente. Je peux vous dire
13 que, par exemple, dans le cas du réseau intégré on
14 a des clients qui sont... qui ont déjà de la
15 production et on a proposé une clause... une clause
16 grand-père, donc une clause pour les clients qui
17 sont... qui sont déjà installés. Dans le fond,
18 c'est un peu la même logique que dans le cas du
19 PUEÉ. On ne veut pas non plus pénaliser les clients
20 qui ont pris leur décision sur une certaine base et
21 venir renverser cette décision-là de façon non
22 annoncée. Donc on... dans la mesure où il y a des
23 changements, on verra à ce qu'il y ait un... une
24 transition appropriée. Donc c'est sûr que j'aurais
25 du mal à dire que les tarifs sont figés ad vitam

1 aeternam. Par contre, c'est sûr qu'on a à coeur de
2 donner les bons signaux à nos clients de façon à
3 les encourager à prendre les bonnes décisions avec
4 l'information qui est disponible. Et lorsque le
5 contexte change, d'assurer une transition ordonnée
6 le cas échéant.

7 Q. [330] O.K. Maintenant, Madame la Présidente, je
8 m'en vais dans les questions d'efficacité
9 énergétique, puis là on va être plus en réseaux
10 intégrés je pense. Je suis dans la... les réponses
11 d'Hydro-Québec aux demandes de renseignements du
12 ROEÉ. C'est le B-0093, HQD-15, Document 11. Et je
13 suis à la question d'abord 4.1. Et là on voit, bien
14 le préambule on réfère au fait que : « La promotion
15 des Maisons efficaces prend fin le 31 décembre
16 2017. Cette offre n'a pas suscité l'intérêt
17 escompté auprès des constructeurs et des
18 consommateurs. »

19 Puis là on demande, c'est 4.1 :

20 À part constater l'échec de sa
21 stratégie commerciale en matière
22 d'efficacité énergétique dans la
23 nouvelle construction résidentielle,
24 veuillez indiquer si Hydro-Québec
25 Distribution prévoit proposer dans les

1 causes à venir, de nouveaux programmes
2 similaires?

3 (14 h 16)

4 Puis là, la réponse, c'est :

5 Grâce aux efforts de promotion et de
6 sensibilisation du Distributeur au
7 cours des dernières années, les
8 produits éconergétiques de base sont
9 devenus pratique courante dans la
10 nouvelle construction.

11 Le Distributeur poursuit sa vigie
12 d'opportunités émergentes de
13 technologies novatrices et de nouveaux
14 produits.

15 Et là, juste pour éviter de faire du va-et-vient,
16 je vous réfère également à la question 5.1, où on
17 avait posé la question suivante. Là je suis
18 maintenant à la page 16 :

19 Quel est le taux de pénétration du
20 chauffe-eau à trois éléments dans la
21 nouvelle construction résidentielle?

22 Puis là, la réponse c'est :

23 Le marché visé par ce programme est
24 principalement celui du remplacement.
25 De ce fait, le Distributeur ne possède

1 pas l'information demandée.
2 Maintenant, juste pour qu'on puisse comprendre, je
3 vais vous référer à la pièce C-ROEÉ-24, que nous
4 avons fait coter, sur les maisons efficaces. Et là,
5 si vous pouvez juste m'aider à reconnaître, dans
6 les nouveaux... la nouvelle construction, on
7 reconnaît, dans ce programme-là, des produits de
8 base qui se trouvent à la page 3 à 5, je crois, qui
9 se trouvent à être... Puis juste me confirmer que
10 les produits écoénergétiques de base du programme
11 sont, à ce moment-là, le fenêtrage certifié Energy
12 Star, les ampoules à DEL certifiées Energy Star,
13 les thermostats électroniques, le chauffe-eau à
14 technologie Ecopeak... Je pense que c'est les trois
15 éléments, si je ne me trompe pas, puis ensuite
16 l'installation électrique pour la borne de recharge
17 de véhicule électrique. Je comprends que ce n'est
18 pas la borne comme telle, mais c'est qu'on soit
19 prêt avec ces choses-là. C'est bien cela, les cinq
20 technologies de base?

21 Mme STÉPHANIE GIAUME :

22 R. Oui.

23 Q. **[331]** Dans ce contexte-là, je vous demande si vous
24 êtes en mesure de nous donner les taux de
25 pénétration du marché sur lesquels vous vous êtes

1 basés pour chacun des cinq produits de base, quand
2 vous affirmez que ces choses-là sont devenues
3 pratique courante dans l'industrie. Mais d'abord,
4 je vais poser une question avant ça : qu'est-ce que
5 c'est, pratique courante, là? Peut-être c'est ça la
6 question. Qu'est-ce que vous entendez par pratique
7 courante?

8 R. Bien écoutez, ce qu'on entend par pratique
9 courante, c'est que suite à la mise en place, donc,
10 du projet Maisons efficaces, on a vu que le projet
11 n'a pas suscité un grand intérêt.

12 Q. **[332]** Hum hum?

13 R. Notamment de la part des constructeurs, mais de la
14 part des acheteurs aussi. Donc, on a cherché à
15 comprendre pourquoi. On a fait des tables de
16 discussion, on a rencontré les gens, on a rencontré
17 les constructeurs, qui ont participé ou pas, les
18 acheteurs susceptibles d'acheter ou pas ce genre de
19 maison. Et ce qui est ressorti des résultats, c'est
20 que la majorité des produits de base, donc
21 proposés, justement, dans le pamphlet, étaient déjà
22 utilisés par les constructeurs. Donc, par pratique
23 courante, c'est-à-dire même sans notre
24 intervention, même sans notre appui, les
25 constructeurs nous confirmaient qu'ils utilisaient

1 déjà la majorité des mesures.

2 Q. **[333]** Et pour mon autre question, est-ce que vous
3 avez des taux de pénétration, à ce moment-là, pour
4 ces produits-là? Vous pouvez prendre un engagement,
5 si vous voulez.

6 R. En fait, ce n'est pas tant en tant... raisonnant en
7 taux de pénétration. C'est, non seulement les
8 constructeurs utilisaient déjà ce genre de
9 pratique, mais en plus, on a eu très peu de
10 répondants sur ce programme-là. Donc, difficile
11 d'estimer un taux de pénétration avec le peu de
12 participants au programme.

13 (14 h 21)

14 M. FREDERIK AUCOIN :

15 R. Si je peux faire du pouce sur ma collègue. Nous, au
16 niveau de la prévision de la demande, on suit
17 beaucoup les nouvelles mises en chantier. Puis on
18 observe dans les dernières années une consommation
19 unitaire de ces nouvelles mises en chantier là qui
20 a considérablement diminué par rapport aux mises en
21 chantier qu'on a observées, je dirais, avant deux
22 mille treize (2013), environ. On a passé d'une
23 consommation unitaire d'environ quatorze mille
24 kilowattheures (14 000 kWh) pour une nouvelle mise
25 en chantier. Tandis que, dans le passé, pour des

1 nouvelles mises en chantier, on était plus de
2 l'ordre autour de dix-sept mille kilowattheures
3 (17 000 kWh). Ça fait qu'on a eu un gain au niveau
4 de la consommation unitaire des nouvelles mises en
5 chantier, qui est quand même assez impressionnante
6 dans les dernières années.

7 Q. **[334]** Mais est-ce que, ça, c'est dû à ces
8 technologies-là ou à d'autre chose?

9 R. Bien, c'est un ensemble de facteurs. Mais je pense
10 que certains éléments ont contribué à cette...

11 Q. **[335]** Ça peut être aussi les thermopompes ou ça
12 peut être...

13 R. Oui, oui, mais c'était juste pour appuyer dans le
14 fait qu'il y avait quand même un changement assez
15 marqué au niveau de qu'est-ce que les constructeurs
16 implantent dans les nouvelles maisons.

17 Q. **[336]** Ou ça peut être aussi quelqu'un qui se met en
18 partie au gaz aussi également, j'imagine?

19 R. Non. Bien, ce n'est pas... En tout cas, ici,
20 c'était pour de la consommation unitaire,
21 essentiellement l'électricité.

22 Q. **[337]** Je comprends. Mais, je veux dire, si le
23 réservoir à eau chaude est au gaz et puis il ne
24 l'était pas, bien, ça changerait la...

25 R. Tout à fait. C'était juste dans une optique pour

1 appuyer, dans le fond, le tendanciel.

2 Q. **[338]** O.K. On achève, Madame la Présidente, je
3 pense. C'est ça. Dernier sujet, c'est le fameux
4 bilan en puissance puis les cinq cents mégawatts
5 (500 MW) errants de l'Ontario. Et, là, j'ai décidé
6 de prendre une autre approche, Madame la
7 Présidente. Je prends bon conseil de mon confrère.
8 Puis on va voir s'il est capable de s'objecter
9 pareil. Je suis dans les notes sténos du cinq (5)
10 décembre, le volume 1, puis je suis à la page 152.

11 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

12 R. À quelle page, Maître Gertler?

13 Q. **[339]** 152 des notes. C'est la page 20 dans les
14 notes à quatre pages sur une. Alors, c'est dans un
15 contexte évidemment où on essaie, puis, là, on ne
16 refera pas l'exercice, mais il y a un cinq cents
17 mégawatts (500 MW) qui est dit pour les besoins
18 d'hiver, pour rencontrer la pointe d'hiver au
19 Québec et, bon, pour bénéficier aux consommateurs.
20 Mais à quelque part là-dedans, c'est devenu
21 Hydro-Québec Production, ça a l'air à qui on l'a
22 attribué. On ne sait pas comment.

23 Mais, là, vous avez répondu aussi en
24 demande de renseignements que, finalement, le cinq
25 cents (500) est utilisé ou est mis à la disposition

1 du Transport pour faire l'équilibre dans son
2 système, si je comprends bien. Par ailleurs,
3 monsieur Murray a un peu... nous a indiqué que ça
4 pourrait éventuellement, puis sans parler du prix
5 éventuellement, mais que ça pourrait possiblement
6 faire l'objet d'un appel d'offres sans se commettre
7 sur serait quel prix. Mais dans...

8 R. Avez-vous les références? Parce que ça ne me
9 rappelle pas... Je n'ai pas souvenir de ces
10 paroles-là. Est-ce que vous avez les références
11 exactes, Maître Gertler?

12 Q. **[340]** Oui, oui.

13 R. Parce que vous faites plusieurs affirmations, puis
14 on aimerait en connaître la source exacte s'il vous
15 plaît.

16 (14 h 26)

17 Q. **[341]** Oui, mais ma question, elle n'est pas
18 exactement là-dessus. Mais il va falloir que je...

19 R. Excusez-moi de vous interrompre.

20 Q. **[342]** Non, non, c'est correct, là, mais c'est parce
21 que peut-être que... Mais, par exemple, aux pages
22 145, où monsieur Murray... je lui ai demandé :

23 Et pour ces cinq cents mégawatts
24 (500 MW) d'échange, est-ce que vos
25 clients en ont tiré profit en deux

1 de puissance, parce que là on ne
2 parlerait pas nécessairement de
3 procéder à l'achat, mais de procéder à
4 l'intégration de cette somme, de cette
5 quantité de puissance là dans le
6 bilan, puisque disponible d'une façon
7 ou d'une autre. Et ça, je vous soumetts
8 qu'on pourra poser la question à
9 monsieur Zayat qui donnera la réponse,
10 qui est une réponse qui est beaucoup
11 plus, qui relève beaucoup plus de la
12 question de l'équilibre offre-demande
13 et de la fiabilité et il pourra donner
14 cette réponse. Mais toutes les
15 questions...

16 Ainsi de suite. Alors, c'est ça la question que je
17 vous pose, Monsieur Zahat, la question de votre
18 confrère. Il n'aura même pas besoin de faire un
19 réinterrogatoire.

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Donc, la question est? Où est le cinq cents
22 mégawatts (500 MW)? Je vais vous dire où est le
23 cinq cents mégawatts (500 MW). Donc, effectivement,
24 le cinq cents mégawatts (500 MW) figure au bilan de
25 puissance de la zone de contrôle Québec. Donc,

1 quand on regarde les attestations de fiabilité pour
2 le Québec, à l'intérieur de la zone de contrôle, on
3 y retrouve, effectivement, cinq cents mégawatts
4 (500 MW) qui provient de l'Ontario.

5 Par contre, ma responsabilité, c'est
6 d'assurer le bilan... de présenter le bilan pour le
7 Québec mais de boucler le bilan pour le
8 Distributeur. Et, à ce titre, le cinq cents
9 mégawatts (500 MW) ne fait pas partie des moyens du
10 Distributeur. Ils n'ont pas été achetés par appel
11 d'offres, hein, vous savez que... pas besoin de
12 revenir longtemps en arrière. Mais pour avoir des
13 moyens en puissance, il faut quand même faire un
14 appel d'offres. J'ai compris cette leçon-là. Et ce
15 cinq cents mégawatts (500 MW) ne fait pas partie
16 d'aucun appel d'offres. Le dernier appel d'offres
17 qu'on a fait pour la puissance c'était en deux
18 mille quinze (2015). Il y a eu différents « bids »
19 qui ont été octroyés, c'est le Producteur qui a
20 gagné ces « bids-là ». Et, pour équilibrer le bilan
21 à court terme, bien, on fait des appels d'offres de
22 court terme, comme ce que j'ai mentionné dans le
23 cadre de la présentation, pour de la puissance de
24 type UCAP, puis on prend la meilleure offre.

25 Et si le Producteur utilise les cinq cents

1 mégawatts (500 MW) qui proviennent de l'Ontario
2 pour faire une offre, c'est libre à lui. Puis il
3 peut gagner ou perdre, dépendamment des autres
4 offres et dépendamment de sa stratégie de fixation
5 de prix et de ses engagements envers nous et envers
6 les autres.

7 Q. **[343]** Mais, vous, l'approche l'hiver, vous avez
8 sûrement pensé que c'était deux mille quatorze -
9 deux mille seize (2014-2016). C'était Noël, là,
10 puis on annonçait cinq cents mégawatts (500 MW),
11 vous gagnez à la loto.

12 R. J'ai appris que c'était rarement Noël.

13 Q. **[344]** Et juste pour comprendre votre compréhension
14 de la chose. Est-ce que la position c'est non
15 seulement que ça n'a pas été accordé à Distribution
16 mais que ça n'aurait pas pu être accordé à
17 Distribution, parce que même le gouvernement ne
18 pouvait pas comme donner un cadeau cinq cents
19 mégawatts (500 MW)?

20 (14 h 31)

21 R. C'est ça que je comprends, je comprends que le
22 Distributeur, pour rajouter des ressources à son
23 bilan, doit procéder soit par appel d'offres soit
24 se soumettre à un décret. En tout cas c'est pas...
25 je ne sais pas... je ne voudrais pas parler pour

1 mes confrères avocats, mais vous comprenez que ça
2 prenait un acte législatif quelconque pour que ça
3 devienne pour le Distributeur. Et encore là, je ne
4 sais pas comment ça se ferait.

5 Q. [345] O.K. Merci beaucoup. C'est terminé pour moi.
6 Alors c'est un peu moins long que... ou peut-être
7 aussi fastidieux, mais... Merci beaucoup, Madame la
8 Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors je vous remercie beaucoup, Maître Gertler. On
11 va passer à SÉ-AQLPA et maître Neuman. SÉ, excusez.
12 C'est l'habitude, c'est dix (10) ans de... ça va
13 être difficile à effacer. Vous allez en avoir
14 toujours pour trente (30) minutes, Maître Neuman?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui, pas plus. Pour les acronyme ça risquera même
17 de devenir un peu plus compliqué quand il y aura
18 Énergie solaire Québec, GIRAM et d'autres qui vont
19 s'ajouter dans un dossier puis pas dans d'autres,
20 et caetera.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui, on s'y habituera.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. [346] O.K. Alors bonjour, Madame la Présidente,
25 bonjour... enfin, Mesdames les Présidente, bonjour

1 Monsieur le Régisseur, bonjour Messieurs de la
2 Régie, bonjour Messieurs, Dames d'Hydro-Québec.
3 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques.
4 Alors j'inviterais le panel et la formation et le
5 personnel de la Régie à avoir devant eux les
6 documents suivants : B-0041, (HQD-10, Document 1),
7 à la page 7 pour le moment. Il y avait une réponse
8 d'Hydro-Québec au ROEE, qui était la B-0093, (HQD-
9 15, Document 11), page 15. Il y avait notre lettre,
10 C-SÉ-0007 du six (6) novembre deux mille dix-sept
11 (2017), ainsi qu'évidemment notre preuve, qui sont
12 les pièces C-SÉ-0009 et C-SÉ-0012, respectivement
13 SÉ-1, Document 1 et Document 2. Le Document 2 étant
14 un erratum, enfin un amendement au premier.

15 O.K. Alors ma première question portera sur
16 les économies d'énergie tendanciennes et je vous
17 mettrai dans le contexte, qui est votre pièce B-
18 0041, (HQD-10, Document 1), page 7, où aux
19 premières lignes de texte, c'est-à-dire après le
20 tableau, vous commencez votre chapitre sur les
21 interventions en économie d'énergie en indiquant,
22 et je cite cette page 7 :

23 En matière d'économies d'énergie, le
24 Distributeur poursuit les activités
25 visant à soutenir la transformation du

1 devenus pratique courante dans la
2 nouvelle construction.
3 Il y a également d'autres endroits où vous mettez
4 également l'emphase sur les transformations de
5 marché, donc les économies d'énergie qui deviennent
6 des économies tendanciennes. Ces économies
7 tendanciennes, nous étions habitués à les voir
8 quantifiées par Hydro-Québec Distribution dans les
9 plans d'approvisionnement - sauf le dernier - mais
10 dans tous les différents plans d'approvisionnement
11 depuis le R-3... Il y avait le R-3648-2007, le
12 R-3748-2010 et le R-3864-2015, aux pages qui sont
13 mentionnées dans notre lettre CSÉ-7, que j'ai
14 mentionnées tout à l'heure, ces économies
15 tendanciennes étaient mentionnées. Elles ne le sont
16 plus dorénavant, et c'est pour ça que je vous avais
17 annoncé d'avance, le six (6) novembre deux mille
18 sept (2007), qu'aujourd'hui je vous poserais la
19 question. Est-ce que vous pourriez déposer le
20 tableau des économies d'électricité réalisées, ou à
21 défaut prévues, annuellement, de deux mille douze
22 (2012) à deux mille dix-huit (2018), et provenant,
23 premièrement, des économies tendanciennes, et aussi
24 j'ai ajouté, et b), des économies générées par les
25 programmes du BEIÉ ou TEQ dans le marché d'Hydro-

1 Québec Distribution?

2 M. FREDERIK AUCOIN :

3 R. Je vais répondre en deux temps. Premièrement,
4 l'information concernant l'efficacité énergétique
5 tendancielle, en effet, on ne la dépose plus depuis
6 qu'on a changé nos modèles de prévisions. À
7 l'époque on avait des modèles de prévisions qu'on
8 prévoyait sans efficacité énergétique, puis on
9 venait, suite à ça, retrancher à la marge qu'est-ce
10 qui était efficacité énergétique, autant le
11 tendanciel que les programmes qui étaient associés.

12 Depuis notre modification de modèle au
13 niveau de la prévision, en deux mille douze
14 (2012)... bien, en tout cas, dans le cadre du
15 dernier plan qu'on avait annoncé, nos modèles,
16 c'est des modèles qui sont à usages finaux, et
17 qu'on prévoit, directement par secteur de
18 consommation, la consommation nette de l'efficacité
19 énergétique. Et à cause de cette nouvelle
20 modélisation là, on n'a plus besoin de suivre et de
21 comprendre si l'efficacité énergétique provient
22 tendancielle ou par programme, ça fait qu'on n'est
23 plus en mesure de fournir cette information-là.

24 Par contre, j'ai compris quand même que le
25 contexte qu'on faisait face ici, c'était relié à la

1 nouvelle construction. Puis comme j'ai mentionné un
2 peu tantôt, on en...

3 Q. **[347]** Pas uniquement le...

4 R. O.K.

5 Q. **[348]** Les économies tendanciennes générales.

6 R. Bien, oui, je sais, mais je pense que c'était quand
7 même dans un souci de, aussi dans le cadre des
8 maisons efficaces, là. Puis je continuerais un
9 petit peu avec qu'est-ce que j'expliquais tantôt,
10 là, qu'on suit quand même toutes les nouvelles
11 mises en chantier. Puis comme j'expliquais tantôt,
12 la consommation unitaire, on a vu quand même une
13 chute quand même assez drastique par rapport à...
14 les anciennes mises en chantier, là. Ça fait que
15 c'est pour ça que, finalement, on n'est pas capable
16 de déposer l'information, mais on suit quand même
17 toute la consommation unitaire associée aux
18 nouvelles mises en chantier.

19 Q. **[349]** Et je vais vous dire un peu le contexte dans
20 lequel on se trouve. C'est qu'on essaie de
21 quantifier les économies d'énergie dans votre
22 marché. On sait qu'il y en a certaines pour
23 lesquelles vous avez des programmes, que ce soit
24 des programmes d'aide financière ou des programmes
25 de sensibilisation. Vous quantifiez les résultats

1 attendus, et par la suite les résultats réels de
2 ces différents programmes. Mais d'un autre côté, on
3 fait face à la réalité, à savoir que les
4 gigawattheures économisés par... Je vais appeler ça
5 le PGÉ. Je sais que ce n'est plus nécessairement le
6 terme englobant que vous utilisez, mais en tout
7 cas, les gigawattheures résultant de votre PGÉ
8 décroissent. Quand on regarde ça... D'une année à
9 l'autre. Globalement, depuis deux mille douze
10 (2012). Il y a une légère variation entre deux
11 années, mais globalement, depuis deux mille douze
12 (2012), ça décroît.

13 (14 h 42)

14 Mais d'un autre côté, vous nous dites :
15 « Il y a certaines mesures on ne les fait plus,
16 parce qu'on n'a plus besoin de les faire. Il y a
17 des aides qu'on n'offre plus, on n'a plus besoin de
18 les faire. Le marché s'est déjà transformé. » On
19 essaie de trouver un moyen de quantifier ça pour
20 qu'on puisse évaluer si, au net, s'il y a
21 effectivement une décroissance, ou dans quelle
22 mesure elle est compensée par ce qui survient déjà
23 par la transformation de marché. C'est ça notre
24 problématique pour qu'on puisse évaluer votre PGÉ,
25 pour voir s'il devrait... si vous devriez vous

1 engager à en faire davantage ou, au contraire,
2 peut-être que tout est correct, peut-être que vous
3 avez réussi à transformer le marché, que vous
4 n'avez plus besoin de dépenser autant d'argent
5 qu'avant. On essaie de trouver un outil qui nous
6 permettrait de quantifier ça.

7 Vous dites que vous n'êtes plus en mesure
8 de fournir les économies tendanciennes. Je
9 comprends que vous n'avez plus besoin d'avoir ces
10 données pour votre mode, votre méthodologie de
11 prévision de la demande. Mais on est surpris que
12 vous nous affirmiez que vous n'êtes plus en mesure
13 de quantifier cela. Est-ce qu'il y aurait... Est-ce
14 que vous avez cette capacité, en fait de trouver un
15 moyen de continuer de le quantifier de la même
16 manière que vous le quantifiiez auparavant? Et
17 j'ajoute, pour les économies provenant des
18 programmes du BEIÉ. Ça, au moins, c'est quelque
19 chose... Le BEIÉ qui est devenu le TEQ. Ça, au
20 moins, vous devriez être en mesure de le fournir
21 pour ce qui est de votre marché?

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. En fait, je vais revenir sur le besoin.

24 Effectivement, on n'a pas besoin de suivre les
25 économies tendanciennes. Je pense qu'on prend acte

1 de la consommation unitaire. Je pense que mon
2 collègue a fait référence aux consommations
3 unitaires par... pas par habitant, mais par
4 logement ou par maison. Donc, ça fait partie des
5 économies d'énergie, que ce soit dû à nos
6 programmes ou que ce ne soit pas dû à nos
7 programmes. Le fait est qu'il y a une baisse
8 notable au cours des dernières années. On est
9 presque de l'ordre de vingt pour cent (20 %) entre
10 deux mille treize (2013) et aujourd'hui.

11 Par ailleurs, pour ce qui est de nos
12 programmes plus particuliers, et ma collègue pourra
13 aussi compléter, on fait des analyses particulières
14 lorsqu'on a des programmes en place pour évaluer
15 notre impact sur le marché et notre capacité à
16 transformer le marché et les gigawattheures qui
17 sont associés à cette transformation de marché là.
18 Donc, ces résultats sont déposés à la Régie.

19 Il y a des analyses particulières qui sont
20 faites programme par programme. Et on est capable
21 de quantifier à travers les études de
22 transformation de marché notre impact sur le marché
23 et la réponse des clients qu'on a obtenue et aussi
24 les gigawattheures qui sont en lien avec cette
25 transformation-là. Donc, on peut appeler ça, ce

1 n'est pas du tendanciel, ce n'est pas le même
2 jargon qu'avant, mais c'est quand même notre impact
3 sur... on a mis en place des programmes, et ces
4 programmes ont eu un impact durable qui fait en
5 sorte qu'on n'a plus besoin de revenir avec de
6 l'aide financière ou avec des choses particulières.

7 On fait référence, je fais référence
8 notamment, je pense, le cas des thermostats
9 électroniques. Bon. On en parle depuis longtemps.
10 Mais depuis les dernières années, on peut parler du
11 cas de l'éclairage, par exemple, qui a été
12 important où on a... Je vais le dire autrement. Le
13 marché s'est transformé et on a eu une part
14 importante dans cette transformation-là.

15 Q. [350] Mais cette quantification que vous
16 mentionnez, si je comprends bien, c'est une
17 quantification programme par programme et que vous
18 avez de l'impact sur la transformation de marché de
19 chacun de vos programmes, et vous l'avez programme
20 par programme?

21 Mme STÉPHANIE GIAUME :

22 R. Oui, mais en fait c'est surtout qu'on fait aussi
23 des évaluations. Donc par exemple au DEL, on en a
24 une qui est déjà terminée; il y en a une qui est en
25 cours. On fait des évaluations pour voir où on en

1 est dans la transformation de marché. Un marché est
2 complètement transformé lorsque des normes sont en
3 place. C'est-à-dire que tant que des normes ne sont
4 pas mises en place, on a encore à aller chercher un
5 certain potentiel. C'est juste dans la manière de
6 le faire. Donc, on continue sans aide financière,
7 parce que, maintenant, on peut aller chercher ce
8 qui va rester avec du conseil, de la
9 sensibilisation sur des produits spécifiques.

10 En fait, c'est plus dans le moyen d'aller
11 chercher ce qu'il reste. Mais d'après nos
12 évaluateurs, c'est des experts, et eux ce qu'ils
13 disent, c'est que... tant qu'un marché, tant qu'il
14 n'y a pas une norme, par exemple pour les DEL, on
15 n'a pas enlevé des comptoirs les ampoules
16 incandescentes, bien, il va rester de quoi aller
17 chercher dans le potentiel.

18 Q. **[351]** Mais cette quantification de l'impact sur le
19 marché, est-ce qu'il serait possible que vous la
20 déposiez? Je vérifie avec mon analyste, et il ne
21 semble pas que ces chiffres soient disponibles, du
22 moins pas de façon systématique dans les rapports
23 qui sont déposés?

24 (14 h 47)

25

1 Mme STÉPHANIE GIAUME :

2 R. À ma connaissance, dans les rapports annuels, il y
3 a déjà beaucoup d'informations détaillées sur les
4 produits spécifiques.

5 Q. [352] Quantifiant l'impact sur le marché?

6 R. À ma connaissance, oui.

7 Q. [353] Mais, écoutez, mon analyste me dit qu'on
8 n'aurait pas ça. Est-ce que ça vous est possible de
9 le déposer?

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Moi, je m'objecte...

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 C'est-à-dire, déposer programme par programme,
14 juste les chiffres, la quantification.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Oui, je vous ai entendu, mais je vais quand même
17 formuler mon objection. C'est tardif, ce type de
18 demandes-là aurait pu être faites dans la DDR,
19 elles n'ont pas été faites. On se situe, et c'est
20 clair, dans le domaine du plan d'approvisionnement
21 parce qu'on demande une forme... de rendre compte,
22 lequel est déterminé dans le plan
23 d'approvisionnement. Ça ne donnera absolument rien
24 pour le dossier tarifaire de savoir c'est quoi le
25 tendanciel parce que, évidemment, ça ne changera

1 rien tendanciel, ça ne changera rien au budget du
2 dossier tarifaire. Donc oui. Voilà, je m'objecte.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vais répondre tout de suite parce que, moi, je
5 vois le lien avec les budgets qui sont demandés.
6 Parce que, les budgets qui sont demandés, c'est
7 pour les efforts de promotion bâtis sur les
8 économies faites d'avance, ce n'est pas de l'aide
9 financière. Alors, pour, évidemment, savoir c'est
10 quoi les montants de promotion et pour les nombres
11 de gigawattheures qui viennent, il faut encore
12 savoir quels ont été les impacts.

13 Ceci dit, Maître Neuman, je vous propose
14 peut-être la solution suivante. Et, malheureusement
15 pour vous, Monsieur Fontaine, il y a un week-end
16 qui s'annonce, pour nous, entre la fin de
17 l'audience là et lundi matin. Je vous enjoins de
18 regarder ce week-end, les rapports... Est-ce que
19 les rapports annuels sont sur le site Internet?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui, oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je pense que oui, hein. Alors, je vais vous
24 enjoindre de les regarder ce week-end, Monsieur
25 Fontaine, et puis de voir si ça correspond... si

1 les informations auxquelles madame Giaume fait
2 référence, si c'est dedans, bien, à ce moment-là,
3 vous aurez vos réponses. Et si jamais ce n'est pas
4 dedans, bien, vous pourrez revenir pour une
5 question, lundi matin, pour voir... de raffinement,
6 là, sur les informations que vous aurez ce week-
7 end.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Mais tout ça pour dire que je sais que monsieur
10 Fontaine lit régulièrement tous les rapports
11 annuels sur ce sujet et également les rapports sur
12 le PGEÉ, et donc...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je n'en doute pas du tout.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Et donc, il me dit qu'on n'a pas ces données, mais
17 en tout cas...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 En fait, je vais vous inviter, peut-être, à
20 discuter après l'audience avec madame Giaume
21 exactement où ça pourrait se retrouver aux rapports
22 annuels et à quoi elle fait référence. Vérifiez ce
23 week-end, je suis désolée d'amputer dans vos
24 loisirs, et lundi matin, ça pourra faire l'objet de
25 peut-être une question ou deux de raffinement, là,

1 sur ces informations-là.

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Je vous remercie beaucoup.

4 Q. **[354]** Alors, ma question s'adresse de nouveau au
5 panel. Comme vous savez, la politique énergétique
6 du gouvernement du Québec fixe comme objectif
7 d'accroître l'efficacité énergétique au Québec de
8 quinze pour cent (15 %) d'ici deux mille trente
9 (2030) et de diminuer de quarante pour cent (40 %)
10 la consommation de pétrolier durant la même
11 période. Et le décret d'orientation du gouvernement
12 du Québec, D-537-2017, fixe l'accroissement de
13 l'efficacité énergétique à un pour cent (1 %) par
14 année, de deux mille huit (2008) à deux mille
15 vingt-trois (2023), donc l'année qui commence le
16 premier (1er) avril deux mille huit (2008). Et de
17 diminuer la consommation de produits pétroliers de
18 cinq pour cent (5 %) par année durant la même
19 période.

20 Nous constatons, et ça se trouve notamment
21 dans le tableau récapitulatif que monsieur Fontaine
22 a produit, ça se trouve sous la cote C-SÉ-0009,
23 SÉ-1, document 1, page 9, tableau 3.2. Nous
24 constatons que les résultats d'efficacité
25 énergétique d'Hydro-Québec Distribution sont en

1 décroissance depuis deux mille douze (2012) et qui
2 représente, comme ça été mentionné un peu plus tôt
3 dans cette audience, pour deux mille dix-sept
4 (2017) ou deux mille dix-huit (2018), environ un
5 quart (1/4) de cet objectif de décroissance...
6 enfin, d'accroissement d'efficacité d'un pour cent
7 (1 %).

8 (14 h 53)

9 Toujours dans le contexte, on veut vous
10 remémorer, vous vous en souvenez souvent puisque
11 plusieurs des membres du panel étaient là à cette
12 époque, qu'en deux mille neuf (2009), l'Agence de
13 l'efficacité énergétique avait envisagé de
14 centraliser les initiatives en efficacité
15 énergétique et même celles actuellement menées par
16 les Distributeurs. Or, Hydro-Québec Distribution et
17 les autres Distributeurs se sont battus contre
18 cette tentative de centralisation et ont gagné,
19 auprès de la Régie, avec l'appui de certains
20 intervenants, donc Stratégies énergétiques au motif
21 qu'Hydro-Québec Distribution est plus proche de son
22 marché. Qu'elle connaît et rencontre ses clients,
23 et donc qu'elle était plus apte que l'Agence de
24 l'efficacité énergétique pour concevoir et livrer
25 des nouveaux programmes d'efficacité énergétique.

1 Alors, dans ce contexte, nous sommes surpris de
2 vous avoir entendus, hier et aujourd'hui, à l'effet
3 que même pour la première année du plan directeur,
4 qui commence le premier (1er) avril deux mille dix-
5 huit (2018), vous ne semblez plus manifester, vous
6 ne semblez plus exprimer cette volonté de
7 leadership, et vous semblez attendre que Transition
8 énergétique soit fasse les choses elle-même, soit
9 vous dise quoi faire. On a perçu un certain manque
10 d'initiative de votre part, puis vous avez dit que
11 vous avez déposé à Transition énergétique ce que
12 vous faites déjà, et vous attendez sa réponse si
13 elle veut autre chose.

14 Donc, est-ce que vous ne pensez pas que
15 vous devriez prendre un peu plus l'initiative et
16 avoir des chantiers à l'interne pour développer des
17 nouveaux programmes qui vous permettraient de mieux
18 contribuer à l'atteinte de l'objectif
19 gouvernemental?

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. En fait, je ne me reconnais pas dans les citations
22 que vous mentionnez, ou ce que... Je pense que ce
23 qu'on a dit, ou ce qu'on a fait preuve, c'est
24 d'ouverture face à l'implantation de Transition
25 énergétique Québec, de discussions qui sont en

1 cours avec eux, et je ne vais pas revenir sur le
2 passé et ce qui a été fait en deux mille neuf
3 (2009), mais aujourd'hui, oui, on est en contact
4 avec TEQ, et on vise à coordonner nos actions avec
5 eux.

6 J'ai aussi mentionné que nos programmes en
7 efficacité énergétique se poursuivent, et qu'on
8 continue le déploiement des mesures, et qu'on verra
9 comment ça s'inscrit, comment on peut s'inscrire,
10 de façon coordonnée, avec Transition énergétique
11 Québec. Et qu'eux vont déposer un plan directeur.
12 Donc, on verra pour la suite, mais ce qui est
13 proposé aujourd'hui, ce n'est pas d'être à la
14 remorque de Transition énergétique, mais de
15 continuer le déploiement de nos programmes, tout en
16 étant... tout en se coordonnant avec Transition
17 énergétique et ce qu'ils vont déployer.

18 Et j'ai aussi mentionné que plus
19 spécifiquement pour la partie de gestion de la
20 demande en puissance, on pense que c'est quelque
21 chose qui est assez particulier au Distributeur, et
22 qui est du ressort du Distributeur. Mais ceci dit,
23 les discussions sont en cours.

24 Q. **[355]** Pour la demande en puissance, on est d'accord
25 qu'on vous félicite là-dessus sur vos initiatives.

1 Mais également, on a vu qu'il y a quelques éléments
2 que vous mentionnez quant aux ménages à faible
3 revenu, mais on reste un peu sur notre faim quant
4 au reste, et on se demande, si vous avez des
5 chantiers en cours à l'interne, pour développer des
6 nouveaux programmes, est-ce qu'il y a des nouveaux
7 programmes qui sont en conception chez vous? Parce
8 qu'ultimement, c'est fort probablement vous qui
9 aurez à les mener auprès de votre clientèle.

10 R. En fait, ce qu'on assiste depuis quelques années,
11 c'est que l'efficacité énergétique n'est plus
12 conçue de la même façon que dans le passé. Autant
13 l'aide... Je parle, évidemment, plus
14 particulièrement pour la clientèle résidentielle,
15 je pense que c'est le marché que vous visez, mais
16 je pourrai revenir de façon plus large par la
17 suite...

18 Q. **[356]** Non, non, tous les marchés. Tous les marchés.

19 R. En tout cas. Je vais commencer, donc, par le marché
20 résidentiel. On pense que l'aide financière, qui
21 était nécessaire dans le passé, et qui était
22 largement utilisée comme étant une façon de
23 promouvoir l'efficacité énergétique, est peut-être
24 beaucoup moins requise aujourd'hui, parce que, sauf
25 exception - je veux dire, elle peut être encore

1 utilisée dans certains marchés particuliers - mais
2 en général, on est beaucoup plus en mode
3 sensibilisation, donner de l'information, expliquer
4 l'impact sur les factures. Donc, il y a une
5 conscience... premièrement, une conscience sociale
6 qui est beaucoup plus grande, une disponibilité de
7 produits qui est beaucoup plus grande, et notre
8 rôle est beaucoup au niveau de la promotion et de
9 l'information des clients.

10 Ceci dit, lorsque requis, et puis la
11 dernière fois qu'on l'a fait, à ma connaissance,
12 c'est plus dans le cadre des ampoules DEL, donc on
13 a donné de l'aide financière pour la conversion, et
14 ça a été un programme qui a été... On a été capable
15 de devancer la conversion, dans le fond, des
16 ménages pour faire ce type d'éclairage.

17 Pour ce qui est du marché affaires, bien
18 c'est encore, l'aspect monétaire est encore très
19 déterminant, et donc il y a encore de l'aide
20 financière qui est octroyée. Donc nos programmes,
21 oui, on continue à déployer nos programmes, ils
22 prennent une direction qui est plus en lien avec
23 l'époque où on se situe, deux mille dix-huit
24 (2018), deux mille dix-sept (2017).

25 (14 h 58)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais profiter du moment pour vous mentionner, on
3 me fait part qu'au rapport annuel deux mille seize
4 (2016), de vous diriger vers la pièce HQD-7,
5 Document 3.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Je vous remercie.

8 R. Excusez-moi. Et je compléterai par la maison de
9 Shawinigan à laquelle monsieur Murray a fait
10 référence. Donc, ça fait partie aussi de nos
11 initiatives, dans le fond, de regarder de façon
12 plus spécifique comment les nouvelles technologies
13 impactent la consommation domiciliaire et le
14 comportement des clients. Quelles sont les
15 technologies qui peuvent être déployées et même les
16 interfaces qu'il peut y avoir entre ces
17 différentes, je dis « technologies », mais en fait,
18 ce sont des produits d'usage commun, mais qui tout
19 à coup prennent une saveur plus intelligente.

20 Q. **[357]** J'en profite pour faire une petite parenthèse
21 justement sur la maison de Shawinigan. On a des
22 informations dans la preuve, à la fois orale et
23 écrite, qui nous donnent différents morceaux du
24 puzzle. Et peut-être que vous pourriez élaborer
25 quelques instants sur quelle est la liste des

1 choses qui sont en train d'être testées à la maison
2 de Shawinigan, en fait, aux maisons de Shawinigan
3 parce qu'il y en a plusieurs? Donc, si vous pouviez
4 élaborer un peu là-dessus pour qu'on ait une vision
5 d'ensemble sur ce qui se fait dans ces maisons
6 types.

7 R. Dans le fond, c'est plus dans... Comme je dis,
8 l'utilisation de certains produits, les interfaces
9 qu'il peut y avoir entre eux et les façons qu'elles
10 peuvent être gérées de façon... que ce soit à
11 distance ou que ce soit de façon coordonnée entre
12 eux. Donc, c'est plus un modèle, sans pouvoir
13 décliner spécifiquement quelles sont les mesures.
14 Je pense, ce serait... Donc, notre but est d'avoir
15 en premier une meilleure compréhension des
16 interrelations entre ces interfaces-là.

17 Q. **[358]** Mais, les produits, on parle, je sais qu'il y
18 a les panneaux solaires.

19 R. Effectivement, il y a les panneaux solaires...

20 Q. **[359]** Oui.

21 R. ... qui sont installés.

22 Q. **[360]** Oui. Il y a des électroménagers qui
23 seraient... il y a des électroménagers qui sont
24 testés dans ce cadre-là?

25 R. Je ne suis pas en mesure de vous donner la liste

1 des produits...

2 Q. **[361]** O.K.

3 R. ... spécifiques qui sont installés à Shawinigan.

4 Q. **[362]** O.K. Ou la télécommande de chauffage que vous
5 avez mentionnée un peu...

6 R. Il y a certainement du chauffage et des chauffe-
7 eau.

8 Q. **[363]** O.K. Bon. Pour revenir au cadre des questions
9 que je vous ai posées précédemment, je comprends ce
10 que vous dites jusqu'à présent. Mais, est-ce que ça
11 ne vous inquiète pas d'avoir comme résultat annuel
12 de vos interventions en efficacité énergétique, je
13 vois les chiffres. Par exemple, en deux mille dix-
14 sept (2017), vous aviez prévu lors de la cause
15 tarifaire et, semble-t-il, vous prévoyez toujours
16 quatre cent trente-trois gigawattheures (433 GWh),
17 ce serait quatre cent cinquante-deux gigawattheures
18 (452 GWh) en deux mille dix-huit (2018). Est-ce que
19 vous ne vous inquiétez pas du caractère trop faible
20 de ces volumes d'efficacité énergétique compte
21 tenu, et je vous ramène là-dessus, compte tenu de
22 l'objectif d'un pour cent (1 %) par année qui est
23 prévu d'accroissement d'efficacité énergétique et
24 prévu dans les orientations gouvernementales?

25 R. Absolument pas. Les chiffres qui sont présentés, ce

1 sont nos objectifs, donc on les a établis en
2 fonction d'un équilibre, dans le fond, entre la
3 volonté de faire de l'efficacité énergétique, les
4 coûts de ces mesures-là et le budget qu'on juge
5 nécessaire et suffisant pour avoir ces
6 kilowattheures-là en termes d'efficacité
7 énergétique.

8 Pour ce qui est de l'objectif d'un pour
9 cent (1 %), c'est un objectif pour ce qui est
10 inscrit dans la Politique énergétique. Mais pour
11 nous, en tout cas, pour deux mille dix-sept (2017)
12 et deux mille dix-huit (2018), et là, je regarde
13 nos chiffres, depuis deux mille treize (2013), on
14 est... je dis, on est stable autour de cinq cents
15 gigawattheures (500 GWh) et on a déjà identifié
16 dans le cadre des plans d'approvisionnement un
17 objectif d'efficacité énergétique, on l'avait
18 identifié de l'ordre d'un tiers de croissance de la
19 demande. Je crois qu'aujourd'hui, on est
20 probablement bien au-delà du un tiers de la
21 croissance de la demande qui est compensée par des
22 mesures d'efficacité énergétique.

23 (15 h 02)

24 Q. **[364]** Je vais vous donner deux exemples et ces
25 exemples se situent dans le contexte qui a déjà été

1 mentionné lors de la présente audience, selon
2 lequel évidemment on est d'abord allé chercher les
3 mesures d'efficacité énergétique qui étaient les
4 plus rentables, c'est-à-dire ce qu'on pourrait
5 appeler les arbres, les fruits qui sont au bas de
6 l'arbre. Et à mesure que celles-ci sont réalisées,
7 il faut aller un peu plus haut, donc chercher des
8 mesures qui évidemment sont un peu moins rentables,
9 c'est le seul moyen d'accroître le total des
10 résultats d'efficacité énergétique.

11 Une des mesures que vous aviez pendant
12 plusieurs années était un programme de géothermie
13 résidentielle. Vous y avez mis fin, je pense,
14 c'était en deux mille quatorze (2014) à peu près
15 ou... oui, deux mille quatorze (2014), et la Régie
16 vous avait suggéré de le maintenir, mais
17 finalement, ça n'a pas eu lieu.

18 Je vous ai relancé là-dessus dans une
19 demande de renseignements. Je vous avais demandé si
20 vous étiez revenu sur votre choix de ne plus
21 maintenir ce programme de géothermie résidentielle
22 et vous avez indiqué que votre décision était
23 maintenue.

24 Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu que, et
25 peut-être que vous le faites déjà, que vous

1 considérez relancer ce programme de géothermie à
2 la lumière des nouveaux objectifs gouvernementaux
3 qui doivent vous amener à chercher quelque chose,
4 un programme ou des programmes qui permettront
5 d'accroître les résultats d'efficacité énergétique
6 d'Hydro-Québec Distribution?

7 (15 h 05)

8 R. Je vais revenir sur nos... Vous avez raison de dire
9 que, dans le fond, au fur et à mesure qu'on avance
10 et qu'on implante des mesures d'économie d'énergie,
11 les prochaines sont de plus en plus difficiles à
12 aller chercher. Et à ce titre, quand on parle de
13 quatre cent cinquante gigawattheures (450 GWh) par
14 année, je réitère que ce sont quatre cent cinquante
15 gigawattheures (450 GWh) additionnels qui sont
16 implantés en deux mille dix-sept (2017) par rapport
17 à toutes celles qui sont encore présentes suite à
18 des programmes qui ont été implantés depuis deux
19 mille trois (2003).

20 Donc, quand on regarde le résultat net de
21 l'efficacité énergétique en deux mille dix-sept
22 (2017), ce n'est pas quatre cent cinquante
23 gigawattheures (450 GWh), c'est quatre cent
24 cinquante nouveaux gigawattheures (450 GWh). Ce qui
25 porte le total à près de dix térawattheures

1 (10 TWh). Une fois ceci dit, le contexte a changé.
2 Donc, un, les mesures additionnelles sont de plus
3 en plus, sont de plus en plus chères à aller
4 chercher. Mais à ça, je rajouterai que nos coûts
5 évités sont plus bas qu'ils ne l'étaient en deux
6 mille cinq (2005) ou en deux mille six (2006).
7 C'est un facteur qu'on ne peut pas négliger. Et les
8 coûts évités qui sont donc plus bas. Et le contexte
9 énergétique, ça se reflète dans les coûts évités,
10 mais on est en période de surplus importants.

11 Donc, on continue à faire de l'efficacité
12 énergétique de façon importante. Mais il faut
13 garder le bon dosage. C'est oui, avoir des
14 gigawattheures additionnels, c'est important, on
15 continue à le faire, on maintient des budgets
16 importants. Et ces budgets-là sont là pour
17 supporter des gigawattheures de plus en plus
18 difficiles à obtenir dans un contexte où on a des
19 surplus importants et des coûts évités qui sont
20 relativement bas. Et dans ce contexte-là, pour
21 répondre directement à la question, c'est sûr qu'un
22 programme de géothermie, c'est une mesure qui est
23 assez coûteuse et qui ne passerait pas le test.

24 Q. [365] Et l'autre exemple que je vous donnerais, ce
25 serait celui de l'énergie solaire. Et je vous pose

1 cette question dans le contexte où plusieurs des
2 représentants d'Hydro-Québec au cours des trois
3 derniers panels ont exprimé une certaine inquiétude
4 quant à l'émergence du solaire au Québec et
5 l'impact que cela aurait sur les activités, même
6 sur le modèle d'affaires d'Hydro-Québec
7 Distribution. Et le président-directeur général,
8 monsieur Martel, a même été cité à ce sujet. Il y a
9 une expression en anglais selon laquelle « if you
10 can't beat them join them ».

11 Est-ce que vous avez une réflexion en cours
12 qui vous permettrait de fournir vous-même un
13 service intégré aux clients québécois en
14 fournissant l'électricité éventuellement vous-même
15 au moyen de vos panneaux solaires que vous
16 installeriez chez les clients, que vous
17 entretiendriez et pour lesquels vous fourniriez le
18 service à la clientèle? Donc, vous pourriez
19 incidemment utiliser vous-même le surplus de
20 production en pointe pour répondre à vos besoins
21 éventuels. Et, par ailleurs, vous fourniriez aux
22 clients l'assurance, la sécurité
23 d'approvisionnement si cette autoproduction s'avère
24 insuffisante pour le client. Donc, est-ce que vous
25 avez envisagé de fournir ce genre de service

1 intégré qui comprendrait une partie ou la totalité
2 de ces éléments?

3 R. Je pense que vous connaissez notre plan
4 stratégique, vous connaissez ce que monsieur Murray
5 a dit ou les citations de notre PDG. Donc,
6 effectivement, on a un objectif de croissance.
7 Donc, l'inquiétude au niveau de la pénétration de
8 l'énergie solaire ou de la généralisation de
9 l'utilisation de l'énergie solaire ou de la
10 transition énergétique en général fait partie de
11 nos réflexions et aussi nos objectifs de croissance
12 d'entreprise, font partie de notre réflexion. Donc,
13 il y a différents scénarios qui sont regardés. Vous
14 allez... Vous allez le savoir en temps et lieu.

15 (15 h 09)

16 Q. **[366]** Mais est-ce que vous avez une réflexion là-
17 dessus, pour fournir ce genre de biens et services
18 liés au solaire?

19 R. J'imagine la question c'est comme représentant
20 d'entreprise, oui, il y a différentes...
21 L'entreprise est en réflexion permanente, un, sur
22 ses façons de faire actuelles, mais aussi sur ses
23 voies d'avenir. Et ça s'inscrit dans le cadre du
24 plan stratégique.

25 Q. **[367]** D'accord, je vous remercie. Il me reste trois

1 petites questions sur certains aspects
2 particuliers. D'abord, j'ai été surpris qu'il
3 semblerait que les aspects gestion de la demande en
4 puissance ne semblent pas faire partie, ou ne
5 semblent pas être pleinement intégrés à vos
6 réflexions, à vos communications avec TEQ au sujet
7 du plan directeur, et ça m'a surpris un peu. Il me
8 semblait que c'en était une composante même
9 essentielle, l'aspect que l'efficacité énergétique,
10 c'est aussi l'efficacité en puissance. Donc, est-ce
11 que vous pouvez nous éclairer là-dessus?

12 R. Dans le fond, ce que j'ai mentionné c'est que la
13 gestion de la puissance a un côté opérationnel et
14 d'approvisionnement qui est très important pour
15 nous, et sans exclure la possibilité que ça soit
16 discuté avec TEQ, mais c'est quelque chose qui
17 nécessite un maillage... plus qu'un maillage, un
18 contrôle entre le client et le Distributeur. Donc,
19 il faut qu'on soit... Je vais prendre l'exemple de
20 la GDP affaires. Ça contribue réellement à la
21 réduction de la pointe. Donc il faut qu'on soit...
22 On a parlé du lundi matin où il fait moins quarante
23 (-40), bien, c'est sûr, il faut... Il faut être
24 capable de s'arrimer... premièrement de voir le
25 moins quarante (-40) arriver, de pouvoir, voir

1 quels sont, comment on peut aborder les clients, et
2 caetera. Donc, il faut que la... En tout cas, dans
3 mon esprit, il faut que l'information soit aussi
4 fluide que possible, de façon à pouvoir répondre,
5 ou de façon à ce que la GDP fasse ce qu'elle est
6 supposée faire.

7 Q. **[368]** Et donc, c'est dans ce cadre-là que vous
8 l'envisagez moins... J'essaie de comprendre ce que
9 vous me dites.

10 R. Ce que je dis...

11 Q. **[369]** Dans le cadre des démarches communes avec
12 TEQ, ou...

13 R. ... c'est que c'est peut-être quelque chose qui se
14 prête moins à un déploiement commun avec TEQ. Mais
15 si jamais il y avait des options, là je veux dire,
16 on... Si le déploiement avec TEQ permettait d'aller
17 plus vite, ou mieux, ça sera certainement regardé.

18 Q. **[370]** O.K.

19 R. Dans la mesure où ça répond au besoin.

20 Q. **[371]** Par ailleurs, je vous demanderais d'élaborer
21 sur un aspect que j'ai abordé avec monsieur Murray
22 lors du premier panel. J'avais rappelé qu'à la fois
23 Gaz... enfin, Énergir, et Gazifère, semblent tous
24 deux s'orienter vers une intégration de la mission
25 efficacité énergétique avec la mission promotion

1 des ventes, de sorte que ce serait le même
2 personnel qui serait responsable des deux
3 lorsqu'ils approchent un client et qu'ils offrent
4 l'ensemble des produits et services disponibles,
5 qu'ils essaient de, finalement, d'être un guichet
6 unique auprès du client qu'ils cherchent à
7 solliciter.

8 J'avais demandé à monsieur Murray si on
9 s'en allait vers là, monsieur Murray a indiqué,
10 bon, qu'il y a une révision des processus... Je ne
11 veux pas, je ne suis pas en train de paraphraser
12 monsieur Murray, mais l'esprit général qu'il y a
13 une révision des processus, mais qu'on n'en est pas
14 encore à ce niveau de détail, mais que ça fait
15 partie des réflexions. Je vous demanderais à vous,
16 Monsieur Zayat, est-ce que vous voyez... Enfin,
17 comme il me semble que Gaz Métro, dite Énergir, et
18 Gazifère l'ont vu, est-ce que vous voyez un
19 avantage à ce qu'il y ait ce genre d'intégration
20 des fonctions ventes et efficacité énergétique, et
21 éventuellement programmes commerciaux au sein du
22 même personnel, des mêmes personnes de votre force
23 de vente qui rencontrent les clients?

24 R. Je ne voudrais pas parler de personne en
25 particulier, mais c'est sûr qu'aujourd'hui, le

1 déploiement des programmes d'efficacité énergétique
2 est fait à l'intérieur de la division clientèle.
3 Donc, dans la même, dans le même... dans le même
4 univers. Et évidemment, l'objectif est de mettre,
5 dans le fond, le déploiement des mesures
6 d'efficacité énergétique le plus proche des clients
7 possible. C'est eux qui rencontrent les clients,
8 c'est eux qui les connaissent et ceux qui sont
9 capables de concevoir les programmes de la façon la
10 plus appropriée pour répondre aux besoins des
11 clients.

12 (15 h 14)

13 Q. **[372]** Mais, actuellement, est-ce que ce sont les
14 mêmes personnes? C'est-à-dire si un membre de votre
15 force de vente va voir un client, je ne sais pas,
16 qui s'alimente au mazout pour essayer de le
17 convaincre de se convertir à l'électricité, est-ce
18 que c'est la même personne qui va lui parler de
19 programmes commerciaux et de programmes
20 d'efficacité énergétique qui lui sont disponibles?

21 R. Je ne serais pas capable de vous répondre de façon
22 fine sur l'organisation du travail, mais c'est
23 certainement à l'intérieur des mêmes... des mêmes
24 unités.

25 Q. **[373]** O.K. Une dernière question. Il y a une

1 affirmation qui est revenue oralement aujourd'hui
2 et qui m'a surpris, au sujet des réseaux autonomes.
3 Vous semblez avoir... enfin, Hydro-Québec semble
4 avoir affirmé qu'elle aurait une difficulté
5 d'accepter de la microproduction, donc qui va au-
6 delà de l'autoproduction en réseau autonome parce
7 qu'elle est tenue par la loi de procéder par appel
8 d'offres d'approvisionnement.

9 Et notre compréhension, c'est que ce n'est
10 pas comme ça qu'Hydro-Québec déjà interprète les
11 choses en réseau autonome, que la position d'Hydro-
12 Québec, je ne parle pas du juridique, mais la
13 position pratique d'Hydro-Québec, c'est que même
14 s'il y a des appels d'offres qui sont présentement
15 lancés dans les réseaux autonomes, ce ne sont pas
16 les appels d'offres tels que conçus pour le réseau
17 intégré. Et des fois, Hydro-Québec a aussi acquis
18 de gré à gré des approvisionnements.

19 Donc, est-ce que vous pouvez nous éclairer
20 là-dessus?

21 R. En fait, je ne me suis pas prononcé sur les aspects
22 juridiques des approvisionnements en réseau
23 autonome. J'ai simplement mentionné que la
24 meilleure façon, en fait, pour des questions, pour
25 des considérations économiques et techniques

1 d'exploitation, qu'on préférerait y aller par
2 appel... j'ai parlé d'appels d'offres, mais ça
3 pourrait être des appels de propositions, en tout
4 cas par un appel au marché de façon à venir tenter
5 de réduire l'utilisation du mazout et du diesel
6 dans les réseaux autonomes, mais de façon la plus
7 optimale, aussi bien économiquement que
8 techniquement.

9 Q. **[374]** Oui. Mais, il n'y aurait pas de problème, il
10 n'y aurait pas d'interdiction à ce que vous
11 obteniez d'un client particulier une
12 microproduction, c'est-à-dire au-delà de
13 l'autoproduction de ce client?

14 R. C'est pas l'orientation qu'on a choisie. On
15 voudrait vraiment faire plutôt un appel... un appel
16 de propositions, mais je préfère ne pas me
17 prononcer sur les aspects légaux de la chose.

18 Q. **[375]** Oui. Non, je ne parlais pas de l'aspect
19 légal. O.K. Bien, écoutez, je vous remercie
20 beaucoup. Je vous remercie tous et, Madame la
21 Présidente, Mesdames les Présidentes, Monsieur le
22 Régisseur.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie, Maître Neuman. Alors, sous
25 réserve de la question de raffinement sur... on

1 commencera lundi matin avec l'UPA, suivie du RNCREQ
2 et du GRAME et suivis par la Régie. Alors... Ah!
3 Oui. Je crois qu'il y a eu une entente.

4 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

5 Bonjour. Marie-Andrée Hotte pour l'UPA. Alors, je
6 vous confirme que nous sommes disposés à passer à
7 la place qui était dédiée pour le ROEÉ, soit
8 mercredi, les deuxièmes finalement...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

12 ... mercredi matin.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

16 Dépendamment de...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parce qu'on a pris trente (30) minutes de contre-
19 interrogatoire pour chacun des intervenants. Des
20 fois il y en a moins, ça pourrait peut-être glisser
21 mardi douze (12) décembre en fin d'après-midi. Ça
22 ne cause pas de problème?

23 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

24 Ça va.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça vous va.

3 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

4 Ça va. C'est parfait. On sera prêt.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Gertler.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Oui. Merci.

9 (15 h 19)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Même question parce que des fois ça glisse. Vous
12 vous rendez compte...

13 Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 ... que ça va rapidement, là.

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Hum, hum.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous, vous n'êtes pas disponible mercredi, c'est ce
21 que je comprends?

22 Me FRANKLIN S. GERTLER :

23 Bien, c'est-à-dire que par respect de la Régie,
24 s'il faut que je sois là, je vais être là, mais
25 c'est parce que j'ai... On m'a demandé d'être

1 ailleurs, puis si ça ne cause pas trop de problème,
2 ça m'arrangerait, c'est tout, là, t'sais, c'est...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est juste que là ça vous met vraiment en bout de
5 piste.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 En étant à la place de l'UPA, ça vous met en bout
10 de piste mercredi, si jamais on devait...

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Bout de piste.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui. C'est que vous êtes le dernier, hein, en
15 prenant la place de l'UPA.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Oui, mais le dernier vendredi le quinze (15), c'est
18 ça?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien là, ça remplacerait vendredi quinze (15).

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Si jamais ça devait défiler à une vitesse grand V
25 comme on a déjà vu ça que ça peut se produire et

1 que vous devriez passer, là vous êtes mercredi en
2 fin de journée. Je voulais juste que vous en soyez
3 conscient.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça va?

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Oui, oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Merci beaucoup.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Mais, sinon ça devrait... tel que prévu en ce
16 moment, c'est vendredi matin. C'est beau?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Merci beaucoup.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup. Alors, à lundi, passez un bon week-
21 end.

22 AJOURNEMENT

23

1

2

3

4 SERMENT D'OFFICE :

5

6 Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
7 certifie sous mon serment d'office que les pages
8 qui précèdent sont et contiennent la transcription
9 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du
10 sténomasque, le tout conformément à la Loi.

11

12 ET J'AI SIGNÉ:

13

14

15

16

17

CLAUDE MORIN (200569-7)